

374w11



Ville de Lille

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

1 D2 / 209

SOMMAIRE

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)

Pages

Ordre du jour de la séance 3 & 14

Delib 5 A 279

Séance du 20 novembre 1995

N° D 95/06

Le 10 novembre 1907

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 novembre 1907

présidé par M. le Maire, M. P. MAURIN, Maire

SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la séance	3 à 14
- Délibérations	15 à 279

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 14 novembre 1995

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 novembre 1995

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mme DAVAL, MM. DEBEYRE, DEMAILLE, LANG, Mme MATTIGHELLO, M. SINAGRA.

ORDRE DU JOUR

	Pages
95/542 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.	15
95/543 - Commissions municipales - Composition - Modification.	19
95/544 - Administration Territoriale de la République - Fonctionnement des groupes d'élus.	20
95/546 - Commission Consultative pour le service public délégué en matière d'Aménagement - Désignation des membres du Conseil Municipal.	21
95/547 - Commission Consultative pour le service public délégué en matière de Stationnement - Désignation des membres du Conseil Municipal.	22
95/548 - Société d'Aménagement et d'Equipeement du Nord (SAEN) - Désignation des représentants de la Ville.	23
95/549 - Conseil de Centre de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - Désignation des représentants de la Ville.	24
95/550 - Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise (GEDAL) - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	25
95/551 - Centre Régional d'Information sur la Régulation des Naissances, la Maternité et la Vie Sexuelle (C.I.R.M.) - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.	26
95/552 - Association pour la Mise en valeur des Espaces Fortifiés de la Région Nord/Pas-de-Calais - Désignation des représentants de la Ville.	27
95/553 - Association « Comité Départemental du Nord de l'organisation française du Mouvement Européen » - Désignation du représentant de la Ville.	28
95/554 - Association pour la promotion de LILLE GRAND PALAIS - Désignation des représentants de la Ville.	29
95/555 - Association «La Deûle» - Désignation du représentant de la Ville.	30
95/556 - Association pour la Promotion de moyens modernes pour le développement de la Vidéocommunication «METROCABLE» - Désignation des représentants de la Ville.	31
95/557 - Association Espace Naturel Régional Nord/Pas-de-Calais - Désignation du représentant de la Ville.	32
95/558 - Association pour la Télé-Alarme du Département du NORD.	33

95/559 - Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - Composition.	34
95/560 - Office du Tourisme de Lille - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant supplémentaire.	40
95/719 - Résolution du Conseil Municipal sur la remise en cause des Contrats Emploi Solidarité.	41

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

95/561 - Commune Associée d'Hellemmes - 50ème Anniversaire de la Libération - Subvention exceptionnelle à l'association C.A.T.M. - Section d'Hellemmes.	43
95/562 - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Ecoles communales de sports - Subventions.	44
95/563 - Animations Inter-Classes - Fédération Régionale Nord/Pas-de-Calais Léo Lagrange - Versement de subventions - Commune Associée d'Hellemmes.	45
95/564 - Commune Associée d'Hellemmes - Prêt de salles communales - Revalorisation des tarifs.	47
95/565 - Elargissement de la rue Delemazure à Hellemmes - Cession gratuite de terrain à la Communauté Urbaine de Lille.	49

POLITIQUE DE LA VILLE

95/566 - Implantation d'une unité " ENVIE-Hauts de France " (Groupe Vitamine T) à Fives - Subvention d'investissement.	50
95/567 - Réfection des remparts de la Porte de Gand - Convention avec l'Association ITINERAIRES - Réajustement de la participation de la Ville pour la première tranche - Engagement de la seconde tranche.	51
95/568 - Festival " Les Rencontres " - Subvention à la M.A.J.T.	52
95/569 - Quartier des Bois-Blancs - Requalification de la Placette Rosette De Mey - Programme PLEX - Subvention à la Maison de Quartier des Bois-Blancs.	53
95/570 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier de Moulins - Subvention à l'Atelier Populaire d'Urbanisme.	55
95/571 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier de Fives - Vacances familiales - Subvention au CAL-PACT.	56
95/572 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Site du Parc des Expositions - Vacances familiales - Subvention au Centre Social du Parc des Expositions.	57
95/573 - Quartier de Fives - Action de suivi et animation du recyclage des logements vacants sur le quartier - Développement d'une offre nouvelle de logements - Subvention au CAL-PACT.	58

95/574 - Politique de la Ville - Projet local de sécurité - Mesures de suivi - Convention.	60
--	----

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

95/575 - Prêt de matériel - Remise gracieuse d'un titre de recette émis à l'encontre de l'I.S.E.N.	62
--	----

95/576 - Prêt de matériel - Remise gracieuse d'un titre de recette émis à l'encontre de l'E.P.I.L.	63
--	----

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

95/577 - Mairie de Quartier du Faubourg de Béthune - Extension par la prise en location par la Ville de locaux rue Renoir appartenant à l'Office Public d'H.L.M.	64
--	----

JEUNESSE - ANIMATION

95/578 - Subventions exceptionnelles à divers organismes.	65
---	----

95/579 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1995 - Seconde répartition.	69
---	----

95/580 - Aménagement d'un équipement sportif de proximité dans la Quartier du Faubourg de Béthune - Décision d'implantation - Demande de subvention.	70
--	----

95/581 - Opération Eté 95 - Balades de l'Eté - Modalités d'encaissement et de reversement de la participation des usagers.	72
--	----

FETES PUBLIQUES

95/582 - Animations de fin d'année 1995 - Programme.	73
--	----

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE

95/583 - Avances sur subventions à l'ILEP et à la Mission Locale.	74
---	----

ACTION SPORTIVE

95/584 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.	75
---	----

95/585 - Piscines municipales - Revalorisation des tarifs.	76
--	----

95/586 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) - Cotisation pour la saison 1995/1996.	80
---	----

95/587 - Enseignement de la natation à l'école maternelle et primaire - Etablissement de conventions entre la Ville de Lille et l'Education Nationale.	81
--	----

95/588 - Projet local d'animation organisé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports - Admission en recettes de la subvention.	82
95/589 - Accueil de stagiaires en formation au C.R.E.P.S. de Wattignies - Convention.	83
95/590 - Salle de sports Léo Lagrange - Rénovation après sinistre - Procédure d'appel d'offres - Avenant n° 1 au marché initial.	84

POLICE MUNICIPALE

95/592 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	85
95/593 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	86
95/594 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	87
95/595 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	88
95/596 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	89
95/597 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	90
95/598 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	91
95/599 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	92
95/600 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	93
95/601 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	94
95/602 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	95
95/603 - Fourrière Municipale - Déplacement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	96
95/604 - Fourrière Municipale - Destruction d'un véhicule automobile - Remise gracieuse des frais au propriétaire.	97

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

95/605 - Stationnement sur voirie - Approbation des comptes-rendus technique et financier - Année 1994.	98
95/606 - Gestion du parking du Nouveau Siècle - Approbation des comptes-rendus technique et financier- Année 1994.	99
95/607 - Gestion du parking des Tanneurs - Approbation des comptes-rendus technique et financier- Année 1994.	100

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

95/608 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire.	101
95/609 - Avance sur subvention à la Caisse des Ecoles.	102
95/610 - Classes d'environnement - Convention avec le Denier des Ecoles Laïques.	103
95/611 - Classes d'environnement - Conventions avec les associations - Année scolaire 95/96.	104
95/612 - Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Convention avec le GEDAL.	105
95/613 - Dénomination de l'école Madame RECAMIER : Ecole Elémentaire d'Adaptation Scolaire Madame Récamier.	106
95/614 - Accompagnement scolaire - Ecole Victor DURUY - Participation des FRANCAS.	107
95/615 - Associations dotées d'un site informatique - Subventions de fonctionnement 1995	108
95/616 - Sites informatiques associatifs - Mise à disposition de matériel - Renouvellement des conventions.	109

SANTE PUBLIQUE

95/617 - Opération « Café Branché » - Subvention de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Admission en recette - Autorisation de dépense.	110
95/618 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé - Répartition des crédits.	111

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

- 95/619 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention 1995 - Subventions de la Ville - Répartition. 112
- 95/620 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention 1995 - Subvention de l'Etat - Première répartition. 114
- 95/621 - Contrat de Ville - XIème Plan - Lutte contre la Toxicomanie - Plan d'Action Lillois 1995 - Subvention de l'Etat - Première répartition. 116
- 95/622 - Association aide aux détenus nécessitant des soins médico-psychologiques - ATRE (Accueil Transitoire vers la Réinsertion) - Subvention. 117

ECOLOGIE URBAINE

- 95/623 - Charte des villes européennes pour le développement durable- Charte d'Aalborg. 119

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

- 95/624 - Association pour la Promotion de l'Archéologie de la Région Nord/ Pas-de-Calais - Subvention. 121
- 95/625 - Développement de l'Animation de la Ferme Pédagogique Marcel Dhénin - Partenariat avec l'Association Animavia - Subvention. 122

ECLAIRAGE PUBLIC

- 95/626 - Champ de Mars - Eclairage public - Convention de reprise des ouvrages exécutés par la Communauté Urbaine de Lille. 123

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

- 95/627 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées - Répartition des crédits. 124

ACTION SOCIALE

- 95/628 - Remises gracieuses - Titres de recette 14 353/94, 3 657/93, 9 455/94, 8 074/94, 4 190/95, 157/95, 11 958/92, 27/94 et 16 652/94 en faveur de familles lilloises en difficulté. 125
- 95/629 - Participation financière au C.C.A.S. pour la mise en oeuvre d'actions de soutien aux personnes en difficultés sociales. 127
- 95/630 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins- Wazemmes - Lille Sud. 128
- 95/631 - Subvention exceptionnelle à l'A.P.U. Moulins. 130
- 95/632 - Contrat de Ville - Subvention de fonctionnement des Ateliers Logement. 131

95/633 - Subvention exceptionnelle à l'O.S.L.O. pour le dispositif « Réinventer le Logement Social ».	132
95/634 - Admission en recette - Autorisation de dépense : sorties ludiques au profit de Centres de Loisirs sans Hébergement.	133
95/635 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Répartition des crédits.	134
95/636- Equipements sociaux sous contrat et centres sociaux - Attribution de subventions - Seconde répartition au titre de 1995.	136

PERSONNES AGEES

95/637 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées - Répartition des crédits.	138
---	-----

ENFANCE - POUPONNIERE ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

95/638 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.	139
95/639 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.	140
95/640 - Participation financière destinée à des associations menant des actions de Prévention de la Maltraitance.	141

DEVELOPPEMENT CULTUREL

95/641 - Fondation WICAR - Désignation des pensionnaires pour l'année 1996.	142
95/642 - Monuments Historiques - Eglise du Sacré-Coeur - Vitraux - 2ème tranche de restauration - Rectificatif.	143
95/643 - Monuments Historiques - Eglise du Sacré-Coeur - Restauration des vitraux - Mécénat paroissial.	144
95/645 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lots n° 11 : Electricité - Lot n° 26 : Peinture - Avenants.	145
95/646 - Palais des Beaux-Arts - Travaux clos et couvert - Lot n° 4 : Vitraux - Avenant n° 1.	147
95/647 - Musée de l'Hospice Comtesse - Visites et animations scolaires - Tarification.	149
95/648 - Musée de l'Hospice Comtesse - Vente de photographies, format cartes postales - Tarification.	150

95/650 - Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une paire de plaques en argent de l'Orfèvre DUBOIS.	151
95/651 - Musée Industriel et Commercial - Convention Ville de Lille/Musée des Beaux-Arts de Reims.	152
95/652 - Musée d'Histoire Naturelle - Subvention du Ministère de la Culture - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	153
95/653 - Musée d'Histoire Naturelle - Subvention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	154
95/654 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Acceptation du don d'une collection de fossiles de l'Université de Reims.	155
95/655 - Bibliothèque Municipale - Acquisition de documents iconographiques - Subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	156
95/656 - Théâtres Municipaux - Marché pour l'impression des matériels publicitaires de la saison 1995/1996 - Avenant n° 1.	157
95/657 - Théâtres Municipaux - Vente d'objets commercialisés au Théâtre Sébastopol - Renouvellement de l'autorisation - Convention.	158

ACTION CULTURELLE

95/658 - Maison de Quartier Concorde - Attribution d'une aide financière pour l'opération "Un Eté au Ciné".	159
---	-----

URBANISME

95/659 - Opération « ARSENAL DES POSTES » - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	160
95/660 - Opération « Arsenal des Postes » - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 4.	161
95/661 - Opération Dordin-Papin SEMO - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.	162
95/662 - Opération « Flandre-Gambetta » - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	163
95/663 - Immeuble 84, rue de Trévis - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	164
95/664 - Opération Ilot Coquerez (Cour Carnin) - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	165

95/665 - Opération Ilot Coquerez (Cour Carnin) - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 2.	166
95/666 - Bureau des Postes de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	167
95/667 - Opération « Toul-SEGARD » - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	168
95/668 - Transfert de la Faculté de Droit dans le quartier de Moulins - Convention de mandat à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	169
95/669 - Opération Maracci - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	170
95/670 - Opération Direction Départementale des Services Fiscaux - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	171
95/671 - Opération rue Courtois - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	172
95/672 - Opération Courtois - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 2.	173
95/673 - Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.	174
95/674 - Retrait d'une délibération du Conseil Municipal opérant remise gracieuse d'astreintes auxquelles avait été condamné M. HAUSPIEZ pour infraction au droit de l'urbanisme.	175
95/675 - Maintien des courées de Lille - Programme maintien des courées 95 - Reversements particuliers.	176
95/676 - Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Demande de subvention.	177
95/677 - Ravalement de façades - Subventions.	178

ACTION FONCIERE

95/678 - Propriété sise à Lille, Chemin des Margueritois - Cession gratuite d'une partie au Département du Nord.	183
95/679 - Vente par la Ville de Lille d'un immeuble sis à Lille, 14 rue des Bouchers, 17 cour du Mulet.	184
95/680 - Vente par la Ville de Lille des Anciennes Halles Centrales, rue Solférino à Lille.	185
95/681 - Terrain sis à Lille, 12 rue Delezenne - Vente par la Ville de Lille.	186
95/682 - Immeuble communal sis à Lille, 1 Cité Saint-Maurice - Vente par la Ville de Lille au CAL-PACT de Lille.	187

95/683 - Terrain sis à Lille, rue Porret - Cession à la Communauté Urbaine de Lille.	188
--	-----

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

95/684 - Université de Lille II - Avenant au montage financier initial.	189
---	-----

DROITS DE L'HOMME - INTEGRATION

95/685 - Ligue des Droits de l'Homme - Attribution d'une aide financière.	191
95/686 - Association Trait d'Union - Versement d'une subvention.	192
95/687 - Orientations d'action en vue de l'élaboration du schéma local d'Intégration - Information.	193

ACTION HUMANITAIRE

95/644 - Action Humanitaire - Orientations - Information.	196
---	-----

DROITS DE LA FEMME

95/688 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Droits de la Femme - Répartition des crédits.	200
95/700 - Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception (C.A.D.A.C.) - Manifestation Nationale à Paris le 25 novembre 1995 - Subvention exceptionnelle.	201

FINANCES

95/689 - Indemnité de Conseil à M. le Trésorier Principal de Lille-Municipale - Reconduction.	202
95/690 - Ville de Lille - Budget Supplémentaire - Exercice 1995.	203
95/691 - Pouponnière - Budget supplémentaire de 1995 - Ratification.	215
95/693 - Fédération des Associations des Jeunes de Quartier (F.A.J.Q.) - Organisation d'un voyage en Palestine du 20 août au 3 septembre 1995 - Subvention exceptionnelle.	218
95/694 - Organisation du 2ème congrès mondial sur la Grande Vitesse Ferroviaire EURAILSPEED à Lille du 4 au 6 octobre 1995 - Subvention exceptionnelle.	220

95/695 - Groupe Autonome Pluridisciplinaire d'Etudes et de Recherches en Psychopathologie (G.A.P.E.R.P.) - Organisation d'un colloque sur le thème « Victimes et auteurs d'agressions sexuelles : les réponses interdisciplinaires » à Lille les 26 et 27 octobre 1995 - Subvention exceptionnelle.	221
95/696 - Laboratoire Social LASAIRE - Organisation d'un séminaire international à Lille les 26 et 27 octobre 1995 - Subvention exceptionnelle.	222
95/697 - Union Départementale des Syndicats C.G.T. du Nord - Organisation d'un rassemblement à Lille le 29 octobre 1995 - Subvention exceptionnelle.	223
95/698 - Université des Sciences et Technologies de Lille (U.S.T.L.) - Organisation d'un Colloque Européen sur l'autoformation à Lille les 6 et 7 novembre 1995 - Subvention exceptionnelle.	224
95/699 - Association des Anciens Elèves de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille - Organisation d'un colloque : « Citoyenneté, Politique et Décision » à Lille le 18 novembre 1995 - Subvention exceptionnelle.	225
95/701 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.	226
95/702 - Société COOGETOUR - Admissions en non valeur.	228
95/703 - Eglise Saint-Louis, rue de l'Eglise Saint-Louis à Lille - Sinistre du 17 février 1995 - Indemnité d'assurances - Remploi.	229
95/704 - Association Edilys - Aménagement et installation de la Résidence Edilys, rue Meurein à Lille - Emprunt de 1.800.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.	230
95/705 - S.C.I. Saint-Louis - Construction d'une bibliothèque 60, rue du Port à Lille - Emprunt global de 8.000.000 de F - Garantie financière partielle de la Ville.	232
95/706 - S.C.I. Saint-Louis - Construction d'une bibliothèque 60, rue du Port à Lille - Emprunt global de 5.000.000 de F - Garantie financière partielle de la Ville.	234
95/707 - SORELI - Opération Arsenal des Postes - Emprunt de 4.000.000 de F - Garantie financière partielle de la Ville - Réaménagement.	236
95/708 - SORELI - Opération Iéna-Racine - Emprunt de 4.000.000 de F - Garantie financière partielle de la Ville.	238
95/709 - Gare de Lille-Flandre - Passerelle de liaison - Modification des modalités de financement.	240
95/710 - Convention de transaction avec la Société FINEVA GROUP INGENIERIE FINANCIERE.	241
95/711 - Achat de colis de précarité pour personnes défavorisées - Appel d'offres.	242

95/712 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1995.	243
--	-----

INFORMATIQUE

95/713 - Reprise de la Société F.M.S. par la Société D.C.I.	269
---	-----

DECENTRALISATION

95/714 - Quartiers : aides financières.	270
---	-----

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

95/715 - Création d'un poste de chargé de développement social et urbain.	274
95/716 - Développement de la Politique de la Ville, de l'Emploi et de l'Insertion : création de deux postes.	275
95/717 - Agent du Crédit Municipal - Recrutement - Convention.	276
95/718 - Affectation dans les services de la Ville de Lille d'un appelé du contingent dans le cadre du service national dans les villes.	277
95/591 - Création de deux postes de collaborateurs dans le cadre du Conseil Communal de Concertation et de la délégation à la Démocratie Participative.	278

HALLES ET MARCHES

95/692 - Création d'un marché spécialisé rue Léon Trulin.	279
---	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/542

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.122-20
et L.122-21 du Code des Communes
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/408 en date du 25 juin 1995, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés, sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes
et de la délibération du Conseil Municipal n° 95/408 du 25 juin 1995

Tableau mis à jour le 13 novembre 1995

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépot en Préfecture le
95/97 D.M.	29 septembre 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société MAURIZI FERMETURES, Z.A. du Pré Calelan à La Madeleine (59110), en vue de la maintenance des bornes automatiques de contrôle d'accès aux voies piétonnes.	156.599,10 F T.T.C.	5 octobre 1995
95/98 D.M.	9 octobre 1995	Urbanisme et Foncier	Un bail commercial, prenant effet le 1er décembre 1994, pour une durée de un an renouvelable, est passé avec «l'Ecole de Danse», lui accordant la location de locaux à usage d'atelier de danse, d'une superficie de 190 m ² (lot n°27), situés au 3ème étage de l'immeuble communal 33, avenue du Peuple Belge à Lille, dénommé «Halle aux Sucres».	38.000 F annuel	16 octobre 1995
95/99 D.M.	17 octobre 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société ALCATEL RESEAUX D'ENTREPRISE, 340/2, avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul (59700), en vue de la maintenance de l'autocommutateur du secteur technique «centre», rue Benvignat à Lille.	Redevance annuelle 1.506,29 F T.T.C.	20 octobre 1995
95/100 D.M.	17 octobre 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société ALCATEL RESEAUX D'ENTREPRISE, 340/2, avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul (59700), en vue de la maintenance de l'autocommutateur de la mairie de quartier de Wazemmes, rue de l'Abbé Aerts à Lille.	Redevance annuelle 1.506,29 F T.T.C.	20 octobre 1995

95/101 D.M.	17 octobre 1995	Urbanisme et Foncier	Une convention prenant effet le 1er juin 1995, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction annuelle sauf à être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, est passée avec l'Union Locale C.F.E. - C.G.C. lui accordant la location de locaux à usage de bureaux d'une superficie de 160 m ² au 1er étage de l'immeuble communal sis à Lille, 33 avenue du Peuple Belge, dénommé «Halle aux Sucres».	Location accordée à titre gratuit et précaire	23 octobre 1995
95/102 D.M.	26 octobre 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Compagnie La Concorde, représentée à Lille par la Sté Descamps d'Haussey, en vue d'assurer contre les risques une manifestation aérienne (lâcher de ballons) le 8 octobre 1995.	Montant de la prime 1.690 F	7 novembre 1995
95/103 D.M.	3 novembre 1995	Urbanisme et Foncier	Une convention d'occupation à titre précaire et d'une durée indéterminée prenant effet à compter du 1er juin 1995 est passée avec la Communauté Urbaine de Lille accordant à la Ville la location de l'immeuble commercial sis à Lille 142 rue Pierre Legrand	occupation accordée à titre gratuit	17
95/104 D.M.	6 novembre 1995	Urbanisme et Foncier	Une convention d'occupation à titre précaire et d'une durée indéterminée prenant effet à compter du 15 octobre est passée avec Monsieur BOURGUIGNON demeurant à Lesquin, 19 rue de Verdun, Gérant de la SARL NORD AUTO ECOLE dont le siège est à Lille, 203 rue de Solférino afin d'y installer une auto-école.	loyer mensuel 1 500 F	
		Contentieux	Engagement d'une action en défense au nom de la Ville de Lille portant sur la contestation par Messieurs RENARD, MENIN et BONTANT de l'avis défavorable rendu le 20 octobre 1994 pour une déclaration de clôture concernant le terrain sis 78/80 Sentier du Curé à Hellemmes		

		Contentieux	Engagement d'une action en défense au nom de la Ville de Lille contre un recours de plein contentieux formé devant le Tribunal Administratif de Lille par la Société KALFLECHE PRODECO (préjudice commercial prétendûment allégué aux travaux afférents au Palais des Beaux-Arts		
--	--	-------------	--	--	--

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/543

OBJETCommissions municipales
Composition - Modification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/539 en date du 25 septembre 1995, vous avez notamment adopté la composition des neuf commissions municipales.

Pour faire suite à plusieurs demandes, il convient d'apporter des modifications à la composition des trois commissions ci-après, désormais fixée comme suit :

Commission de la Culture

- M. CALONNE	- M. BROCHEN	- M. LENGLET	- Mme DANGREAU	- M. BERNARD
- M. DELGRANGE	- Mme BUFFIN	- M. RENAR	- M. LABBEE	
- Mme ESCANDE	- Mme DA SILVA		- M. LESERRE	
- M. REUX				
- Mme WARDAVOIR				

Commission de l'Enseignement et du Sport

- M. BESSON	- M. FALISE	- M. BARBAROSSA	- Mme BAERT	- M. LANG
- Mme CAPON	- M. SELLANI	- M. DEGREVE	- Mme DAVAL	
- Mme CHARLES			- M. SAVOYE	
- M. MARCHAND				
- M. ROMAN				
- M. VAILLANT				

Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie

- M. BESSON	- Mme BUFFIN	- M. FLORENCE	- Mme DANGREAU	- M. BERNARD
- M. BURIE	- M. D. ROUGERIE	- M. LENGLET	- M. DECOCQ	
- M. CACHEUX	- M. SULMAN		- M. MORTREUX	
- M. PARGNEAUX				
- M. SABRE				

Nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/544

OBJETAdministration Territoriale de la République
Fonctionnement des groupes d'élus

Rapport de Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La loi 95-65 du 19 janvier 1995 a, par son article 27, modifié l'article 32 bis de la loi d'orientation 92-125 relative à l'Administration territoriale de la République.

Elle précise notamment que dans les communes de plus de 100.000 habitants le fonctionnement des groupes d'élus peut faire l'objet de délibérations du Conseil Municipal.

Peuvent ainsi faire l'objet d'une délibération les domaines touchant au local administratif, au matériel de bureau, aux frais de documentation, de courrier, etc. pour chaque groupe.

De même, cette délibération doit fixer le montant des crédits nécessaires aux dépenses de personnel des secrétariats des groupes constitués, celles-ci ne pouvant excéder 25 % du montant global des indemnités versées chaque année aux membres de l'assemblée délibérante.

En conséquence, nous vous proposons :

1) de confirmer l'attribution d'un local administratif par groupe. Ce local pourra être mis à disposition à l'Hôtel de Ville ou payé par la Ville auprès d'un bailleur extérieur sur une base de loyer correspondant au prix moyen du marché locatif lillois à raison de 4 m² par élu du groupe;

2) l'ouverture à nos documents budgétaires, chapitre 946 de la section de fonctionnement intitulé «Frais de fonctionnement des groupes d'élus» des crédits nécessaires:

- aux rémunérations des personnels des secrétariats des groupes, dans la limite de 25 % du montant global des indemnités versées chaque année aux membres de l'assemblée délibérante ;
- aux frais d'expédition des courriers dans la limite de 100 envois par élu et par mois ;
- aux frais de fonctionnement (documentation - petit matériel, etc.) dans la limite de 150 F par élu et par mois ;
- aux frais éventuels de location de locaux administratifs.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/546

OBJETCommission Consultative pour le service
public délégué en matière d'aménagement
Désignation des membres du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/475 en date du 10 octobre 1994, le Conseil Municipal a décidé, en application de la loi du 6/02/92 relative à l'Administration Territoriale de la République, de créer une Commission Consultative pour le service public délégué dans le cadre d'une convention de gestion déléguée à la SORELI en matière d'aménagement et adopté sa composition.

Huit élus avaient été nommés pour siéger au sein de cette Commission.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos huit représentants.

Ont été désignés :

Messieurs CACHEUX, PARGNEAUX, BURIE, CALONNE, ROUGERIE,
Madame ROUGERIE, Messieurs DEGREVE, SINAGRA

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/547

OBJETCommission Consultative pour le service
public délégué en matière de stationnement
Désignation des membres du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/392 en date du 27 juin 1994, le Conseil Municipal a décidé, en application de la loi du 6/02/92 relative à l'Administration Territoriale de la République, de créer une Commission Consultative pour le service public délégué dans le cadre d'une convention de gestion déléguée à la SORELI en matière de stationnement et adopté sa composition.

Huit élus avaient été nommés pour siéger au sein de cette Commission.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos huit représentants.

Ont été désignés :

Messieurs CALONNE, MUTEZ, BURIE, MARCHAND, ROUGERIE,
Madame ROUGERIE, Messieurs FLORENCE, BIENVENU.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/548

OBJETSociété d'Aménagement et d'Equipe-
ment du Nord (S.A.E.N.)
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 85/291 du 5 juillet 1985, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville au capital social de la Société d'Aménagement et d'Equipe-ment du Nord (S.A.E.N.).

En application de l'article 15 des statuts, la Ville de Lille dispose d'un siège au sein du Conseil d'Administration de cette société.

D'autre part, l'article 30 stipule que les collectivités etc., sont représentées aux Assemblées Générales par un délégué ou par un délégué suppléant.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation du représentant de la Ville au Conseil d'Administration, du délégué aux Assemblées Générales et de son suppléant.

Ont été désignés :

- en qualité de titulaire : Messieurs PARGNEAUX, CACHEUX
- en qualité de suppléant : Monsieur BROCHEN

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/549

OBJET

Conseil de Centre de l'Ecole Nationale
Supérieure d'Arts et Métiers
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Lille nous rappelle que la Ville de Lille dispose d'un siège au sein du Conseil de Centre de son établissement au titre des personnalités extérieures.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir désigner ce représentant, ainsi que la personne appelée à le remplacer en cas d'empêchement.

Ont été désignés :

Titulaire : Monsieur DEGREVE

Suppléant : Monsieur MUTEZ

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995
N° 95/550

OBJET

Groupeement d'Etude et de Développement
de l'Animation Lilloise (G.E.D.A.L)
Conseil d'Administration
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 74/504 du 19 avril 1974, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville de Lille à l'association dénommée « Groupeement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise », régie selon les dispositions de la loi de 1901, et qui a pour objet de mettre en place, de coordonner et de contrôler les moyens qu'elle consacre au développement de l'animation dans les différents quartiers de Lille.

Aux termes des statuts de cette association, la Ville de Lille, membre fondateur, dispose de deux sièges au sein du Conseil d'Administration.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos deux représentants.

Ont été désignés : Messieurs KANNER, REUX .

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/551

OBJET

Centre Régional d'Information sur la
Régulation des Naissances, la Maternité
et la Vie Sexuelle (C.I.R.M.)-
Conseil d'Administration -
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le C.I.R.M. (Centre Régional d'Information sur la Régulation des Naissances, la Maternité et la Vie Sexuelle), association régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour but de mettre, sur le plan régional, à la disposition d'une part, du public, d'autre part des associations et organismes qui contribuent à l'information de celui-ci, des informations et des documents portant notamment sur la régulation des naissances, la maternité, la lutte contre la stérilité, l'information sexuelle et d'éducation familiale, les problèmes du couple et de la famille. A cet effet, le C.I.R.M. met en place un service de documentation - bibliothèque, un service de renseignements téléphoniques, de façon à être en mesure de fournir à la demande des brochures d'information, des matériels de documentation audio-visuelle, etc.

Dans le cadre de ces activités, le C.I.R.M. respecte les orientations générales et le programme d'action défini par le Conseil d'Administration du Centre National d'Information sur la Régulation des Naissances, la Maternité et la Vie Sexuelle.

Selon l'article 5 des statuts du C.I.R.M., le Conseil d'Administration de cette association se compose de membres nommés et de membres de droit, parmi lesquels "un représentant désigné par chaque collectivité ou organisme accordant une subvention à l'association, quelle qu'en soit la forme, dans la mesure où elle n'est pas déjà représentée au Conseil d'Administration à un autre titre".

La Ville de Lille qui attribue annuellement à cette association une subvention de fonctionnement dispose, par conséquent, d'un siège au Conseil d'Administration.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de votre représentant.

A été désignée : Madame HENAUT

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/552

OBJET

Association pour la mise en valeur
des espaces fortifiés de la Région
Nord/Pas-de-Calais -
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1980, l'Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la Région Nord/Pas-de-Calais mène, depuis 15 ans, de multiples actions pour l'animation et la valorisation du patrimoine fortifié régional.

De par son adhésion, la Ville de Lille dispose de deux sièges, l'un en qualité de titulaire, l'autre de suppléant au sein de cette association.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir procéder à la désignation de vos deux représentants.

Ont été désignés :

- Titulaire : Madame BUFFIN
- Suppléant : Monsieur PARGNEAUX

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N°95/553

OBJET

Association « Comité Départemental du Nord
de l'organisation française du Mouvement Européen »
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1952, l'Association dénommée Comité Départemental du Nord de l'organisation française du Mouvement Européen a pour but de favoriser et de provoquer par tous moyens légaux la création d'une Autorité européenne commune ayant pouvoir de prendre les mesures culturelles, sociales, économiques et militaires propres à faire des Etats européens un ensemble prospère, puissant, respecté, pacifique, fraternel où règnera plus de justice sociale et d'où seront écartés les périls qui menacent nos libertés essentielles et les fruits de notre labeur.

La Ville de Lille qui subventionne cette association dispose, à ce titre, d'un siège au sein de cette structure.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désigné : Monsieur MUTEZ

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/554

OBJETAssociation pour la Promotion de
LILLE GRAND PALAIS -
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a décidé, le 17 octobre 1981 de confirmer l'adhésion de la Ville à l'Association « Pour la Promotion du Palais des Congrès et de la Musique de Lille » devenue depuis Association pour la Promotion de LILLE GRAND PALAIS.

Aux termes de l'article 8 des statuts de cette Association, la Ville de Lille est représentée au Conseil d'Administration par 4 représentants siégeant en qualité de membres de droit.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de ces quatre membres.

Ont été désignés : Mesdames AUBRY, DAVIDT, DA SILVA, Monsieur DEGREVE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/555

OBJETAssociation « La Deûle »Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1984, l'Association « La Deûle » a pour objet

- d'accueillir et de former des jeunes marqués par l'échec, désocialisés, en situation de délinquance grave ou à répétition, sans projet et sans alternative négociable avec l'environnement social ;
- de favoriser la constitution d'un réseau de soutien à cette action ;
- d'animer des activités liées au tourisme fluvial, que ce soit en amont par la création d'atelier de maintenance, de récupération ou de réparation, en aval par le développement d'une base de tourisme fluvial ;
- de participer à la revitalisation des quartiers de Lille et des environs.

Aux termes de l'article 5 de ses statuts, l'Association est notamment composée de membres de droit représentant les financeurs.

La Ville de Lille disposant à ce titre d'un siège, nous vous demandons de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désigné : Monsieur REUX

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/556

OBJET

Association pour la promotion
de moyens modernes pour le
développement de la vidéocommunication
"Métrocable" - Désignation des représentants
de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°85/135 du 14 mai 1985, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'Association pour la promotion de moyens modernes pour le développement de la vidéocommunication "Métrocable" qui a pour objet :

- de mener les études de faisabilité socio-économique et financière du projet de réseau de vidéocommunications ainsi que d'assurer par tous les moyens la promotion de ce réseau ;
- de regrouper l'ensemble des compétences et de mener en commun les réflexions et actions à engager ;
- d'assurer la liaison avec les différentes instances et partenaires ainsi que la coordination des organismes devant intervenir pour le développement du projet ;
- l'examen des conditions de mise en place d'une société locale d'exploitation du câble (intervenue en 1986) ;
- d'entreprendre toutes actions et études complémentaires à l'objet social en vue de rentabiliser le réseau.

Selon l'article 6 des statuts, chaque commune adhérente est représentée à l'Assemblée Générale par un membre de droit et par un membre supplémentaire, par tranche de 10 000 habitants.

La Ville de Lille dispose, en conséquence, compte tenu du chiffre de sa population, de 18 sièges.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos 18 représentants.

Ont été désignés : Mesdames DAVIDT, CAPON, Messieurs CACHEUX, DELGRANGE, REUX, CALONNE, MARCHAND, Mesdames STANIEC, WARDAVOIR, DA SILVA, Messieurs DEMAILLE, SELLANI, DEGREVE, BARBAROSSA, RENAR, BIENVENU, LESERRE, MORTREUX.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/557

OBJETAssociation Espace Naturel Régional
Nord/Pas-de-Calais
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association Espace Naturel Régional Nord/Pas-de-Calais, outil spécifique du Conseil Régional a pour objet général la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la promotion maîtrisée du tourisme, de l'accueil et des loisirs compatibles avec l'environnement, l'animation, l'information et la formation relatives à la politique d'environnement.

Aux termes de l'article 5 des statuts de cette association, la Ville de Lille dispose d'un siège au sein de cet organisme au titre des membres associés.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désigné : Monsieur PARGNEUX

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/558

OBJET

Association pour la Télé-Alarme
du Département du NORD
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Créée en 1986, l'Association pour la Télé-Alarme du Département du NORD a pour objet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées par l'installation d'un réseau de télé-alarme.

La Ville bénéficiant d'un siège au sein de cette Association, nous vous demandons de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désignée : Madame FILLEUL

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/559

OBJET**Conseil Communal
de Prévention de la Délinquance
Composition**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le Conseil Municipal par délibération n°83/459 du 8 juin 1983 a décidé de créer un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

L'article 8 du décret 92-343 du 1er avril 1992 relatif aux Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance stipule que le Conseil Communal de Prévention est placé sous la présidence du Maire. Il comprend, en nombre égal, des représentants de l'Etat et des représentants de la commune désignés par le Conseil Municipal.

Des personnalités qualifiées et des représentants d'association peuvent également être appelés à siéger au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance avec voix consultative. Ils sont désignés pour une moitié par le Préfet et pour l'autre moitié par le Conseil Municipal.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale en juin 1995, nous vous demandons de bien vouloir fixer la nouvelle composition de cette assemblée.

Monsieur le Maire étant Président, Monsieur Alain DEMAILLE, Adjoint au Maire, chargé de la fonction de Vice-Président par délégation, et la commune associée d'Hellemmes étant représentée par Monsieur Bernard VAN BEELE, Conseiller Délégué, nous vous demandons de bien vouloir désigner pour représenter la Ville:

- Madame Martine AUBRY, premier Adjoint
Action et Développement Economiques
Politique de la Ville
Lutte contre l'exclusion
- Monsieur Bernard ROMAN, deuxième Adjoint
Finances, Informatique
Décentralisation
Relations avec les collectivités
LOSC
- Monsieur Patrick KANNER, huitième Adjoint
Solidarité, Action Sociale
Politique sociale liée au logement
Gestion des équipements sociaux
CCAS

- Monsieur Alain DEMAILLE, onzième Adjoint
Santé Publique
Lutte contre le Sida et la Toxicomanie
CCPD
Protection sanitaire
Recherche
- Monsieur Pierre DE SAINTIGNON, seizième adjoint
Emploi, Lutte contre la précarité
Formation professionnelle et permanente
Insertion professionnelle et RMI
Délégation au Conseil de quartier de Vauban-Esquermes
- Monsieur Jean-Pascal REUX
Conseiller Municipal Délégué
Jeunesse, Animation
- Monsieur Bouziane DELGRANGE
Conseiller Municipal Délégué
Action Humanitaire
- Monsieur Daniel ROUGERIE, treizième Adjoint
Police Municipale
Circulation, Stationnement, Voirie
Sécurité sur la voie publique
- Madame Marie-Thérèse ROUGERIE
Conseiller Municipal Délégué
Citoyenneté, Médiation
Délégation au Conseil de quartier du Centre
- Madame Françoise HENAUT,
Conseiller Municipal Délégué
Droits de la Femme
- Monsieur André FLORENCE, Sixième Adjoint
Propreté, Salubrité, Hygiène Publique
- Monsieur Jacques RICHIR
Conseiller Municipal
- Madame Isabelle BAERT
Conseiller Municipal

Monsieur le Préfet a désigné, en qualité de représentants de l'Etat au sein du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance de Lille, placé sous la présidence de M. le Maire de la commune :

- M. le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Lille ou son représentant,
- M. l'Inspecteur d'Académie ou son représentant,

- Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de Lille ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant,
- M. le Directeur Régional des Services Pénitentiaires ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, Directeur Départemental du Nord ou son représentant,
- M. le Directeur Interrégional des Douanes ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord-Lille ou son représentant,
- M. le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central de Lille ou son représentant,
- M. l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale de Lille, Inspection Académique ou son représentant
- M. le Proviseur du Lycée d'Enseignement Professionnel Francisco Ferrer ou son représentant,
- M. le Principal du Collège Verlaine ou son représentant,

Au titre des personnes qualifiées et des représentants d'associations appelés à siéger au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance,

* nous demandons au Conseil Municipal de procéder à la désignation de :

- Plan Lillois d'Insertion,
M. BARRE, Directeur du Plan Lillois d'Insertion,
- Association Baptiste d'Entraide pour la Jeunesse, ...
M. le Président de l'A.B.E.J.
- Association d'Information sur les Drogues et le Sida (A.I.D.E.S.)
M. LEJEUNE, Président
- Office Public des H.L.M. de Lille
M. le Président de l'O.P.H.L.M. de Lille,
- Confédération Syndicale du Cadre de Vie (C.S.C.V.)
M. Louis CHEYMOL, représentant de l'association
- Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence,
(A.D.N.S.E.A.)
Mme Françoise CANIPEL, Directeur Général
- Association Familiale de Lille,
Mme DAUDIN CLAUD, Présidente
- Ligue des Droits de l'Homme,
M. Gérard MINET, Directeur Régional
- Association ITINERAIRES,
M. Patrick GODELLE, Directeur d'ITINERAIRES
- Association Les Craignos,
M. Rachid IFRI, Chef de service éducatif

- Enseignement Privé,
Mme LANSCELOT, Inspecteur Divisionnaire,
- Association socio-éducative de contrôle Judiciaire du Nord,
M. Le Président
- Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs,
M. le Président
- Syndicat des Avocats de France,
M. le Président
- Association Trait d'Union,
M. DELMAS, Président d'honneur
- Fédération Lilloise du Commerce,
M. le Président
- Association Drogue Info Service,
Mlle Barbara LILIN
- Institut de Criminologie,
M. le Directeur
- Monsieur le Professeur PARQUET
- Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie
Monsieur FONTA
- Monsieur le représentant de la Communauté Catholique Romaine,
- Madame L. HANOH
représentant la Communauté Juive de Lille
- Monsieur le représentant de l'Association Cultuelle de Lille Sud,
- Monsieur le représentant de l'Eglise Réformée de France,

Au titre des personnes qualifiées et des représentants d'associations appelés à siéger au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance,

* Monsieur le Préfet a désigné :

- Ordre des Avocats du Barreau de Lille
Maître Sylvain CAILLE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Lille
- Caisse d'Allocations Familiales de Lille
Melle COULON, Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille

- Association d'Information sur les Drogues (A.I.D.E.),
Mme ROMOND, Présidente de l'Association d'Information sur les Drogues
- Fédération Régionale Léo Lagrange,
Mme Hélène LACIPIERE, Déléguée Régionale
- M. Philippe MAILLARD, Ancien Aumônier des Prisons,
- Syndicat des Pharmaciens du Nord,
M. Alain FAIDHERBE, Président du Syndicat des Pharmaciens du Nord
- P.A.C.T. de Lille, (Protection, amélioration, conservation et transformation)
M. Jean VANPUYENBROUCK, Directeur, C.A.L. (Centre d'amélioration du logement)
P.A.C.T. de Lille
- Société Transpole,
M. LANCELOT, Directeur Général
- Maison de Quartier de Fives,
M. Michel VALMY, Directeur
- Association Le Cèdre Bleu,
M. Bernard FONTAINE, Directeur
- Maison d'Arrêt de Loos,
M. Michel MANIER, Chef du Service Insertion de la Maison d'Arrêt de Loos
- Association de Services Spécialisés pour Enfants et Adolescents en Danger,
M. DELEU, Directeur de l'A.D.S.S.E.A.D.
- Antenne Spécialisée pour la toxicomanie,
M. le Docteur ARCHER, Directeur de l'Antenne spécialisée pour la toxicomanie,
- Société Anonyme d'H.L.M. de Lille et Environs,
M. PINET, Directeur de la S.L.E.
- Comité de Probation de Lille,
Mme PETIAU, Directrice
- Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Nord,
M. le Docteur DUCLOUX, Président
- M. TONNELET, Directeur de l'Espace du Possible,
- Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.)
Mr le Directeur Régional
- Association Nationale des Petits Frères des Pauvres,
Mme Marie VILLEZ, Présidente
- Centre de Soins Ulysse Trélat, Intersecteur de Toxicomanie de Lille,
M. le Président

- Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents,
M. Le Directeur de l'A.L.E.F.P.A.
- Conseil Départemental de l'Ordre des Pharmaciens
M. Jean ARNOULT, Président
- Association Généraliste et Toxicomanie 59,
M. le Président,
- Institut de Médecine Légale et Sociale
M. le Professeur GOSSET

L'Assemblée Générale du Tribunal de Grande Instance de Lille a désigné pour faire partie du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance de Lille, les magistrats ci-après :

- M. RIGAL, Juge d'Application des Peines
- M. MERIMECHE, Juge des Enfants

Par ailleurs, la Ville comptant plusieurs cantons, en application des dispositions du dernier paragraphe de l'article 8 du décret précité, siégeront au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, des Conseillers Généraux dont le nombre est fixé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 20 novembre 1995
N° 95/560OBJETOffice du Tourisme de Lille
Conseil d'Administration
Désignation d'un représentant supplémentaire

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au cours de votre réunion du 25 septembre, vous avez désigné vos représentants au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme.

Or, les statuts de cet organisme ayant été récemment modifiés il s'avère qu'un cinquième siège revient à la Ville.

En conséquence, nous vous proposons la désignation de Madame DANGRÉAUX.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/719

OBJETRésolution du Conseil Municipal portant
sur la remise en cause des Contrats Emploi Solidarité

Après la décision d'arrêter le programme PAQUE et celle de réduire le financement accordé aux structures d'insertion par l'économique, le dernier volet de la lutte contre le chômage de longue durée et contre l'exclusion est aujourd'hui gravement remis en cause.

Par lettre circulaire datée du 13 novembre, les services de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont informé les collectivités locales et les associations des mesures de gestion arrêtées par le Ministère du Travail, portant sur le dispositif des Contrats Emploi Solidarité.

Ces mesures conduisent les services de l'Etat à refuser, dès maintenant, tout renouvellement de contrat et toutes nouvelles embauches sous statut C.E.S.

Si cette décision était maintenue, ce sont plus de 500 Lilloises et Lillois qui se verraient brutalement exclus, dans les prochains mois, d'un emploi et d'un parcours d'insertion.

Ceci n'est pas acceptable !

Pour mener à bien ce programme, l'Etat s'est appuyé sur la mobilisation des collectivités locales et des associations.

La suppression éventuelle du programme C.E.S. se ferait au profit d'une part, du C.I.E. dont on peut craindre les mêmes dérives que celles du S.I.V.P. (gonflement artificiel des effectifs, niveau de recrutement élevé, substitution à une autre catégorie de salariés...) et d'autre part, de la création du Contrat d'Initiative Locale dont nul ne connaît aujourd'hui le contenu mais pour lequel il n'est annoncé que 10 000 postes alors même qu'il y a aujourd'hui 650 000 C.E.S.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lille s'est impliquée fortement dans la lutte contre l'exclusion et «la réduction de la fracture sociale».

Elle ne peut admettre que sans aucune concertation et sans aucun préavis, elle soit obligée de mettre fin à son engagement auprès de centaines de Lillois.

La Ville de Lille demande que l'Etat revienne sur cette disposition et procède au renouvellement de l'ensemble des contrats des salariés inscrits dans un parcours d'insertion et de qualification.

.../...

La Ville de Lille est inquiète pour l'avenir : réduction des moyens budgétaires du Ministère du Travail, transfert de charges sur les collectivités locales.

L'Etat semble ne plus vouloir ou pouvoir assurer son obligation de solidarité nationale.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/561

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

50ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION C.A.T.M - SECTION D'HELLEMES

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des manifestations de Commémoration du 50ème Anniversaire de la Libération, l'association C.A.T.M - section d'Hellemmes a participé à de nombreuses animations en collaboration avec les autres associations patriotiques locales et notamment un banquet de tous les anciens combattants le 8 Mai 1995.

Lors du vote du budget 1995, vous aviez retenu le principe d'une ligne budgétaire relative à ces manifestations exceptionnelles.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes réuni le 17 Novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 Frs à l'association C.A.T.M - section d'Hellemmes correspondant aux frais engagés pour les animations ci-dessus mentionnées. Cette somme sera prélevée au chapitre 940.31 657 renforcée par un virement de crédits prélevé au 940.31 660.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/562

OBJET

Commune Associée d'HELLEMES

Associations Sportives -
Ecoles Communales de sport
SubventionsRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre d'associations sportives possèdent une école de sport ou ont accepté d'en créer une.

Afin de les encourager financièrement une somme de 40 000,00 F a été inscrite au Chapitre 945-18 «encouragement aux sports» Article 657 «Subventions» de l'état spécial de fonctionnement 1995.

Après concertation des clubs et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES réuni le 17 NOVEMBRE 1995, nous vous proposons à concurrence de 18 315,00F de la répartir de façon égale entre 11 associations et à concurrence de 17 705,00F, de la ventiler au prorata du nombre d'enfants dans chacune des écoles.

En ce qui concerne la natation communale, nous vous demandons de procéder à un virement de crédit de 3 980,00Frs à affecter au chapitre 945 13 609.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/563

OBJET

Animations Inter-Classes
Fédération Régionale Nord-Pas-de-Calais Léo Lagrange
Versement de subventions.
Commune Associée d'Hellemmes

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En partenariat avec la Fédération Régionale Léo Lagrange Nord-Pas-de-Calais, la Commune d'Hellemmes a mis en place à la rentrée scolaire 1994 - 1995, des animations inter-classes.

Ce dispositif est financé par, d'une part, une participation des familles, dont vous venez de fixer la tarification pour l'année scolaire en cours, et d'autre part, par les prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

Le bilan de l'année scolaire 1994 - 1995, tel qu'il vous est présenté ci-après, fait apparaître un déficit de 236.000,00 F consécutif d'une part à une surestimation des effectifs susceptibles d'être concernés par l'A.I.C. et d'autre part, par la non perception de la participation des familles pour l'A.I.C. du midi s'élevant à 1,00 F.

Aussi, la Fédération Régionale Léo Lagrange s'engageant à financer pour 100.575,32 F, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée, réuni le 17 novembre 1995, nous vous demandons d'autoriser l'octroi à la Fédération Régionale Léo Lagrange d'une subvention de 136.000,00 F pour l'année scolaire 1994-1995.

De même, le budget prévisionnel pour l'année scolaire 1995 - 1996, ci annexé, fait apparaître une participation de la Commune de 270.000,00 F.

Aussi, compte tenu du décalage existant entre l'année civile et l'année scolaire, nous vous proposons d'autoriser l'octroi d'une subvention de 270.000,00 F à la Fédération Régionale Léo Lagrange selon le rythme suivant :

- 90.000,00 F dans le dernier trimestre 1995 ;
- 90.000,00 F dans le premier trimestre 1996 ;
- 90.000,00 F à l'issue du vote du budget primitif pour 1996.

La dépense sera prélevée au chapitre 944.9 « Autres oeuvres sociales scolaires » article 657 « Subventions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/564

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

PRET DE SALLES COMMUNALES
REVALORISATION DES TARIFSRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les tarifs actuellement en vigueur assujettis à une T.V.A. de 18,60 % ont été fixés par délibération n° 95/4 du 20/02/95.

Pour tenir compte de la Loi du 28 Juillet 1995 modifiant l'article 278 du Code Général des impôts, portant le taux normal de la T.V.A de 18,60 % à 20,60 % à compter du 1er Août 1995, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes réuni le 17 Novembre 1995, de faire vôtres les tarifs ci-après en tenant compte de l'assujettissement à la T.V.A de 20,60 % avec effet rétroactif au 1er Août 1995.

<u>SALLES</u>	<u>TARIFS ACTUELS TTC</u>	<u>TARIFS PROPOSES</u>
Annexe Fénelon	652,80 F	665,84 TTC
Jacques Prévert	438,60 F	447,36 TTC
L.C.R Tisserands	438,60 F	447,36 TTC
Léo Lagrange	1377,00 F	1404,54 TTC
Monchy	1887,00 F	1924,74 TTC
Duquesnoy	2264,00 F	2309,08 TTC
Delannoy	2264,00 F	2309,08 TTC

<u>ESPACE DES ACACIAS</u>	<u>TARIFS ACTUELS TTC</u>	<u>TARIFS PROPOSES</u>
Salle seule	associations locales 1836,00 F	1872,72 TTC
	associations extérieures 3672,00 F	3745,44 TTC
Salle et bar	associations locales 2448,00 F	2496,96 TTC
	associations extérieures 4896,00 F	4993,92 TTC
Salle, bar et cuisine	associations locales 3060,00 F	3121,20 TTC
	associations extérieures 6120,00 F	6242,40 TTC
Bar seul	associations locales 612,00 F	624,24 TTC
	associations extérieures 1224,00 F	1248,48 TTC

TARIFS ACTUELS TTC

TARIFS PROPOSES

petite salle côté parc communal	900,00 F	918,00 TTC
grande salle côté verrière	1400,00 F	1428,00 TTC

ADOPTÉE à l'unanimité

DESCRIPTION	TARIF ACTUEL TTC	TARIF PROPOSE
petite salle	900,00 F	918,00 TTC
grande salle	1400,00 F	1428,00 TTC
petite salle	900,00 F	918,00 TTC
grande salle	1400,00 F	1428,00 TTC
petite salle	900,00 F	918,00 TTC
grande salle	1400,00 F	1428,00 TTC
petite salle	900,00 F	918,00 TTC
grande salle	1400,00 F	1428,00 TTC

DESCRIPTION	TARIF ACTUEL TTC	TARIF PROPOSE
petite salle	900,00 F	918,00 TTC
grande salle	1400,00 F	1428,00 TTC
petite salle	900,00 F	918,00 TTC
grande salle	1400,00 F	1428,00 TTC
petite salle	900,00 F	918,00 TTC
grande salle	1400,00 F	1428,00 TTC
petite salle	900,00 F	918,00 TTC
grande salle	1400,00 F	1428,00 TTC

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/565

OBJET

Elargissement de la rue
Delemazure à Hellemmes
Cession gratuite de terrain à la
Communauté Urbaine de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'élargissement de la rue Delemazure à Hellemmes, la Communauté Urbaine de Lille a été amenée à empiéter sur un terrain communal.

Afin de régulariser cette situation, cet Etablissement public sollicite la cession gratuite de ce bien, repris au cadastre sous le n° 895 de la section 298 AD pour une contenance de 56 m2.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes qui s'est réuni le 19 mai 1995 et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons :

- 1) de décider la cession gratuite dudit terrain à la Communauté Urbaine de Lille ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/566

OBJET**Implantation d'une unité "ENVIE-Hauts de France" (Groupe Vitamine T) à Fives - Subvention d'investissement.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement de ses activités, "ENVIE Hauts de France", entreprise d'insertion du Groupe Vitamine T, spécialisée dans le recyclage et la vente d'appareils électroménagers, ouvre un nouveau point de vente à Fives, 144, rue Pierre Legrand, dans un immeuble mis à disposition par la CUDL.

Depuis sa création en 1992, cette entreprise s'attache à remplir une double mission :

- former des jeunes en difficulté aux métiers de l'électroménager (actuellement une vingtaine de salariés sont en dispositif d'insertion),

- favoriser l'accès au confort ménager pour les foyers à bas revenus. Ainsi les appareils réparés mais aussi remis à neuf et testés sont ensuite revendus, au prix de l'occasion, mais accompagnés d'une garantie.

Le local de la rue Pierre Legrand constitue un second point de vente pour ENVIE qui ne disposait jusqu'à présent que d'un seul magasin à Tourcoing, à proximité des ateliers.

Pour permettre l'agencement de ce nouveau local, l'entreprise d'insertion sollicite l'attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 F.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération rentrant dans le cadre des objectifs poursuivis par la Ville en matière d'insertion, nous vous proposons de réserver une suite favorable à cette demande.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- le versement d'une subvention d'investissement de 30 000 F à l'Association ENVIE-Hauts de France ;

- l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 914.8, article 130 N 36 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/567

OBJET

Réfection des remparts de la Porte de Gand - Convention
avec l'Association ITINERAIRES - Réajustement de la
participation de la Ville pour la première tranche -
Engagement de la seconde tranche.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a décidé la conclusion d'une convention entre la Ville et l'Association ITINERAIRES confiant à celle-ci le montage et la maîtrise d'oeuvre d'un chantier-école pour la restauration des remparts de la Porte de Gand.

Le coût prévisionnel de cette opération était de 200 000 F HT, soit 237 200 F TTC.

Or, la convention signée effectivement le 15 mai 1995 a pris en compte un surcoût de 59 300 F entraîné par l'intervention, aux côtés d'ITINERAIRES, de l'entreprise spécialisée ETPM.

Il convient, en conséquence, de réajuster la participation de la Ville qui s'élève finalement à 296 500 F.

Par ailleurs, cette opération doit se poursuivre par une seconde tranche de travaux, estimée également à 296 500 F et qui se déroulera durant le dernier trimestre 1995.

Une nouvelle convention similaire à la précédente sera donc nécessaire.

En accord avec votre Commission du Développement, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- le réajustement de la participation de la Ville à la réalisation de la première tranche de réfection des remparts qui s'élève désormais à 296 500 F, la dépense complémentaire étant prélevée sur la DSU 1995 ;
- de confirmer le lancement de la seconde tranche ;
- de nous autoriser à signer avec ITINERAIRES la convention s'y rapportant ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 296 500 F, sur les Dotations de Solidarité Urbaine 1995 et 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/568

OBJET**Festival "Les Rencontres" - Subvention à la MAJT.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Festival annuel "Les Rencontres" organisé par la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur, la compagnie Royal de Luxe a présenté son spectacle de rue PEPLUM, les 21, 22 et 23 septembre, Place de l'Europe, sur le site Euralille.

Ces représentations gratuites ont connu un très grand succès.

Soutenue financièrement par le Comité Grand Lille, la MAJT sollicite également la participation de la Ville, à hauteur de 100 000 F.

Nous vous proposons de répondre favorablement à cette demande.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- le versement d'une subvention de 100 000 F à la MAJT ;
- l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 961.0 article 657, de nos documents budgétaires.

Adopté à l'unanimité
des 21 membres présents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/569

OBJET**Quartier des Bois-Blancs - Requalification
de la Placette Rosette De Mey - Programme PLEX
- Subvention à la Maison de Quartier des Bois-Blancs**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Fédération des Centres d'Insertion (F.C.I.) créée en 1989 regroupe un certain nombre de partenaires dont la Maison de Quartier des Bois-Blancs, dans le but de coordonner les actions permettant de conjuguer apprentissage d'un métier et accompagnement social permanent de jeunes et adultes.

Animatrice du réseau, la Fédération des Centres d'Insertion mutualise ainsi le savoir-faire et les compétences pluridisciplinaires de ses membres et permet ainsi de bâtir des parcours vers l'emploi appropriés aux besoins de main d'oeuvre des entreprises et adaptés à la commande d'institutions publiques.

La Fédération des Centres d'Insertion s'est portée candidate au Programme Local Expérimental (PLEX) lancé par le Collectif National Inter Associatif. Son dossier a été retenu parmi les 10 sites sélectionnés sur l'ensemble du territoire français.

Ce programme national allie, sous forme de contrats C.E.S., une partie « production » de 20 heures par semaine et une formation (développement de compétences transversales et définition de projet professionnel et préqualification) de 400 heures.

Il est apparu judicieux de mettre en oeuvre ce programme dans le Quartier des Bois-Blancs, dans le cadre d'une opération d'aménagement urbain : la requalification de la placette Rosette De Mey située face à la Maison de Quartier.

Après réalisation d'un fond de forme par une entreprise spécialisée, le réaménagement de la placette serait assuré, sous la maîtrise d'ouvrage et l'encadrement de la Maison de Quartier, par 6 jeunes en C.E.S.

Le coût de cette opération d'insertion est évalué à 516 650 F, sur la base du plan de financement suivant, faisant apparaître une subvention de la Ville de 200 000 F :

.../...

CHARGES :

* animateurs	37 128,00 F
* Frais pédagogiques d'animation	13 250,00 F
* Formation générale (380 H x 142 F)	54 000,00 F
* Encadrement technique	151 372,00 F
* Suivi social	20 900,00 F
* Matière d'oeuvre	200 000,00 F
* Coordination pédagogique	40 000,00 F
<u>Total Charges</u>	516 650,00 F

PRODUITS :

* D.D.T.E.	132 000,00 F
* Ville de Lille	200 000,00 F
* Apport Maison de Quartier	40 000,00 F
* F.C.I. - Fond partenarial	109 500,00 F
- DASS	35 150,00 F
<u>Total Produits</u>	516 650,00 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- le réaménagement de la Placette Rosette De Mey, dans le cadre du programme PLEX, sous la maîtrise d'ouvrage de la Maison de Quartier des Bois-Blancs ;
- d'allouer à la Maison de Quartier des Bois-Blancs une subvention de 200 000 F ;
- d'imputer la dépense correspondante sur l'enveloppe DSQ communautaire ;
- de nous autoriser à signer toutes conventions se rapportant à cette opération.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/570

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1995 -**
Quartier de Moulins - Subvention à
l'Atelier Populaire d'Urbanisme.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme 1995 du Contrat de Ville pour le Quartier de Moulins, adopté par délibération du 20 février 1995 (programme "complémentaire"), est notamment prévue une aide financière à l'Atelier Populaire d'Urbanisme (A.P.U.) de Moulins pour la mise en oeuvre de ses missions d'information, de conseil, de soutien sur les difficultés liées à l'habitat, d'accompagnement social de l'OPAH, de prévention des conflits locatifs et des expulsions.

Sur un budget global de fonctionnement annuel de 353 000 F, le financement du Contrat de Ville est sollicité à hauteur de 127 000 F dont :

- participation Etat/Région	:	63 500 F
- participation Ville	:	63 500 F
dont Action Sociale liée au Logement :		33 500 F

Il est donc proposé d'attribuer à l'Atelier Populaire d'Urbanisme de Moulins, une subvention de 33 500 F.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- d'allouer à l'A.P.U. de Lille-Moulins une subvention de 33 500 F,
- d'imputer la dépense correspondante sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/571

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1995 -
Quartier de Fives - Vacances familiales -
Subvention au CAL-PACT.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme 1995 du Contrat de Ville pour le Quartier de Fives, adopté par délibération du 20 février 1995 (programme "complémentaire") a été menée par l'antenne sociale du CAL-PACT, une opération "vacances familiales" consistant en l'organisation de 3 séjours d'une semaine à Saint-Fergeux (Ardennes) au bénéfice de 12 familles.

Cette action vise à favoriser le départ en vacances de familles en grandes difficultés sociales, tout en développant, avec la collaboration de travailleurs sociaux, leur capacité de partir de manière autonome et en consolidant le suivi social assuré pendant l'année.

Son coût est de 71 000 F, financé comme suit :

- Etat/Région (Contrat de Ville)	:	15 000 F
- Participation des familles	:	20 750 F
- Subventions spécifiques	:	20 250 F
- Ville de Lille	:	15 000 F

Nous vous proposons d'accorder au CAL-PACT de Lille la subvention sollicitée de 15 000 F.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- l'attribution d'une subvention de 15 000 F au CAL-PACT de Lille ;
- l'imputation de la dépense correspondante sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/572

OBJET**Contrat de Ville - Programme 1995 - Site du Parc
des Expositions - Vacances familiales -Subvention
au Centre Social du Parc des Expositions.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme 1995 du Contrat de Ville pour le site du Parc des Expositions, le Centre Social de l'avenue Eugène Varlin a organisé une opération "Vacances Familiales" à l'intention de 7 familles, à Saulxures sur Moselotte (Vosges), du 12 au 26 août dernier.

Cette initiative visait en particulier à favoriser une dynamique auprès des familles qui ne sont jamais ou rarement parties en vacances, développer un lien de partenariat avec ces familles et le Centre Social, mieux maîtriser le budget familial, et découvrir les apports d'une entraide mutuelle.

Sur un budget global de 108 810 F, nous vous proposons d'accorder une subvention de 15 000 F.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- l'attribution d'une subvention de 15 000 F au Centre Social Parc des Expositions Saint-Sauveur ;
- d'imputer la dépense correspondante sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/573

OBJETQuartier de Fives - Action de suivi et animation
du recyclage des logements vacants sur le quartier -
Développement d'une offre nouvelle de logements -
Subvention au CAL-PACT.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Quartier de Fives s'est doté depuis 1987, d'un dispositif partenarial ayant comme objectifs essentiels le suivi et la réalisation d'actions contre l'exclusion des populations en difficulté et de développement du quartier.

Parmi les opérations engagées, au titre du DSQ puis du Contrat de Ville ou en dehors de ces dispositifs, des interventions ont porté sur la question des logements vacants pour tenter d'apporter des solutions susceptibles d'endiguer ce phénomène.

Ainsi, tout récemment, une étude-action financée au titre du programme européen "Horizon-Défavorisés" a permis de recenser plus de 300 logements vacants sur le quartier appartenant à plus de 70 % à des propriétaires privés.

Cette étude a également analysé des raisons de la vacance, après avoir identifié et interpellé les propriétaires.

Elle a par ailleurs surtout permis d'engager de véritables scénarii d'interventions sur certains logements vacants.

Il est donc apparu judicieux aux partenaires du développement de Fives de relayer cette étude-action par l'engagement d'une procédure de suivi et d'animation en vue d'une offre nouvelle de logements.

Celle-ci serait constituée d'un ensemble de missions :

- la mise en place d'un observatoire de la vacance sur le quartier ;
- l'identification et l'interpellation des propriétaires afin de les contacter et questionner sur les raisons de la vacance de leur bien et sur leur volonté à réhabiliter leur logement ;
- l'animation auprès des propriétaires : aide à la décision, informations sur les subventions et prêts , etc ... ;
- des missions techniques, telles que l'évaluation des valeurs mobilières, le coût des travaux, les études de faisabilité ;
- des missions d'interface entre le propriétaire, le PACT, le bailleur social ;

.../...

- les aides au montage de financements des opérations de recyclage : montage administratif et financier des dossiers, recherches de financements complémentaires.

Ces missions pourraient être conduites par le CAL-PACT de Lille, particulièrement impliqué au sein du dispositif de développement de Fives.

Le coût annuel de cette opération est évalué à 148 400 F, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Frais de personnel :

Chargé d'opération 1/2 temps	:	100 600 F
------------------------------	---	-----------

Frais de support activités :

Déplacement 3 %	:	3 000 F
Secrétariat 5,75 %	:	5 800 F

Frais d'activités	:	18 900 F
--------------------------	---	----------

Frais de structure	:	20 100 F
---------------------------	---	----------

148 400 F

FINANCEMENT :

Etat	:	MOUS	50 %	:	74 200 F
-------------	---	------	------	---	----------

Ville de Lille			50 %	:	74 200 F
-----------------------	--	--	------	---	----------

148 400 F

Compte tenu de son intérêt, nous vous proposons la mise en oeuvre ce dispositif, la participation de la Ville étant financée par l'enveloppe DSQ Communautaire.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de vouloir bien :

- autoriser le lancement d'une action de suivi et d'animation du recyclage des logements vacants sur le quartier de Fives ;
- confier au CAL-PACT de Lille (antenne sociale de Fives) la maîtrise d'oeuvre de ce dispositif ;
- lui verser en conséquence une subvention de 74 200 F ;
- imputer la dépense correspondante sur l'enveloppe DSQ Communautaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/574

OBJET**POLITIQUE DE LA VILLE****PROJET LOCAL DE SECURITE****MESURES DE SUIVI****CONVENTION****Rapport de Monsieur le Maire**
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n°93/73 du 15 mars 1993, la signature d'une convention, entre le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord, agissant au nom de l'Etat, et la Ville de Lille, représentée par Monsieur Pierre MAUROY, Sénateur Maire de Lille, ayant pour objet de permettre la réalisation du projet local de sécurité de la Ville de Lille.

Diverses dispositions ont été prévues dans ce projet, afin d'atteindre les objectifs suivants : créer les conditions d'une responsabilisation accrue de l'ensemble des acteurs de la cité et d'une prise en charge effective des problèmes de sécurité en fonction de leurs champs d'action respectifs, amplifier le travail interpartenarial sur les mesures concrètes visant à améliorer la sécurité, et lutter contre le sentiment d'insécurité.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, et afin de développer les mesures de suivi du projet précité, Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord, a proposé la signature d'une convention en vue de la mise en place d'un observatoire local de la sécurité.

En effet, pour mieux répondre aux phénomènes de délinquance, il faut non seulement tenir compte des éléments statistiques émanant des Services de Police mais également croiser ces données avec d'autres émanant d'organismes comme : Justice, D.D.A.S.S., Education Nationale, Logement, etc., afin de pouvoir mesurer réellement toutes les causes de dysfonctionnement social risquant d'aboutir à une conduite délinquante.

Il faut aussi être capable de mesurer le sentiment d'insécurité d'une population sur un territoire donné et d'évaluer les actes de délinquance dont elle a pu être victime sans nécessairement les porter à la connaissance de la Police ou de la Justice.

Il faut enfin pouvoir confronter l'offre publique de sécurité et les attentes de la population en cette matière.

La mise en oeuvre de cet observatoire s'appuie sur des fiches questionnaires destinées à recueillir des informations détenues par les divers organismes dans leur domaine de compétence et qui doivent permettre d'élaborer une stratégie de prévention et de lutte contre l'insécurité qui, grâce à un partenariat actif, prendra mieux en compte l'ensemble des facteurs et conséquences de la délinquance.

Le budget total de cette opération expérimentale bénéficie d'une subvention de l'Etat d'un montant de 170 000 F.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature de la convention ci-jointe,
- solliciter la participation financière correspondante de l'Etat,
- prévoir l'admission en recettes de la subvention de l'Etat et sa réaffectation à l'opération en cause,
- prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la convention.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/575

OBJETPrêt de MatérielRemise gracieuse d'un titre
de recette émis à l'encontre
de l'I.S.E.N.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Remise gracieuse d'un titre de recette émis à l'encontre de l'I.S.E.N., Institut Supérieur d'Electronique du Nord, 41 Boulevard Vauban à Lille.

A l'occasion de l'organisation de la manifestation intitulée "LILLOPOLISEN", qui s'est déroulée le 27 mai 1995, l'I.S.E.N. a sollicité la Ville de Lille afin d'obtenir un prêt de matériel destiné à faciliter la mise en place de différentes animations situées sur la Grand Place, Place Rihour et rue des Fossés.

Afin de régler les dépenses relatives à cette location de matériel, un avis de somme à payer d'un montant de 3 630,00 F a été adressé à l'I.S.E.N.

Dans la mesure où l'organisation de cette manifestation a contribué à l'animation de la Ville, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la remise gracieuse du titre de recette correspondant, en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse du 25 octobre 1995, et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 7 novembre 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/576

OBJETPrêt de Matériel

Rapport de Monsieur le Maire

Remise gracieuse d'un titre
de recette émis à l'encontre
de l'E.P.I.L.

Mesdames, Messieurs,

Remise gracieuse d'un titre de recette émis à l'encontre de l'E.P.I.L., Ecole Professionnelle d'Industries Lilloises, 82 rue des Meuniers à Lille.

A l'occasion d'une fête de fin d'année scolaire, qui s'est déroulée en leurs locaux le 16 juin 1995, l'E.P.I.L. a sollicité la Ville de Lille afin d'obtenir un prêt de matériel destiné à faciliter l'organisation de cette manifestation.

Afin de régler les dépenses relatives à cette location de matériel, un avis de somme à payer d'un montant de 3 480,00 F a été adressé à l'E.P.I.L.

Dans la mesure où l'organisation de cette manifestation a contribué à l'animation du quartier de Wazemmes, à la demande de Mme STANIEC - WAVRANT, Président délégué au Conseil de Quartier de Wazemmes, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la remise gracieuse du titre de recette correspondant, en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse du 25 octobre 1995, et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 7 novembre 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/577

OBJET

Mairie de Quartier du Faubourg
de Béthune
Extension par la prise en location
par la Ville de locaux, rue Renoir,
appartenant à l'Office Public d'HLM

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Mairie de Quartier du Faubourg de Béthune est implantée, rue Renoir, Résidence Concorde, dans des locaux appartenant à l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de la Communauté Urbaine de Lille.

Cinq appartements sont actuellement loués.

Compte-tenu de nouveaux besoins, ces locaux s'avèrent aujourd'hui insuffisants. Un appartement supplémentaire a été mis à la disposition de la Ville depuis le 1er août 1995.

Cette location vient compléter le bail initial du 19 septembre 1986 et fera l'objet d'un avenant. Elle est consentie moyennant un loyer mensuel de 646,40 F (calculé à la surface réelle et non corrigée) plus les charges s'élevant mensuellement à 534,26 F.

Le paiement des loyers s'effectuera en une fois chaque année et sera imputé au chapitre 932-210 - article 630 - sous compte 7412.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 25 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/578

OBJET**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS
ORGANISMES****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En accord avec votre Commission de l'Information des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 25 Octobre 1995, nous vous demandons de vous prononcer sur les propositions de subventions, ci-dessous :

- L'Association "Droit au Vélo" : 2.700 F

Cette association a organisé cette année la cinquième "Très Grande Vélo Fête" le 3 Juin 1995.

Cette association sollicite la délégation à l'Animation de la Ville de Lille pour une subvention de 2.700 F en particulier pour couvrir le financement de l'animation artistique réalisée par la troupe des "Intrépides" sur le thème du vélo.

- L'Association "Tous dans la Ronde les ateliers du soleil" : 5.000 F

Cette association prépare sa troisième exposition artistique "Autrement dit" qui aura lieu du 2 au 9 Décembre 95 dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville.

Cette manifestation culturelle qui a pour objectif l'intégration des personnes handicapées notamment des artistes régionaux connus rencontre toujours un très vif succès.

Les résultats financiers de cette exposition seront exclusivement réservés à des actions au profit des handicapés (paiement de stages de formation, achat de matériel ou de matériaux...).

La délégation à l'Animation de la Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 5.000 F afin de leur permettre de mener à bien cette exposition.

- Festivités liées à l'inauguration de la Faculté de Droit à Moulins

Maison de Quartier de Moulins : 4.000 F

Centre Social Marcel Bertrand : 4.500 F

La Ville de Lille s'associe à tous les partenaires du quartier de Moulins pour organiser une semaine de festivités pour l'inauguration de la faculté de Droit de Lille II qui a eu lieu du 16 au 21 Octobre 1995. Dans ce cadre les structures socio-éducatives du quartier, que sont la Maison de Quartier de Moulins et le Centre Social Marcel Bertrand se sont impliquées pour inclure leurs usagers à ces festivités.

La Maison de Quartier de Moulins a assuré donc avec ses bénévoles la confection du buffet froid servi le Mardi 17 Octobre 1995 lors de la soirée chansons françaises.

Pour l'aider à assumer cette charge, nous vous proposons de participer au titre de la Délégation à l'Animation et à la Jeunesse à hauteur de 4.000 F pour un budget total de 12.000 F.

Le Centre Social Marcel Bertrand quant à lui a mis en place le 18 Octobre 1995 une représentation danse assuré par un groupe de jeunes femmes et de jeunes filles usagers du Centre Social.

Par ailleurs, pour accompagner l'ensemble des festivités un apéritif concert a été organisé le 18 Octobre 1995 au Centre Social.

Nous vous proposons d'accompagner cette initiative à hauteur de 4.500 F pour l'achat de lots pour les danseuses et pour assurer la prestation du groupe musical.

- Une troupe pour Lille-Sud - l'Association K.G.B. : 20.000 F

L'association K.G.B. (Koltes, Genet, Brecht, Beckett) a mené durant l'année 1995 un projet d'atelier théâtre dans les centres sociaux de Lille-Sud. 4 animateurs théâtre sont intervenus par séquence de 1H30 dans deux centres sociaux ont permis aux jeunes de découvrir comment "mettre en forme" leurs émotions et de perfectionner leur langage. Ces ateliers ont ensuite donné corps à une création théâtrale intitulée "Noces chez les petits Bourgeois" présentée dans le cadre de la quinzaine des arts à Lille-Sud. Cette présentation a montré la réceptivité d'un public nouveau au théâtre notamment à des jeunes qui le percevaient mal, voire qui l'ignoraient.

Nous vous proposons de soutenir cette initiative à hauteur de 20.000 F, considérant qu'une continuité de cette action est déjà engagée pour l'année 1995-1996.

- Action culturelle de la Maison de Quartier de Fives : 150.000 F

Cette maison de quartier se propose de mettre en oeuvre une palette d'actions, à dominante culturelle, en direction de la jeunesse lilloise.

Ces actions se définissent comme suit :

* Programmation culturelle du théâtre Massenet destinée à un public estimé à 8.000 personnes.

* Cinéma d'animation et projection, animation d'un ciné-club pour 150 personnes par semaine.

* ateliers lecture-écriture-musique permettant l'apprentissage de la lecture à travers le jeu, la musique et le conte pour 30 enfants chaque semaine.

* La création d'une régie d'animation de spectacles de quartier pour la mise en place et la diffusion de spectacles et d'actions avec les structures de proximité.

* L'organisation de concerts RAP accompagnés d'atelier d'écriture, de chorégraphie, et de prestations publiques.

* Animations d'un jardin musical pour les enfants de 3 à 9 ans.

* l'organisation du spectacle intitulé "quartier libre" qui aura lieu au théâtre Sébastopol le 21 Novembre 1995 au profit des jeunes lillois.

* La programmation du festival de l'enfance "Quintefeuille".

Pour soutenir l'ensemble de ces actions, nous vous proposons de verser une subvention de 150.000 F à la Maison de quartier de Fives qui engage un budget global fixé à 1.477.000 F.

- Association KAMELEON : 25.000 F

Cette association créée en 1990 a pour objet de promouvoir et organiser des animations socio-culturelles au Kaméléon, situé 93, bd Montebello à Lille. Elle a été agréée "Café-Musique" par la D.R.A.C. en 1992.

Cette association organise donc une animation locale répondant aux conditions de l'agrément "café musique". Elle propose aux groupes de musiques professionnelles ou amateurs et aux associations des quartiers de Wazemmes, Moulins et Lille-Sud, des équipements et des moyens leur permettant de mettre en scène leurs spectacles, concerts, théâtre, contes ; mise à disposition de lieux de répétitions pour les groupes et associations de jeunes du quartier (Tintin et Miloud, les sang cailloux, Jadh)

- Elle organise une programmation de spectacles diversifiés à dominante Rock mais aussi Blues, Reggae, Pop, Folk, Chansons françaises, théâtre, danse et repas inter-culturels, pour un public jeune moyennant des entrées à faible coût.

L'ensemble de ces activités est mis en place en partenariat avec les structures maisons de quartier de Wazemmes et Moulins, du CLAP et du comité d'environnement social du lycée Montebello. Ce partenariat peut s'étendre auprès du C.R.I.J. et des "Point-Jeunes".

L'ensemble de ces projets représente un coût pour l'association Kaméléon de 605.518 F. Nous vous proposons de soutenir cette association à hauteur de 25.000 F.

- Maison de quartier du Faubourg de Béthune - CONCORDANCES III : 20.000 F

La Maison de Quartier du Faubourg de Béthune travaille depuis 1989 avec les Chantiers de l'Inédit.

Afin de préserver l'acquis de cette animation culturelle, une semaine théâtrale "Concordances" a été organisée en Mai 1993.

En 1995 et considérant le succès remporté les années précédentes (93 et 94) une semaine théâtrale sera organisée en Octobre 95 du 13 au 22 Octobre 1995.

Cette animation ayant pour objectifs :

- de favoriser la création et la diffusion de spectacles de tous genres,
- de permettre la participation des habitants, des écoles du quartier avec pour thème principal la MEMOIRE du quartier du Faubourg de Béthune.

Le Budget de cette action est estimé à 168.000 F. La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 64.000 F dont 20.000 F au titre de la Délégation à l'Animation et à la Jeunesse.

Nous vous proposons de soutenir cette action à la hauteur sollicitée.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du Budget Primitif 1995, sous l'intitulé "Subventions à Diverses Sociétés".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/579

OBJETASSOCIATIONS DE JEUNESSE

Rapport de Monsieur le Maire,

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE

Mesdames, Messieurs,

DE 1995SECONDE REPARTITION

Les associations de jeunesse assurent annuellement des actions pour les jeunes lillois, pour leur permettre de mener à bien les projets que ces associations souhaitent mettre en oeuvre.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 25 Octobre, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'attribution des subventions, ci-après :

Nom de l'Association	1ère répartition	2ème répartition	Total Annuel 1995
Groupe Scout Isla Lille	13.000 F	7.000 F	20.000 F
Scouts de France Codépie	16.000 F	4.000 F	20.000 F
F.S.E. du Collège Carnot	2.400 F	600 F	3.000 F
F.S.E. du Collège Camus	3.200 F	800 F	4.000 F
F.S.E. du Collège Matisse - Ex Duplex	3.200 F	800 F	4.000 F
F.S.E. du Collège Louise Michel	3.200 F	800 F	4.000 F
F.S.E. du Collège Verlaine	3.200 F	800 F	4.000 F
Association SUDHE	8.000 F	2.000 F	10.000 F
Service Civil International	32.000 F	8.000 F	40.000 F
Eclaireurs et Eclaireuses de France	16.000 F	4.000 F	20.000 F
Jeunesse Loisirs Famille	80.000 F	20.000 F	100.000 F
Magenta Animation	48.000 F	17.000 F	65.000 F
Francs et Franches Camarades	15.000 F	3.750 F	18.750 F
Club Léo Lagrange Croisette/Arbrisseau	48.000 F	12.000 F	60.000 F
Association Tintin Miloud	8.000 F	5.125 F	13.125 F
Association "L'île aux Trésors"	8.000 F	5.125 F	13.125 F

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 945/282 article 657 du Budget Primitif 1995, sous l'intitulé "Subventions à Diverses Associations de Jeunesse".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/580

OBJET

AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT SPORTIF
DE PROXIMITE DANS LE QUARTIER
FAUBOURG DE BETHUNE
DECISION D'IMPLANTATION
DEMANDE DE SUBVENTION

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan d'action global pour les jeunes et la Ville, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a décidé de reconduire en 1995 l'opération d'aménagement des équipements sportifs de proximité des "J. Sports" intégrée au contrat de Ville.

Cette action s'inscrit dans une politique à long terme de développement des pratiques sportives des jeunes. Elle appelle la participation du mouvement sportif et des clubs, existants ou à créer. Elle repose sur l'implication des jeunes eux-mêmes, dont elle tire tout son sens.

L'équipement prévu sur le quartier venant ainsi compléter les espaces existants destinés principalement aux jeux de ballon. Le projet élaboré avec les jeunes usagers de la Maison de quartier Concorde et des écoles du quartier permet d'envisager la réalisation d'un mur d'escalade en extérieur, situé Résidence Concorde au 92 - 102 rue Léon Blum composée de deux parties.

- La première sur une hauteur de 1,80 m horizontale et en accès libre pour les jeunes.
- La seconde verticale permettant une évolution plus technique.

Des travaux d'aménagement des espaces au sol accompagneront cette réalisation (aménagement paysager - socle béton...).

Des animations pourront être mises en oeuvre par des partenaires associatifs qualifiés dans la technique sportive en associant les structures usagères (C.L.S.H. - atelier de psychomotricité, Halte-Garderie...).

Le plan de financement se présente comme suit :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
- Construction du mur d'escalade	250.000 F	- Subvention sollicités à l'Etat (Ministère Jeunesse et Sports)	250.000 F
- Aménagement des espaces aux sol et petit équipement	108.000 F	- Participations diverses (dont Ville de Lille)	108.000 F
TOTAL	358.000 F	TOTAL	358.000 F

- Nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le projet et son plan de financement.

- solliciter de l'Etat, du Ministère Jeunesse et Sports, la subvention à hauteur de 250.000 F.

- décider l'admission en recettes de cette subvention.

- Imputer les dépenses correspondantes au chapitre "Projets d'aménagements de quartier".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/581

OBJET**OPERATION ETE 95****BALADES DE L'ETE****MODALITES D'ENCAISSEMENT ET DE****REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION DES****USAGERS****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal réuni le 10 Avril 1995 a décidé par délibération n°95/161 de missionner le G.E.D.A.L. pour l'organisation et la gestion de l'ensemble des Opérations Eté 95.

Parmi celles-ci, figurent les Balades de l'Eté. Il s'agissait de proposer aux lilloises et aux lillois, 30 sorties à la journée pendant les mois de juillet et Août en relation avec les 10 Mairies de Quartier, lieux privilégiés d'informations et d'inscriptions pour ces activités.

En accord avec votre Commission de l'information des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 25 Octobre 1995, nous vous demandons, à l'issue de la réalisation de cette action de bien vouloir :

- confirmer une tarification de 10 F par personne inscrite.

Cette participation symbolique destinée à faciliter l'organisation des réservations est réemployée à la fourniture d'un petit déjeuner au départ de chaque sortie.

- Prendre acte du montant réel de l'encaissement sur la base du bilan de clôture de l'opération établi par la Trésorerie Principale.

- Inscrire en dépense le crédit correspondant au Chapitre 940-211-article 657 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Opérations à Lille pour ceux qui restent".

- Décider du reversement de cette somme au G.E.D.A.L., opérateur.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/582

OBJET**Animations de fin d'année 1995
Programme****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs**

Les fêtes de fin d'année sont traditionnellement un des moments forts de l'animation de la Ville.

Ainsi, dans ce souci, l'Administration Municipale, à l'initiative du Conseil de Quartier de Lille-Centre, organise, depuis 1988, le Marché de Noël.

Celui-ci, pour l'essentiel, consiste en l'installation, par les services municipaux et la gestion de la Fédération Lilloise du Commerce, de 40 chalets d'exposition-vente de produits et objets ayant un caractère spécifique fêtes de fin d'année, et ce, sur le domaine public, rue du Sec Arembault et rue des Tanneurs du 2 au 31 Décembre 1995.

De même, pour répondre au souhait de la population et afin de donner à la Place du Général de Gaulle un aspect féerique, la grande roue, avec son cortège de lumière, y sera installée du 23 Novembre 1995 au 16 Janvier 1996 (montage et démontage compris). Parallèlement, à la même période, les manèges forains seront limités aux Places de Béthune, Rihour et des Buisses ; les fabrications, quant à elles, délivreront leurs gaufres et croustillons place Richebé et Place des Buisses.

Ces attractions foraines seront soumises au paiement d'un droit de place.

Enfin, en collaboration avec la Fédération Lilloise du Commerce, les artères principales de la Ville, les monuments publics et les rues commerçantes seront illuminés du 1er Décembre 1995 au 2 Janvier 1996.

Les obligations des co-contractants seront fixées dans des conventions passées avec chaque partenaire.

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 25 Octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce programme et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/583

OBJET**Avances sur subventions à l'ILEP
et à la Mission Locale****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les dispositions de l'article 33 alinéa 2 du décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique prévoient que les crédits inscrits au compte 657 (subventions) ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Or, l'ILEP et la Mission Locale sont attributaires de subventions de la Ville de LILLE.

Il conviendrait donc de prévoir pour 1996 le versement d'une avance sur subvention dans la limite de 1/12ème par mois de la subvention accordée en 1995, jusqu'au vote du budget 1996, soit pour :

- ILEP : 68 333 Frs/mois
- la Mission Locale : 78 433 Frs/mois.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à effectuer ces versements d'avances sur subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/584

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursDiverses associations sportivesAttribution de subventions d'organisation

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'office Municipal des Sports et la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945 - 18 de la section de fonctionnement du budget primitif 1995 sous l'intitulé « encouragement aux sports »

A.G.I.S.M.L.	Phase finale du tournoi de l'O.M.S. le 17 septembre 1995	15 000 F
A.S.P.T.T. section tennis de table	9ème tournoi départemental le 17 septembre 1995	2 000 F
Lille Université Club section badminton	Championnat de France Interclubs Nationale I	5 000 F
Association sportive Louis Brodel	Subvention exceptionnelle	2 000 F
Union Nautique de Lille	Tête de rivière internationale le 5 novembre 1995	6 000 F
Canoë Club Lillois	Sprint de Lille du 8 octobre 1995	10 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/585

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursPiscines Municipales
Revalorisation des tarifs

Les tarifs en vigueur dans les piscines municipales lilloises ont été votés par le Conseil Municipal en sa séance du 27 juin 1994 et appliqués à compter du 1er octobre 1994.

Il convient aujourd'hui de les revaloriser pour qu'ils soient applicables à compter du 1er janvier 1996, l'année de référence étant désormais l'année civile.

Il est à noter la mise en place d'un tarif « lillois-non lillois ». Cependant, celui-ci n'interviendra que sur la possibilité de paiement par abonnement qui sera réservée au public lillois et sera donc non appliquée au public non-lillois.

L'attestation de domiciliation se fera au guichet de la piscine sur présentation d'une des pièces justificatives suivantes : quittance de loyer, d'E.D.F. ou de téléphone.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir adopter ces nouveaux tarifs et accepter la revalorisation.

Par ailleurs, durant les vacances scolaires d'été (mois de juillet et août) dans le cadre de l'opération « l'Eté à Lille », nous vous demandons de bien vouloir autoriser le demi tarif pour l'accès des jeunes lillois dans nos piscines municipales.

Sont concernés par cette mesure :

- Les Centres Sociaux Lillois
- Les Maisons de Quartier Lilloises
- Les associations partenaires de l'opération « l'été à Lille ».

ADOPTÉE à l'unanimité

PISCINE OLYMPIQUE MARX DORMOY

PUBLICS CONCERNES		1994-1995	1996
TARIF INDIVIDUEL			
- Enfants : de 4 à 16 ans			
Lillois : le ticket		11,00 F	11,50 F
l'abonnement 10 séances		90,00 F	95,00 F
Non Lillois : le ticket			11,50 F
(pas d'abonnement)			
- Adultes :			
Lillois : le ticket		15,00 F	16,00 F
l'abonnement 10 séances		120,00 F	130,00 F
Non Lillois : le ticket			16,00 F
(pas d'abonnement)			
- location de matériel		3,00 F	3,00 F
- visiteurs accompagnants		5,50 F	6,00 F
TARIF DE GROUPE			
- centres sociaux lillois		5,50 F	6,00 F
- groupe de 20 personnes			
- lillois		8,00 F	8,50 F
- non lillois			11,50 F
- scolaires lillois accompagnés d'un professeur..		8,00 F	8,50 F
ECOLES PRIMAIRES et MATERNELLES LILLOISES			
CLSH (Caisse des Ecoles)			
GRATUIT			
CLUBS SPORTIFS LILLOIS (entraînements, compétitions et manifestations exceptionnelles)			
TARIF REDUIT			
- Réduction famille nombreuse			
- enfants : de 4 à 16 ans		8,00 F	8,50 F
- adultes		11,00 F	11,50 F
- Réduction Etudiants, Militaires, Travailleurs privés d'emploi		11,00 F	11,50 F
- Réduction pour les personnes possédant :			
- la carte « Jeune »		11,00 F	11,50 F
- la carte « or Transpole »			11,50 F
- la carte « Vermeil »		11,00 F	11,50 F
- Agents Municipaux lillois		8,00 F	8,50 F
TARIFS POUR LECONS DE NATATION			
- carte abonnement 10 leçons			
- public lillois		280 F	290 F
- public non lillois			370 F
TARIFS POUR ANIMATION EN GROUPE (1 heure)			
- lillois et non-lillois		280 F	300 F
TARIF HORAIRE	1994 - 1995	1996	
location totale	2900 F de l'heure	3000 F de l'heure	
location partielle	280 F de l'heure le couloir de nage	290 F de l'heure le couloir de nage	

ESPACE FORME MARX DORMOY**MUSCULATION SAUNA****TARIFICATIONS**

PUBLICS CONCERNES	1994 - 1995	1996
- La séance d'1 heure 30		
- Public lillois	20,00 F	25,00 F
- Public non lillois	30,00 F	35,00 F
- La carte d'abonnement 10 séances pour le public lillois		200,00 F
- La carte d'abonnement 20 séances pour le public lillois		350,00 F
- Scolaires lillois accompagnés d'un professeur (séance d'1 H 30)	11,00 F	11,50 F

FOSSE A PLONGEE MARX DORMOY**TARIFICATIONS**

PUBLICS CONCERNES	1994 - 1995	1996
Une séance de 2 heures	340,00 F	350,00 F
tarif de location annuelle pour les clubs utilisateurs	3300,00 F	3500,00 F

PISCINES DE FIVES, DE LILLE SUD et d'HELLEMMES

PUBLICS CONCERNES		1994 - 1995	1996
<u>TARIF INDIVIDUEL</u>			
- Enfants : de 4 à 16 ans le ticket		8,00 F	8,00 F
- Adultes le ticket		11,00 F	11,50 F
l'abonnement 10 séances		90,00 F	95,00 F
- Location de matériel		3,00 F	3,00 F
<u>TARIF DE GROUPE</u>			
- centres sociaux lillois		5,50 F	5,50 F
- groupe de 10 personnes lillois		6,00 F	6,50 F
non lillois			8,50 F
- scolaires lillois accompagnés d'un professeur.		6,00 F	6,50 F
<u>ECOLES PRIMAIRES et MATERNELLES LILLOISES</u>		GRATUIT	
CLSH (Caisse des Ecoles)			
<u>CLUBS SPORTIFS LILLOIS</u> (entraînements, compétitions et manifestations exceptionnelles)			
<u>TARIF REDUIT</u>			
- Réduction famille nombreuse			
- Enfants de 4 à 16 ans		6,00 F	6,50 F
- Adultes		8,00 F	8,50 F
- Réduction Etudiants, Militaires, Travailleurs privés d'emploi		8,00 F	8,50 F
- Réduction pour les personnes possédant :			
- la Carte « Jeunes »		8,00 F	8,50 F
- la carte « or Transpole »			8,50 F
- la carte « Vermeil »		8,00 F	8,50 F
- Agents Municipaux Lillois		6,00 F	6,50 F
<u>TARIFS POUR LECONS DE NATATION et ANIMATION EN GROUPE</u>			
- carte d'abonnement 5 leçons			
- public lillois et non lillois		135,00 F	150,00 F
- réduction famille nombreuse		105,00 F	110,00 F
<u>TARIF HORAIRE</u>	<u>1994 - 1995</u>	<u>1996</u>	
location totale	750 F de l'heure	800 F de l'heure	
location partielle	140 F de l'heure le couloir de nage	150 F de l'heure le couloir de nage	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/586

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) Cotisation pour la saison 1995 / 1996

Le développement de la pratique sportive apparaît comme un moyen fondamental d'insertion dans certains quartiers lillois reconnus socialement en difficulté.

Les Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) ont ainsi été mis en place afin d'éviter la rupture entre l'enseignement du sport à l'école et l'adhésion des jeunes lillois aux clubs sportifs.

Le montant de la cotisation annuelle pour la saison 1994 / 1995 avait été reconduit et fixé à 50,00 F pour les enfants lillois et à 120,00 F pour les enfants non lillois.

Cette cotisation si faible soit-elle, eu égard aux services rendus et à la prestation fournie par la Ville reste encore un obstacle pour de nombreux jeunes qui, par manque de moyens financiers, ne peuvent s'inscrire aux Centres Municipaux d'Initiation Sportive.

De plus, dans le souci de promouvoir au maximum la pratique sportive auprès de tous les enfants des quartiers, lors de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 1994, vous avez accepté le principe de la gratuité de l'inscription pour les enfants lillois, sur présentation d'un certificat de non imposition des parents.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces mesures pour la saison sportive 1995 / 1996, à savoir :

- reconduire le montant de la cotisation annuelle pour la saison 1995/1996, à 50,00 F pour les enfants lillois et 120, 00 F pour les enfants non lillois,

- accepter le principe de la gratuité de l'inscription pour les enfants lillois dont les parents pourront fournir un certificat de non imposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/587

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursEnseignement de la natation à l'école
Maternelle et à l'école Primaire -
Etablissement de conventions
entre la Ville de Lille et l'Education Nationale.

Les piscines municipales accueillent chaque année nombre de classes des écoles maternelles et primaires de la Ville.

En effet, la natation fait désormais partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique à l'école et contribue souvent pour les enseignants à l'éducation globale de l'enfant en s'inscrivant dans le cadre du projet pédagogique.

La Ville de Lille qui a compris tout l'intérêt tant pédagogique que social et sportif d'une telle activité offre ainsi un accueil gratuit aux enfants des écoles dans les trois piscines municipales et assure leur encadrement par la présence d'un personnel qualifié qui met en place et participe, avec les instituteurs, à l'enseignement de la natation scolaire.

Ceci a représenté pour l'année scolaire 1994/1995, 1500 heures de piscines, soit 171 classes / semaine, soit environ 3825 enfants par semaine et donc annuellement environ 114 750 entrées.

Sur la base des tarifs en vigueur, on peut estimer à environ 780 900 Frs la contribution financière de la Ville à la natation scolaire.

Enfin, la Ville prend en charge le déplacement des écoles vers les piscines lorsque les deux établissements sont distants de plus d'un kilomètre l'un de l'autre. Le coût de cette prestation représente chaque année 600 000 F.

Il paraissait utile pour la connaissance de chacun de rappeler cette participation conséquente de la Ville en complément à l'éducation physique traditionnelle et obligatoire, à l'école.

C'est aussi du fait de l'intérêt de cette discipline, que l'Education Nationale a souhaité contractualiser les conditions générales d'organisation, les rôles respectifs des enseignants et des éducateurs territoriaux : intervenants, ainsi que les conditions de sécurité dans les piscines.

Dans la pratique, ce cadre d'intervention existe déjà mais n'avait jamais été acté dans un document commun.

Ceci fait l'objet des conventions à annexer, spécifiques à la Piscine Olympique Marx Dormoy et aux piscines de Fives et du Sud.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir y mettre un avis favorable.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N°95/588

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Projet local d'Animation organisé par la
Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse et des Sports
Admission en recettes de la subvention

Dans le cadre de son action éducative et sociale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a décidé de mener une politique globale en direction de la jeunesse et de toutes les formes de pratique sportive.

La Ville de Lille, pour sa part et en liaison avec certaines associations sportives locales a décidé, durant l'année scolaire, de participer aux projets locaux d'animation.

Pour ce faire, elle a assuré le gardiennage, l'entretien et la sécurité de ses installations sportives municipales afin de pouvoir organiser, dans les meilleures conditions les activités sportives citées ci-dessous :

- mise en place de C.M.I.S. (Centres Municipaux d'Initiation Sportive) durant l'année scolaire 1994 / 1995.
- mise en place de l'opération « Salles de Sports Ouvertes » pendant toutes les vacances scolaires de l'année 1994 / 1995.

En contrepartie, le Ministère Jeunesse et Sports a soutenu financièrement ces deux opérations et a décidé d'attribuer une subvention de 25 000 F.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir

- admettre en recettes la subvention allouée par le Ministère Jeunesse et Sports.
- prévoir le réemploi de cette somme au chapitre 945-18 art. 633 sous compte 696 service utilisateur 6230.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/589

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursAccueil de stagiaires en formation au C.R.E.P.S
de Wattignies - Convention

La politique sportive de la Ville tend à développer les activités et animations sportives dans les quartiers, celles - ci étant encadrées par des animateurs qualifiés.

Or, nous est aujourd'hui ouverte la possibilité de travailler en partenariat avec le Centre Régional d'Education et du Sport de Wattignies, organisme de formation dont la valeur est reconnue de tous les professionnels et qui dispense à ses stagiaires un enseignement à la fois théorique et pratique.

C'est à propos des stages pratiques qu'une collaboration Ville - CREPS peut s'instaurer puisque la Ville propose d'accueillir quelques stagiaires qui pourraient être mis à disposition des clubs sportifs lillois et participeraient à l'organisation d'animations sportives.

Ces stages concerneront 20 à 25 jeunes par an, répartis dans divers quartiers lillois suivant leur spécialité sportive et leur cursus pédagogique.

Il est à noter que l'accueil de ces jeunes n'entraînera aucune incidence financière pour la Ville.

Cette initiative permet ainsi de répondre à un triple objectif.

- pour les stagiaires du CREPS : découvrir la réalité quotidienne de la profession d'animateur sportif.

- pour le CREPS : nouveau partenaire institutionnel possédant le vécu cadrant au plus juste avec la formation dispensée.

- pour la Ville : aide complémentaire à l'animation sportive.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir

- nous autoriser à signer les conventions établies entre la Ville de Lille, le CREPS, le club sportif support et le stagiaire (un projet de convention est joint au rapport).

- accepter la reconduction de cette initiative, tous les ans, jusqu'à dénonciation d'une des parties.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/590

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursSalle de Sports Léo Lagrange
Rénovation après sinistre
Procédure d'appel d'offres
Avenant n° 1 au marché initial

Par Délibération n° 94/367 du 27 juin 1994, vous avez autorisé l'organisation d'un appel d'offres pour la remise en état de la salle de sports Léo Lagrange endommagée à la suite d'un incendie.

Les travaux sont en cours de réalisation depuis Mars 1995 et avancent à un rythme soutenu.

Cependant, la définition des besoins, à postériori, nécessite la réalisation de travaux complémentaires liés à la sécurité, à l'accessibilité aux handicapés, à l'occupation (postes de lavage, revêtement de sol de type « sportif ») et au bâtiment lui-même.

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au marché initial, pour un montant total T.T.C. de 124 172,36 F soit 3,72 % du montant global du marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/592

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 3838 TQ 59 appartenant à Monsieur QUENTIN René domicilié à SAINT-ANDRE 59350 rue du Mont Kemmel N°2, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant en angle de rues.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le contrevenant accompagnait une personne invalide, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/593

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5847 VC 59 appartenant à Madame COPLEUX Lucile domiciliée à TEMPLEUVE 59242 rue Grande Campagne N°79 a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant en voie de circulation.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que visiblement le véhicule incriminé avait été déplacé par un tiers, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N°95/594

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 3562 SW 59 appartenant à Monsieur THOMAS Thierry domicilié à FACHES-THUMESNIL, rue Linière N°7, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le contrevenant était handicapé au moment des faits (cf certificat médical), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N°95/595

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 2988 SD 59 appartenant à Monsieur DEMAY Alain domicilié à SAINT-ANDRE 59350, rue des Mésanges N°21, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le contrevenant accompagnait une personne handicapée, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N°95/596

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 8211 RQ 59 appartenant à Madame ANNY Joelle domiciliée à PROVIN 59185 64, Résidence du RIEZ a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur emplacement réservé.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante accompagnait son mari handicapé au moment des faits (cf certificat médical), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/597

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 951 KZV 75 appartenant à Madame DESCAMPS Martine domicilié à PARIS 75015 rue de la Quintinie N°29, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante et son compagnon venaient d'être victimes d'une agression (cf certificat médical), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/598

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5402 RC 59 appartenant à Madame GUALANO Rosine domiciliée à DUNKERQUE 59240, Avenue Kléber N°110, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur trottoir

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante accompagnait une personne handicapée et n'avait pas trouvé d'autre place), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N°95/599

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9762 RE 59 appartenant à Madame DILLIES Magalie domiciliée à SAINT-AMAND-LES-EAUX 59230 rue d'Orchies N°31, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant une zone de livraison limitée à 15 minutes.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante a été prise d'un malaise au moment des faits (cf certificat médical), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/600

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5201 KD 59 appartenant à Madame POLIART Suzanne domiciliée à LILLE rue Nationale N°304 a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur emplacement réservé.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante est âgée et handicapée, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995.

N° 95/601

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9104 SP 59 appartenant à Madame BOT Louise domiciliée à LAMBERSART 59130, rue des Champs N°35, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur emplacement réservé.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante bénévole de l'Association des Paralysés de France avait stationné son véhicule sur l'emplacement réservé à cet organisme afin d'y déposer une personne fortement appareillée, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/602

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé F 643 M 6 H appartenant à Monsieur BLOOM Rafael domicilié à LILLE, rue des Postes N°298/220, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement alterné à la quinzaine non respecté.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le contrevenant étranger, de nationalité anglaise, en stage à Lille pour quelques jours et hébergé à l'association CLARIFE 27, rue d'Armentières, ne connaissait pas la réglementation locale, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995
N° 95/603

OBJET

Déplacement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 8098 PE 59 appartenant à Monsieur MOREAU domicilié à LAMBERSART 59130, Avenue de la Liberté N°107, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant en voie de circulation.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le contrevenant déposait son épouse handicapée (cf carte d'invalidité), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de cent cinq francs représentant les frais de déplacement de son véhicule, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/604

OBJET

Destruction d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 7062 LB 59 appartenant à Monsieur Jean-Frédéric VINCENT, 3, rue de Mongolfier à LILLE a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Après la période légale passée, un expert a examiné le véhicule et a estimé sa valeur marchande à moins de trois mille francs. Le véhicule incriminé a donc été détruit selon les dispositions en vigueur.

Compte tenu de la situation précaire de l'intéressé confirmée par les services sociaux, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à sa requête en vue de la remise gracieuse la somme de 660 F représentant les frais de destruction de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/605

OBJETSTATIONNEMENT SUR VOIRIEApprobation des comptes-rendusTechnique et Financier année 1994

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 93/49 du 15 mars 1993, le Conseil Municipal a décidé de confier à la société d'économie mixte LA S.O.R.E.L.I. dont le siège social est situé 7 boulevard Louis XIV à LILLE, la gestion déléguée du stationnement sur voirie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lille.

Le contrat correspondant a été signé le 23 avril 1993.

Conformément aux obligations prévues par les articles 32 et 33 du dit contrat, la S.O.R.E.L.I. a établi au titre de l'année 1994, les comptes-rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons d'adopter ces documents et en particulier le bilan financier, lequel fait apparaître après déduction de toutes les charges et du coût de l'intéressement dû au fermier, un excédent de 106 160,50 F T.T.C au titre de l'année 1994, puis d'autoriser la réalisation des opérations comptables résultant de cette décision.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/606

OBJET

Gestion du Parking
du Nouveau Siècle approbation
des comptes-rendus Technique
et Financier - Année 1994

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 93/49 du 15 mars 1993 et 94/195 du 12 mai 1994, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du parking en ouvrage dénommé Nouveau Siècle à la société d'économie mixte LA S.O.R.E.L.I., dont le siège social est situé 7 boulevard Louis XIV à LILLE.

Un contrat d'affermage a été signé avec effet du 1er juin 1994.

Conformément aux obligations prévues par l'article 30 du dit contrat, le fermier a établi au titre de l'année 1994 les comptes rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons d'adopter ces documents et en particulier le compte-rendu financier, lequel fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 533 595,54 F H.T somme à répartir comme suit :

- Part S.O.R.E.L.I. 25 %	383 398,89 F
- Part Ville de Lille 75 %	1 150 196,65 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/607

OBJET

Gestion du Parking
des Tanneurs approbation des
Comptes-rendus Technique et Financier
Année 1994

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 95/243 du 10 avril 1995, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du parking en ouvrage dénommé les Tanneurs à la société d'économie mixte LA S.O.R.E.L.I. dont le siège social est situé 7 boulevard Louis XIV à LILLE.

Un contrat d'affermage a été signé avec effet du 1er janvier 1994.

Conformément aux obligations prévues par l'article 30 du dit contrat, le fermier a établi au titre de l'année 1994 les comptes rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme de la Sécurité et du Domaine Public réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons d'adopter ces documents et en particulier le compte-rendu financier, lequel fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 907 119,55 F H.T somme à répartir comme suit :

- Part S.O.R.E.L.I. 25 %	476 779,89 F
- Part Ville de Lille 75 %	1 430 339,66 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/608

OBJET

Indemnité représentative de logement
allouée aux instituteurs exerçant dans
les écoles publiques - Complément communal
égal à la différence entre l'indemnité
due et la dotation unitaire.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/96 du 20 février 1995, le Conseil Municipal a autorisé le versement, à certaines catégories d'enseignants percevant l'indemnité représentative de logement, d'un complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire.

Pour l'année 1994, le montant de ce complément s'élevait à 2 072 Frs.

A ce jour, la Préfecture n'a pas fait connaître le taux de l'augmentation pour 1995.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le mandatement de ce complément communal sur la base du taux déterminé pour 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/609

OBJETAvance sur subvention
à la Caisse des EcolesRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les dispositions de l'article 33 alinéa 2 du décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique prévoient que les crédits inscrits au compte 657 (subventions) ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Or, la Caisse des Ecoles est attributaire d'une subvention de la Ville de LILLE.

Il conviendrait donc de prévoir pour 1996 le versement d'une avance sur subvention dans la limite de 1/12ème par mois de la subvention accordée en 1995, jusqu'au vote du budget 1996 soit 2 403 333,00 Francs par mois.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à effectuer ce versement d'avance sur subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/610

OBJET**Classes d'environnement**
Convention avec le Denier des Ecoles Laïques**Rapport de Monsieur le Maire,**
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/397 et 94/618 en date des 28 juin 1993 et 19 décembre 1994, vous avez autorisé la passation d'une convention quadripartite : Ville de Lille - Caisse des Ecoles - Denier des Ecoles Laïques - Inspection Académique, pour l'organisation de classes civiques et déterminé le prix de journée par enfant à verser au Denier.

La délibération n° 94/618 du 19 décembre 1994 fixait celui-ci à 84 F.

Afin de continuer à mandater le Denier des Ecoles Laïques, il convient de préciser que la révision de ce prix de journée, au 1er septembre de chaque année, se fera sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons d'accepter cette disposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/611

OBJET**Classes d'environnement - Conventions avec les Associations**
Année scolaire 95/96**Rapport de Monsieur le Maire**
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 95/189 du 10 avril 1995, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation d'un certain nombre de classes d'environnement pour la scolarité 1995/1996, qu'il convient de compléter par le séjour suivant :

Séjour hors départements NORD-PAS de CALAIS (durée 2 semaines)**ALBIEZ MONTROND** (Savoie) avec l'AROEVEN - classes de neige

- 1 séjour du 5 au 19 décembre 1995 - 3 classes

Par ailleurs, dans le cadre des jumelages, un séjour "classes européennes" aura lieu à LEEDS, du 4 au 9 décembre 1995 (1 classe).

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons :

- 1°) de bien vouloir émettre un avis favorable sur ces propositions,
- 2°) de nous autoriser à passer la convention relative au séjour à Albiez-Montrond et de décider l'imputation des dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires,
- 3°) d'autoriser le service des Jumelages à régler les frais d'hébergement et de transport à Leeds.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N°95/612

OBJETContrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant -
Convention avec le GEDALRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de LILLE, avec le concours de l'Etat par son Ministère de la Jeunesse et des Sports, a mis en place un Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (CATE).

Les actions engagées au titre de ce contrat sont prioritairement menées dans le quartier du Faubourg de Béthune ou dans des sites où un projet cohérent a été exprimé.

Pour renforcer ce dispositif, la Ville décide d'y consacrer une somme complémentaire de 200 000 Frs et de confirmer la mission de coordination des actions déjà confiées au GEDAL.

Dès lors, en accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir verser au GEDAL une somme de 200 000 Frs inscrite au budget primitif 1995 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe visant à préciser et définir le cadre de la mission de coordination confiée au GEDAL.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/613

OBJET

Dénomination de l'école Madame RECAMIER :
Ecole Elémentaire d'Adaptation
Scolaire Madame Récamier

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Jusqu'à la dernière rentrée scolaire, l'école Madame RECAMIER, sise 4 rue Frédéric Mottez, qui accueille des enfants en difficultés scolaires, était classée école de perfectionnement.

Par courrier du 4 octobre 1995, Monsieur PETIT, Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de LILLE - SAINT-ANDRE à laquelle est rattaché cet établissement, nous a signalé un changement dans la dénomination officielle de celui-ci ; le fonctionnement et la mission de cette école étant maintenant ceux d'une école élémentaire d'adaptation scolaire.

Afin de mettre en concordance la nomenclature de l'Education Nationale et l'appellation officielle de cette école, il convient désormais de désigner cet établissement sous le nom d'"Ecole élémentaire d'Adaptation Scolaire Mme RECAMIER".

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de ce changement.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/614

OBJETAccompagnement scolaire - Ecole Victor DURUY
Participation des FRANCASRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de projets d'accompagnement scolaire et d'aménagement du temps de l'enfant dans les écoles, il apparaît souhaitable de tenter une expérience dans un groupe scolaire lillois.

A l'issue de l'année scolaire, cette expérience fera l'objet d'évaluations avant que toute reconduction soit envisagée.

Le choix de l'école VICTOR DURUY, située dans le quartier de Moulins, a été déterminé en fonction de critères éducatifs et sociaux : les enfants sont souvent livrés à eux-mêmes à la sortie de l'école, des parents souhaitent une prise en charge après 16 h 30, les enseignants sont disposés à coopérer, les structures du quartier peuvent servir de relais à cette animation.

Afin de mettre en place cette animation, nous avons fait appel à l'Association Départementale du Nord des FRANCAS, qui prendra en charge les élèves volontaires de 16 h 30 à 18 heures chaque soir après les cours, selon un projet lié aux compétences des FRANCAS en matière de Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE).

Pour ce faire, il est nécessaire que la Ville de LILLE passe une convention avec l'Association des FRANCAS.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 20 novembre 1995
N° 95/615OBJETAssociations dotées d'un site informatique
Subventions de fonctionnement 1995Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 Octobre 1986, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer, aux associations dotées d'un site informatique et recevant la population scolaire, une subvention de 7.500 F afin de couvrir les frais de fonctionnement de ce matériel.

En fonction de l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil Municipal au budget primitif de 1995, nous vous demandons de bien vouloir attribuer, à chaque association reprise ci-après, une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.500 F.

Ces subventions seront prélevées sur l'article 657 du chapitre 943.9 de la section de fonctionnement.

- Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.)
1, place Georges Lyon - LILLE
- Centre Social Rosette DE MEY
60, rue du Général de la Bourdonnaye - LILLE
- Ecole d'Educateurs et Educatrices Spécialisés (E.E.S.)
22, rue Halévy
- Maison de Quartier de FIVES
Rue Massenet - LILLE
- Lille Université-Club (L.U.C.)
180, rue Gaston Berger - LILLE
- Club Léo LAGRANGE
11/13, rue Fénelon - HELLEMES
- MISSION LOCALE DE LILLE (Espace TUC)
4, place de la République - LILLE.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N°95/616

OBJET

Sites informatiques associatifs - Mise à disposition de matériel - Renouvellement des conventions.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 91/295 du 27 Mai 1991, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement du matériel informatique des sites scolaires et associatifs.

La Ville de LILLE s'est ainsi engagée, auprès des associations qui le souhaitent, à mettre à leur disposition du matériel moderne, en vue de développer la culture informatique auprès de leurs usagers.

A cet effet, par délibération n° 92/487 du 16 octobre 1992, vous nous avez autorisés à signer des conventions de mise à disposition de ces matériels.

Ces conventions venant à expiration, en accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à les renouveler avec les associations ci-après :

- sites MACINTOSH :

- . ECOLE D'EDUCATEURS SPECIALISES
- . MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS

- sites P.C. :

- . MAISON DE QUARTIER DE FIVES
- . CLUB LEO LAGRANGE - Hellemmes
- . MISSION LOCALE DE LILLE
- . INSTITUT LILLOIS D'EDUCATION PERMANENTE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/617

OBJET

Opération « Café Branché » Subvention
de la Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales -
Admission en recette - Autorisation de dépense

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la prévention du S.I.D.A. l'opération « Café Branché » permet de mettre à la disposition d'un public jeune, des préservatifs disponibles dans les lieux de vie qu'ils fréquentent et remis dans la plus grande discrétion.

Afin d'assurer la distribution de 300 000 préservatifs, plusieurs partenaires institutionnels ont été sollicités en vue d'un co-financement, la Ville ayant pour sa part mobilisé 220 000 Francs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous proposons de bien vouloir autoriser dès aujourd'hui :

- l'admission en recette d'une subvention de 30 000 Francs versée prochainement par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et son affectation à l'opération « Café Branché ».
- la dépense liée à la mise en place du projet pour un montant de 350 000 Francs, soit la subvention départementale ajoutée à la subvention régionale et aux crédits mobilisés par la Ville.

Ces différentes opérations se feront sur le sous-compte 8598, article 600, chapitre 955-9.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/618

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Santé
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 Article 657 - Sous-Compte 8292.

- AIDES	60 000 F
- CORPORATION DES ETUDIANTS DE L'ECOLE DE SERVICE SOCIAL DE LA REGION NORD (E.E.S.S.R.)	3 750 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/619

OBJET

CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ACTIONS DE PREVENTION 1995
SUBVENTIONS DE LA VILLE - REPARTITION

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Depuis la création du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance en octobre 1983, la Ville de Lille assure chaque année la réalisation d'un programme d'actions de Prévention de la Délinquance pour la sécurité dans la Ville.

Dans le cadre du Contrat de Ville, le Conseil Municipal, par délibération n° 95/59 du 20 février 1995, a adopté la seconde partie du programme d'actions de prévention pour la sécurité dans la Ville, et le concours financier de l'Etat a été sollicité.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider de répartir les subventions de la ville de la manière suivante entre les différents organismes supports d'opération pour les actions désignées ci-après :

- Prévention globale de la prostitution

50 000 Francs

au Mouvement du Nid

- Parcours de femmes

150 000 francs

à l'Association Parcours de Femmes

- Bourse emploi

100 000 Francs

à l'ADNSEA (Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

- Accès au droit

160 000 Francs

à l'ADNSEA (Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

- Aide aux victimes, accès au droit, médiation pénale, alternative aux poursuites

80 000 Francs

à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs

- Médiation familiale

30 600 Francs

à l'A.D.S.S.E.A.D. (Association de Services Spécialisés pour Enfants et Adolescents en Difficulté)

- Insertion professionnelle de personnes détenues et/ou sortant de prison

100 000 Francs

à la Mission Locale de Lille

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/620

OBJET

CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ACTIONS DE PREVENTION 1995
SUBVENTION DE L'ETAT
PREMIERE REPARTITION

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, au titre du Contrat de Ville, et en vue de la mise en oeuvre d'un ensemble d'opérations de prévention de la délinquance pour la sécurité dans la ville, le Conseil Municipal, par délibération n° 95/59 du 20 février 1995, a adopté la seconde partie du programme d'actions de prévention établi au titre de l'année 1995.

Ce projet comprend 8 actions et afin d'assurer leur réalisation le concours financier de l'Etat a été sollicité.

Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord, nous a fait parvenir ampliation de la décision attributive de subvention concernant 3 actions de prévention reprises au programme précité.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider de répartir la subvention de l'Etat prévue au Contrat de Ville entre les 3 organismes supports d'opération concernés de la manière suivante :

*** Aide aux victimes - Accès au droit - Médiation pénale -**
Alternative aux poursuites
210 000 F dont

80 000 F au titre du Contrat de Ville

et

130 000 F au titre du Fonds Interministériel d'Intervention pour la

Politique de la Ville

à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de

Lille et Environs

*** Médiation familiale**

16 740 F

à l'Association de Services Spécialisés pour Enfants et Adolescents en

Difficulté (ADSSEAD)

*** Insertion professionnelle de personnes détenues et/ou sortant de prison**

77 545 F

à la Mission Locale de Lille

La dépense correspondante sera imputée, par emploi de la subvention d'Etat, sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22, sous-compte 5455, intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/621

OBJET

CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN
LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE
PLAN D'ACTION LILLOIS 1995
SUBVENTION DE L'ETAT
PREMIERE REPARTITION

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région et en vue de la mise en oeuvre d'un ensemble d'opérations de prévention pour une ville plus sûre et plus solidaire, le Conseil Municipal, par délibération n° 94/747 du 19 décembre 1994, a adopté le plan d'action Lillois de lutte contre la toxicomanie établi au titre de l'année 1995.

Ce projet comprend diverses actions et afin d'assurer leur réalisation le concours financier de l'Etat a été sollicité.

Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord, nous a fait parvenir ampliation de la décision attributive de subvention, dans le cadre du Fonds interministériel d'intervention pour la politique de la ville, concernant une action de lutte contre la toxicomanie reprise au programme précité.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider de verser la subvention de l'Etat prévue à l'organisme support concerné de la manière suivante :

*** Les points parents**

247 000 F

à l'Association de Rencontres Parents et Jeunes (ARPEJ)

La dépense correspondante sera imputée, par remploi de la subvention d'Etat, sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22, sous-compte 8583, intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/622

OBJET**ASSOCIATION AIDE AUX DETENUS NECESSITANT DES SOINS
MEDICO-PSYCHOLOGIQUES****ATRE (Accueil Transitoire vers la Réinsertion)****SUBVENTION****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

L'association "Aide aux Détenus Nécessitant des Soins Médico-Psychologiques à Loos" (ADNSMPL), est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est fixé au Service Médico Psychologique Régional - (S.M.P.R.) - avenue du Train de Loos - B.P. 52 - 59374 LOOS CEDEX

Elle poursuit les buts suivants :

- Favoriser la réinsertion des détenus ou des sortants suivis par le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) et par l'Antenne Spécialisée pour les Toxicomanes, notamment par des actions de soutien matériel pour les indigents, par des actions à caractère thérapeutique : sociothérapie, ludothérapie...
- Permettre une meilleure organisation des interventions bénévoles à caractère culturel, social, thérapeutique d'organismes ou de personnes extérieurs au SMPR.
- Mettre en place des systèmes de gestion des informations recueillies auprès des patients.
- Organiser des travaux d'étude et de recherche sur les patients du SMPR dans le respect des lois et règlements régissant la matière.

Dans le cadre de ses objectifs, cette association a créé l'ATRE (Accueil Transitoire vers la Réinsertion).

L'ATRE est situé 11, rue Alexandre Leleux à Lille, et a une capacité d'accueil de 10 jeunes âgés de 18 à 30 ans. La durée du séjour varie de un jour à un mois avec une possibilité d'augmenter cette période jusqu'à deux mois exceptionnellement.

Il s'agit d'une structure de prise en charge avec hébergement destinée à répondre aux besoins divers du toxicomane s'inscrivant dans une démarche de réinsertion sociale : entraînement à la décision après une situation carcérale, travail socio-éducatif orienté vers la recherche d'autonomie sociale, psychothérapie individuelle et de groupe, séances d'information et de formation, ergothérapie ou ateliers occupationnels, éducation pour la santé.

Afin de lui permettre d'assurer le développement de ses activités, qui s'inscrivent parmi les actions de prévention mises en oeuvre par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 000 F, à l'Association "Aide aux Détenus Nécessitant des Soins Médico-Psychologiques à Loos".

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/623

OBJETCharte des villes européennes
pour le développement durable
Charte d'Aalborg

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En mai 1994, la Communauté Européenne a tenu, à AALBORG (Danemark), la première "Conférence Européenne des Villes Durables".

Lors de cette conférence, un document concrétisant les suites du sommet mondial de RIO de 1992, sur l'Environnement et le Développement, a été produit.

Il s'agit de la Charte des Villes Européennes pour le développement durable (charte d'AALBORG), qui comporte trois volets :

- la déclaration des principes d'un développement durable des villes ;
- le lancement de la campagne européenne ;
- l'engagement des signataires à mettre en oeuvre, au sein de leur collectivité, un plan d'action à long terme, en vue d'un développement durable.

* Les principes du développement durable reposent sur le maintien du capital naturel, de la biodiversité, de la santé publique, de la qualité de l'air, de l'eau et du sol, à des niveaux suffisants pour protéger durablement la vie humaine, la faune, la flore.

Ils exigent que nous ne consomptions pas les ressources renouvelables plus rapidement que la nature ne peut les remplacer.

Aussi, les autorités locales sont appelées à mettre en oeuvre des politiques appropriées, qui comportent une évaluation stratégique des effets induits sur l'environnement.

* La campagne des villes européennes durables est lancée pour encourager et aider les villes à oeuvrer en faveur de la durabilité.

Les villes signataires travailleront ensemble pour la durabilité et renforceront la coopération entre les autorités en intégrant leurs initiatives à celles de l'Union Européenne, en matière d'environnement urbain.

.../...

* **Les villes signataires** s'engagent à préparer un Plan d'Action Locale, à moyen et long terme. La mise en oeuvre de ce plan sera planifiée en précisant les responsabilités confiées à chacun des partenaires. Un système d'évaluation et de compte-rendu de cette mise en oeuvre sera établi.

La Communauté Urbaine de Lille, adhérente du Conseil International des Initiatives Ecologiques Locales (I.C.I.E.I.), co-organisateur de la conférence d'AALBORG, a autorisé son président à signer la charte d'Aalborg en avril 1995.

De son côté, la Ville de Lille vient de mettre en place, dans le cadre de son "programme d'actions pour une politique de l'environnement", un groupe de travail spécifiquement axé sur la problématique du développement durable.

Celui-ci a pour objectif de renforcer la démocratie participative et de promouvoir un certain nombre d'initiatives combinant développement local et protection de l'environnement.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord pour la signature de cette charte.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/624

OBJET

**Association pour la Promotion
de l'Archéologie de la
Région Nord - Pas de Calais - Subvention**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

A l'occasion des travaux menés en vue de la restauration du Bassin St Martin, Quai du Wault, l'Association pour la promotion de l'Archéologie de la Région Nord - Pas de Calais, sise Ferme St Sauveur à 59651 VILLENEUVE D'ASCQ, a procédé, sous l'autorité du Service Municipal d'Archéologie, à un chantier de Fouilles Archéologiques destiné à rechercher les vestiges du Bassin du Wault et de la Porte d'eau datant du 17^{ème} siècle.

Seuls les restes du Bassin du Wault ont été découverts lors du chantier mené pendant le mois de Juin 1995.

Une seconde phase de travaux devra se poursuivre, à l'avenir, côté Square Dutilleul, afin de dégager éventuellement les vestiges de la Porte d'eau.

Aussi, l'Association pour la Promotion de l'Archéologie de la Région Nord - Pas de Calais, ayant procédé au recrutement d'un archéologue qualifié pour mener à bien cette mission, nous vous demandons en accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie qui s'est réunie le 17 Octobre 1995 de bien vouloir lui octroyer une subvention de 9 500 Frs afin de lui permettre de faire face aux frais salariaux engendrés par cette embauche. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 936.0 du budget primitif 1995 sous l'intitulé "Gestion du Parc de Loisirs de la Citadelle".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/625

OBJET

**Développement de l'Animation
de la Ferme Pédagogique Marcel Dhénin.
Partenariat avec l'Association Animavia.
Subvention**

Rapport de Monsieur le Maire**Mesdames, Messieurs,**

Lors de sa réunion du 13 Décembre 1993, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association Animavia, sise 23 Rue Gosselet à Lille, contractualisant les relations de la Ville de Lille avec cette Association. Ces rapports sont doubles. En effet, d'une part l'Association Animavia intervient en mettant à disposition de la Ferme Marcel Dhenin un cheptel d'espèces d'essence régionale dont elle assure la responsabilité et le financement des prestations techniques d'élevage, et d'autre part elle participe à l'élaboration d'un programme d'animation de la Ferme Pédagogique en dehors des périodes scolaires.

Aussi pour lui permettre de mener à bien ces missions, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie qui s'est réunie le 17 Octobre 1995, et en application de l'Article 3 de ladite convention de bien vouloir autoriser le versement à l'Association Animavia d'une subvention de 80 000 Frs au titre de l'année 1995. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 940.212 du budget primitif 1995 sous l'intitulé Service Animalier.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995
N° 95/626
OBJET

Champ de Mars
Eclairage public
Convention de reprise des ouvrages exécutés
par la Communauté Urbaine de LILLE

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de LILLE a effectué des travaux de voirie sur l'Esplanade du Champ de Mars.

Cette action a été complétée par la création d'un éclairage public exécuté par l'Entreprise CEGELEC, sous la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre de la Communauté Urbaine de LILLE.

Les frais liés aux consommations électriques des deux armoires créées sont pris en charge par la Ville de LILLE.

Une convention de remise d'ouvrage, à titre gracieux, a été adoptée en Conseil de Communauté par délibération n° 193 du 2 Juin 1995.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du cadre et de la Qualité de Vie, réunie le 17 Octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter la convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/627

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Handicapées
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6548, pour :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - ASSOCIATION TOUS DANS LA RONDE | 30 000 F |
| - HEMOVIE | 16 000 F |

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6544, pour :

- | | |
|---|----------|
| - HACAVIE | 20 000 F |
| - CENTRE SOCIAL FORMATION ET CULTURE DES SOURDS | 25 000 F |

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 5688, pour :

- | | |
|---|----------|
| - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES SOINS PALLIATIFS - OMEGA LILLE | 10 000 F |
|---|----------|

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6552, pour :

- | | |
|--|----------|
| - CENTRE REGIONAL D'ACCUEIL
DE FORMATION ET D'ORIENTATION | 15 000 F |
|--|----------|

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/628

OBJET

Remises gracieuses - Titres de recette 14 353/94,
3 657/93, 9 455/94, 8 074/94, 4 190/95, 157/95,
11 958/92, 27/94 et 16 652/94
en faveur de familles en difficulté

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les personnes confrontées à des difficultés particulières obtiennent auprès des services d'Action Sociale et des Mairies de quartier un soutien financier qui se traduit soit par un secours, soit par une avance remboursable.

La situation matérielle de 8 familles bénéficiaires d'une avance a nécessité compte tenu de son aggravation, une nouvelle enquête sociale qui conduit à proposer aux membres de la Commission une remise gracieuse des dettes ci-après contractées envers la Ville :

- avance allouée par la Mairie de quartier de Vauban Esquermes à une Lilloise
Titre de recette 14 353/94 d'un montant de 500 F
- avance allouée par la Mairie de quartier de Wazemmes à une Lilloise
Titre de recette 3 657/93 d'un montant de 1 000 F
Titre de recette 9 455/94 d'un montant de 980 F
- avance allouée par la Mairie de quartier du Sud à une Lilloise
Titre de recette 8 074/94 d'un montant de 700 F
- avance allouée par la Mairie de quartier de Fives à un Lillois
Titre de recette 4 190/95 d'un montant de 450 F
- avance allouée par la Mairie de quartier du Sud à un Lillois
Titre de recette 157/95 d'un montant de 300 F
- avance allouée par la Mairie de quartier du Sud à une Lilloise
Titre de recette 11 958/92 d'un montant de 400 F

- avance allouée par la Mairie de quartier du Faubourg de Béthune à une Lilloise
Titre de recette 27/94 d'un montant de 1 500 F, a déjà remboursé 900 F.

- avance allouée par la Mairie de quartier du Sud à une Lilloise
Titre de recette 16 652/94 d'un montant de 1 132,93 F.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder la remise gracieuse aux intéressés de la somme restant due.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/629

OBJET

Participation financière au C.C.A.S. pour
la mise en oeuvre d'actions de soutien
aux personnes en difficultés sociales

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un programme d'aide aux personnes ou aux familles démunies,
le C.C.A.S sera le support d'actions :

- d'accompagnement à la résolution de toutes difficultés sociales ou économiques.
- de soutien à la gestion budgétaire
- d'accueil d'urgence
- d'aides matérielles diverses,

en relation avec les partenaires institutionnels ou associatifs dont les compétences sont complémentaires de celles de la Ville et du C.C.A.S.

Un espace d'accueil et d'orientation sera implanté dans les locaux du C.C.A.S..

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la dépense correspondante pour l'exercice 1995, soit 250 000 Francs qui seront prélevés sur le Chapitre 955.9 - Article 6340 - Sous-compte 2650.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/630

OBJET

Attribution de primes municipales à l'amélioration
de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins,
Wazemmes, Lille Sud

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération n° 95/177 du Conseil Municipal du 10 avril 1995 qui définit les conditions d'attribution aux particuliers d'une prime municipale à l'amélioration de l'habitat de 10 % du montant T.T.C. des travaux limités à 70 000 Francs, en accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

- Madame Francine OORLYNCK

25 Cité Faidherbe

87 rue de Bapaume à Lille

objet des travaux : installation d'un wc intérieur

montant TTC des travaux : 6 066,47 Frs

montant de la prime (10 %) : 606 Frs

- Madame Régine LEGER

201 rue d'Iéna à Lille

objet des travaux : changement de fenêtres, bouchement d'une des deux portes

d'entrée, remplacement du lavabo, de la cuvette des wc et de l'évier.

montant TTC des travaux : 33 246.05 Frs

montant de la prime (10%) : 3 325 Frs

- Madame Nicole HUE

262 Bd Victor Hugo à Lille

objet des travaux : changement des fenêtres, sablage, rejointoiement de la façade

montant TTC des travaux : 54 498 Frs

montant de la prime (10 %) : 5 450 Frs

- Monsieur Nicolas ANDRIEU
- 20 Cité Brunswyck
- 60 rue de Lannoy à Lille
- objet des travaux : menuiseries extérieures, vélux.
- montant TTC des travaux : 15 500 Frs
- montant de la prime (10%) : 1 550 Frs

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif Chapitre 964.2 - Article 651.1

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/631

OBJETSubvention exceptionnelle
à l'A.P.U. Moulins

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Atelier Populaire d'Urbanisme de Moulins, Association loi 1901, oeuvre à informer, conseiller et soutenir les habitants de ce quartier en ce qui concerne les difficultés liées à l'habitat.

Il est un rouage essentiel du dispositif de prévention des expulsions sur la Ville et joue un rôle important en matière d'accompagnement social collectif et préventif dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat menée sur Moulins.

Inscrit dans le dispositif de concertation mis en place sur ce quartier, il est un partenaire incontournable de l'Atelier Logement de Moulins qui est animé par la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous proposons de conforter l'action de cette association à travers l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 30 000 Francs.

La dépense en résultant sera prélevée sur le Chapitre 964 - Sous-Chapitre 2 - Article 657 - Sous-Compte 9226.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/632

OBJET

Contrat de Ville - Subvention
de fonctionnement des Ateliers Logement

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de la Ville, la Ville de Lille a mis en place un dispositif spécifique d'accueil de la demande de logement en créant des Ateliers Logement dans les quartiers qui en étaient dépourvus.

En accord avec les priorités définies dans les quartiers en procédure Contrat de Ville, deux de ces Ateliers Logement ont été cofinancés par l'Etat et la Ville.

A ce titre, l'Etat doit s'acquitter du versement d'une subvention qui s'élève théoriquement à deux fois 65 000 Francs.

La charge afférente au fonctionnement de ces deux Ateliers Logement incombant au Service de l'Action Sociale liée au Logement qui gère des crédits spécialement ouverts à cet effet, en accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons d'émettre un avis favorable à :

- L'admission en recette de la subvention de l'Etat
- Le remploi de cette somme sur le Chapitre 964.2 - Article 657 - Sous-Compte 9226

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/633

OBJET

Subvention exceptionnelle à l'O.S.L.O.
pour le dispositif « Réinventer
le Logement Social »

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 1991, l'Organisme Social du Logement, soucieux de remédier, à sa mesure, au problème de l'accès au logement des familles en difficulté, a créé, grâce au financement du Conseil Général, le dispositif « Réinventer le Logement Social » qui allie l'insertion par le logement et l'insertion professionnelle.

A travers cette opération, l'O.S.L.O. s'efforce de trouver des solutions d'accès au logement adaptées à chaque situation et favorisant la mobilisation et la participation des familles concernées.

Les bailleurs sociaux ou privés mettent ainsi à disposition des logements nécessitant une réhabilitation à laquelle est associée la famille qui devient donc actrice de son logement.

Au terme de quatre ans de fonctionnement, ce dispositif a permis une quarantaine de relogements durables les familles se sont d'autant mieux intégrées dans leur environnement et appropriées leur logement qu'elles ont pleinement adhéré et activement participé à l'élaboration du projet de relogement.

Les fonds qui ont permis, en 1991, de mettre en oeuvre ce dispositif sont pratiquement épuisés et le Conseil Général n'est pas en mesure de reconduire son financement.

Or, les bailleurs souhaitent continuer à travailler avec l'O.S.L.O. qui ne peut désormais répondre à leur sollicitation, faute de moyens financiers alors que l'accès au logement demeure un problème important sur la Ville.

En accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous proposons de contribuer à faire vivre ce dispositif « Réinventer le Logement Social » à travers l'octroi d'une subvention à l'O.S.L.O. de 270 000 Francs qui permettra le financement de 18 opérations de relogement.

La dépense en résultant sera prélevée sur le Chapitre 964 - Article 657 - Sous-Compte à créer.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/634

OBJET

Admission en recette - Autorisation
de dépense : sorties ludiques au profit
de Centre de Loisirs sans Hébergement

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sorties ludiques organisées par des Centres Sociaux au profit d'enfants fréquentant leurs Centres de Loisirs sans Hébergement, un trop perçu, concernant les inscriptions de ceux-ci, a été encaissé par Euro Disney S.C.A..

L'organisme prestataire propose à la Ville de Lille le remboursement de cette somme s'élevant à 830 Francs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous proposons de bien vouloir autoriser dès aujourd'hui :

- l'admission en recette du trop perçu de 830 Francs.
- l'utilisation de ces recettes au profit du Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1056, permettant le subventionnement des actions liées à l'enfance.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/635

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Action Sociale
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1056, pour :

- ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES FAMILLES ET DES INDIVIDUS (A.D.F.I.)	37 000 F
- A.D.S.S.E.A.D.	18 000 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU NORD POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES JEUNES ADULTES (A.D.N.S.E.A.)	100 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048, pour :

- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	32 750 F
- ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	20 000 F
- SCOUTS DE FRANCE (Codépie de Lille)	10 000 F
- ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE FRANCE	10 000 F
- GROUPE SCOUT ISLA LILLE	10 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8291, pour :

- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU NORD 20 000 F
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE
ET DES JEUNES ADULTES (A.D.N.S.E.A.)

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- A.B.E.J. SOLIDARITE 84 994 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/636

OBJETEQUIPEMENTS SOCIAUX SOUS CONTRAT ET
CENTRES SOCIAUX
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS
SECONDE REPARTITION AU TITRE DE 1995Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal dans sa séance du 20 Février 1995 a adopté la proposition de 1ère répartition des subventions de fonctionnement 1995 des équipements socio-éducatifs lillois sous contrat avec la Ville de Lille et des Centres Sociaux lillois.

Ainsi que l'annonçait cette première décision, une étude des résultats pédagogiques et financiers de ces associations gestionnaires a été menée afin de soumettre à votre appréciation une seconde répartition qui tienne compte des résultats observés.

Sur le plan pédagogique

La première répartition tenait compte de la conformité du projet d'action présenté pour l'année 1994 avec les actions effectivement réalisées en 1994.

Cette seconde répartition proposée correspond à la vérification des actions réalisées en 1995 conformément d'une part aux objectifs précisés dans les conventions signées entre la Ville de Lille et les différentes associations gestionnaires ; et d'autre part aux fiches actions présentées dans les projets 1995.

Sur le plan financier

- L'ensemble des comptes de résultats de l'exercice 1994 approuvés et certifiés par les commissaires aux comptes sont effectivement tous parvenus à la Ville de Lille et ont pour partie été annexés au compte administratif 1994 de la Ville

- Les résultats financiers arrêtés au 30 juin 1995 et fournis à la Ville de Lille permettent d'affirmer que la plupart des situations sont conformes aux budgets prévisionnels de l'année 1995. Cependant un suivi particulier est mené auprès des associations gestionnaires des maisons de quartiers de Moulins - Bois-Blancs et Lille-Sud Développement qui ont bénéficié d'une caution partielle de la Ville de Lille pour des emprunts bancaires qu'elles ont contractés afin de maintenir leurs activités de centre social.

Ces équipements : Maisons de quartier (Moulins, Fives, Concorde, Bois-Blancs, Vieux-Lille), l'Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes et l'Association Lille-Sud Développement bénéficient en outre de la prise en charge, totale ou partielle, du poste de Directeur.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 24 Octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir attribuer les subventions suivantes :

	1ère répartition	2ème répartition	Total Annuel 95
Maison de Quartier de Moulins	420.800 F	89.200 F	510.000 F
Maison de quartier de Fives	500.800 F	127.200 F	628.000 F
Maison de Quartier Concorde	353.600 F	83.300 F	436.900 F
Maison de Quartier des Bois-Blancs	403.200 F	96.800 F	500.000 F
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	196.000 F	44.000 F	240.000 F
Maison de Quartier du Vieux-Lille	236.000 F	52.000 F	288.000 F
Maison de Quartier de Saint Maurice	94.400 F	23.600 F	118.000 F
Association Lille Sud Développement	540.000 F	120.000 F	660.000 F
Centre Social Marcel Bertrand	154.400 F	38.600 F	193.000 F
Centre Social de l'Arbrisseau	109.600 F	27.400 F	137.000 F
Centre Social Fives Mosaïques	80.000 F	20.000 F	100.000 F
Centre Social du Parc des Expositions	105.600 F	26.400 F	132.000 F

En ce qui concerne les subventions aux 6 Maisons de quartier, à l'Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes et l'Association Lille-Sud Développement les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif de 1995, sous l'intitulé "Subventions - Contrats diverses Maisons de Quartier".

Pour les subventions concernant les 4 centres sociaux, les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 1995 sous l'intitulé "Subventions Centres Sociaux".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/637

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Agées
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1045, pour :

- CLUB DU 3ème AGE MOULINS	2 500 F
- CLUB ENTRAIDE LOISIRS AMITIES	2 500 F
- FILBERVILLE	2 500 F
- LOISIRS ET AMITIE	2 500 F
- DEPANN' AGE	35 450 F
- SERVICE CIVIL INTERNATIONAL	8 350 F
- ACCUEIL ET SERVICE S.O.S. 3ème AGE	51 650 F
- CARREFOUR DE L'AMITIE	3 000 F
- CLUB DE LA SOLIDARITE	2 500 F
- CLUB EDMOND JAMOIS	3 000 F
- LOISIRS AINES SAINT SAUVEUR	2 500 F
- ASSOCIATION DES JEUNES RETRAITES	5 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/638

OBJET

Contrat Enfance : Participations financières
à des Structures diverses, associatives ou publiques,
oeuvrant en faveur de la Petite Enfance
autres que les crèches ou pouponnière municipales

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 6629 - Sous-compte 7417.

- C.O.L.L.I.N.E.	10 300 F
- BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 575 F
- CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS NORD FLANDRES BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 575 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	72 100 F
- EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU Ecole E. Herriot (Sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes qui se réunira le 17 novembre 1995)	15 450 F
- ASSOCIATION ENFANCES RESSOURCES	70 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/639

OBJET

Subventions destinées aux Haltes-garderies,
Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales
et Lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 951 - Sous-chapitre 951.427 - Article 657 - Sous-compte 884.

- C.O.L.L.I.N.E.	5 150 F
- S.O.S. ENFANTS DU DIVORCE	4 856 F
- MAISON DE QUARTIER GODELEINE PETIT	8 243 F
- CENTRE SOCIAL CONCORDE	19 049 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/640

OBJETParticipation financière destinée à des associations
menant des actions de Prévention de la Maltraitance

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 6629 - Sous-Compte 4468.

- COMITE ALEXIS DANAN	4 000 F
- POINT FAMILLES	73 562 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 20 novembre 1995
N° 95/641OBJETFondation WICAR -
Désignation des pensionnaires
pour l'année 1996

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin de prendre d'ores et déjà toutes dispositions matérielles nécessaires au séjour durant l'année 1996 des futurs artistes pensionnaires de l'appartement romain de la Fondation Wicar, nous vous proposons, en accord avec la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts et de la Commission de la Culture réunie le 26 octobre 1995, préalablement consultées :

- de retenir la candidature de
 - M. Roger FREZIN pour la période du 1er janvier au 30 juin 1996
 - M. Vincent VALOIS pour le second semestre 1996 ;
- d'autoriser la signature des conventions tripartites à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/642

OBJET

Monuments Historiques -
Eglise du Sacré-Coeur -
Vitraux- Deuxième tranche
de restauration - Rectificatif

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 octobre 1994, le Conseil Municipal décidait la restauration des vitraux figurés de la grande seconde baie double sur la face nord du chevet de l'Eglise du Sacré-Coeur à LILLE, classés parmi les Objets Mobiliers par arrêté du 29 mars 1983.

Cette restauration ayant été menée à bien, la Direction du Patrimoine nous a proposé de mettre en place la suite du programme de remise en état des verrières de cet édifice.

En accord avec la Conservation des Antiquités et Objets d'Art, un devis a été établi par le Maître-Verrier BROUARD.

Arrêtés à la somme de 95.384,93 Francs H.T., ces travaux pourraient être financés comme suit :

- 75 % du montant H.T. subventionnés par le Département ;
- le solde à la charge de la Ville.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- autoriser son financement total par prélèvement, pour partie sur la ligne gérée par les Services Techniques, intitulée « Monuments Historiques, travaux de réfection et de mise en valeur » - imputation 903.60 - article 235 K 66, sous-compte 03353.
- pour partie sur la ligne « Edifices Culturels - Oeuvres d'Art et divers - Réfections » - imputation 900.4 - article 235 KJ - sous-compte 01187 ;
- prévoir l'encaissement de la subvention escomptée du Département et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur l'imputation ci-dessus détaillée.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/643

OBJETMonuments Historiques -
Eglise du Sacré-Coeur -
Restauration des vitraux -
Mécénat paroissial

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 septembre 1995, le Conseil Municipal décidait la restauration des vitraux figures de la seconde grande baie double de l'église du Sacré Coeur à Lille.

Classés parmi les objets mobiliers par arrêté du 29 mars 1983, ces vitraux peuvent bénéficier pour leur rénovation d'une subvention de l'Etat à hauteur de 75 % du montant H.T. des travaux à réaliser, le solde étant à la charge de la Ville.

Par courrier du 28 Septembre 1995, l'Abbé A. DALLE, Curé de la Paroisse du Sacré Coeur, nous a fait savoir que, les paroissiens ayant souscrit pour ces vitraux, une somme de 20.000 Frs a été rassemblée et est mise à la disposition de la Municipalité de Lille.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunies respectivement les 26 octobre et 7 novembre 1995, de bien vouloir autoriser:

- l'encaissement de ce mécénat de 20.000 Frs en recettes sur le budget de la Ville ;
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur le sous-chapitre 900.4 article 235 K 5 sous compte 01187 intitulé "Edifices Culturels
- Oeuvres d'art et divers - Réfections" -

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/645

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation
Lot n°11 : Electricité - n°26 : Peinture -
Avenants

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 juillet 1990, vous avez désigné Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

Une seconde mission portant sur la muséographie a été ensuite confiée à Monsieur IBOS par délibérations 91/697 du 16 décembre 1991 et 92/445 du 16 octobre 1992.

Par délibération 95/290 du 10 avril 1995 annulant la 94/512 du 10 octobre 1994, vous aviez décidé la réalisation d'une deuxième tranche de travaux.

Les travaux de la première tranche sont actuellement en cours.

Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte dès la première tranche, certains travaux qui étaient prévus en deuxième tranche, et qui sont soit techniquement liés aux travaux en cours, soit situés dans des locaux terminés ouverts au public dès l'ouverture ; ces travaux concernent :

Lot 11 : électricité - courants forts - courants faibles

L'apport solaire est important au niveau des galeries de peinture. Une adaptation et un dosage de la lumière seront possibles par la pose des stores prévue en deuxième tranche. Cette prestation entraînera une modification de l'éclairage artificiel acceptée par le maître d'ouvrage.

L'ensemble de ces prestations entraîne une meilleure uniformité et un meilleur rendu des couleurs. Ces travaux sont financés dans l'enveloppe muséographie.

Lot 26 : peinture

Depuis la fermeture du musée en mai 1991, les conditions de température et d'hygrométrie ont fortement évolué ; les murs présentent dans l'enduit des fissures ou des décollements. Afin d'éviter tous désordres lors de la remise en fonctionnement du Musée, il est nécessaire de poser préalablement aux travaux de peinture un voile de verre.

Lot n°11 : courants forts - courants faibles

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
16.417.904,81 F. T.T.C.	1.493.938,53 F. T.T.C.	17.911.843,34 F. T.T.C.

Lot n°26 : peinture

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
4.058.299,86 F. T.T.C.	434.553,40 F. T.T.C.	4.492.853,26 F. T.T.C.

Conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995, cette proposition d'avenants a été soumise au préalable à l'avis de la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 31 octobre 1995.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture qui s'est réunie le 26 octobre 1995, de bien vouloir autoriser la passation des avenants pour les lots ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/646

OBJETPalais des Beaux-Arts
Travaux clos et couvert
Lot n°4 - Vitraux - Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 89/264 du 18 Mai 1989, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Le jury de concours s'est réuni le 5 Mai 1990 et a désigné Jean-Marc IBOS comme lauréat. Ce choix a été entériné par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 Juillet 1990.

Par délibération 91/163 du 18 Mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée, pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment lames.

Par délibération n°92/617 du 14 décembre 1992, vous avez autorisé les travaux afférents au clos et couvert non inclus dans cette mission, la maîtrise d'oeuvre étant assurée par la Ville.

Ces travaux se décomposaient en plusieurs lots : ravalement, toiture, serrurerie, vitraux pour un montant total de 5.800.000 Francs et ont été attribués par voie d'appel d'offres ouvert.

La Commission d'appel d'offres a désigné l'entreprise S.A. Ateliers AVICE dans ses séances du 29 Juin 1994 et 13 Juillet 1995 pour réaliser la restauration des vitraux.

Les travaux sont en cours. Il est apparu que les vitraux posés lors de la construction de l'édifice ont été fabriqués selon des dimensions plus grandes que celles des châssis les recevant. Les entourages plomb ont alors été coupés pour permettre la pose. Cette malfaçon était cachée par le masticage. Il est donc nécessaire de procéder à une remise en plomb des parties modifiées, selon les règles de l'art.

Montant initialAvenantNouveau montant

1.047.062,52 F. T.T.C.

335.103,98 F. T.T.C.

1.382.166,50 F. T.T.C.

Conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995, cette proposition d'avenant a été soumise au préalable à l'avis de la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 31 octobre 1995.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture qui s'est réunie le 26 octobre 1995, de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant pour le lot ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/647

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Visites et animations scolaires
- Tarification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Nous proposons pour l'année 1995-1996 les tarifs suivants :

- 200 frs pour une visite d'une heure (ancien tarif : 196 frs)
- 250 frs pour un atelier d'une heure et demi sans fourniture de matériel (ancien tarif : 235 frs)
- 300 frs pour un atelier avec fourniture de matériel (ancien tarif : 265 frs)

Frais de déplacement.

Ils sont à ajouter au tarif de base selon les modalités suivantes:

- Calcul de la distance musée/ lieu de la prestation.
- Animations scolaires : 1,50 frs du kilomètre.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 26 octobre et 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces tarifs et autoriser :

- l'admission en recette des visites et animations scolaires au chapitre 945-231 article 7006.
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 945-231 article 615 sous-compte 783.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/648

OBJET

- Musée de l'hospice Comtesse
- Vente de photographies,
format cartes postales
- Tarification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le musée de l'Hospice Comtesse est amené à vendre à la caisse des photographies, format cartes postales.

Nous proposons de les vendre à 5 francs l'unité.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 26 octobre et 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce tarif et autoriser :

- l'admission en recettes de la vente des cartes postales sous-chapitre 945-231 article 7022.

- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sous-chapitre 945-231 article 609 sous-compte 117.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/650

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Acquisition d'une paire
de plaques en argent
de l'orfèvre Dubois

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Musée de l'Hospice Comtesse a eu l'opportunité d'acquérir pour 580.000 Frs deux plaques exceptionnelles en argent de l'orfèvre lillois Dubois (Lille, 1659) représentant la Nativité et la Sainte Famille.

Ce projet d'acquisition a reçu l'avis favorable unanime du Petit Conseil, et a été soumis à la commission du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées réuni le 21 septembre, qui a attribué une subvention de 50%, soit 290.000 Frs.

Cette acquisition en accord avec le service des finances serait financée ainsi :

- 290.000 Frs sur le budget du musée (emploi du produit des droits d'entrées),
- 290.000 Frs, avance de la Ville de Lille avant réception de la subvention.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 26 octobre et 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette acquisition et prévoir :

- l'encaissement de la subvention du F.R.A.M sur le sous-chapitre 903-61 article 1051 sous-compte G10,
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au sous-chapitre 903-61 article 2169 sous-compte G10.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/651

OBJET

Musée Industriel et Commercial
Convention Ville de Lille/Musée des
Beaux-Arts de Reims.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

les Musée des Beaux-Arts de Reims a souhaité mettre en dépôt au Musée Industriel et Commercial de Lille 150 à 200 objets de culture scientifique et technique.

Les conditions de cette mise à disposition sont reprises dans la convention ci-jointe, qu'en accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 Octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/652

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
Subvention du Ministère
de la Culture
Admission en recettes -
ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Une subvention de 30 900F. a été allouée par le Ministère de la Culture au Musée d'Histoire Naturelle. Ce crédit est destiné à la restauration d'objets ethnologiques.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 26 Octobre et 7 Novembre 1995, nous vous demandons d'autoriser :

- 1) son admission en recettes,
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au chap.903.61 art. 235 G27 sous -compte 07262.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/653

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
Subvention du Ministère
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
Admission en recettes
Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Une subvention de 250 000 F. a été allouée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie. Ce crédit est destiné à des aménagements muséographiques

En accord avec la Commission de la Culture et celle de la Commission des Finances, du personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 26 Octobre et 7 Novembre 1995, nous vous demandons d'autoriser :

- 1) son admission en recettes,
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au chap.903.61 art.232.333 sous-compte 01374.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/654

OBJETMusée d'Histoire Naturelle et de Géologie.Acceptation du don d'une
collection de fossiles de
l'Université de Reims.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le laboratoire de Géologie de l'Université de Reims possédait une importante collection (500 pièces environ) de fossiles végétaux, la plupart provenant du bassin houiller du Nord.

Grâce au contact établi par Monsieur MALVESY attaché de Conservation et ancien étudiant à Reims, et en raison de la provenance des fossiles, le laboratoire de Géologie de Reims a décidé de donner cette collection au Musée de Géologie de Lille, de manière à compléter les collections existantes.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/655

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Acquisition de documents
iconographiques -
Subvention de l'Etat -
Admission en recettes -
Ouverture de crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Direction du Livre et de la Lecture a accordé une subvention d'un montant de 15.000F pour l'acquisition par la Bibliothèque Municipale d'un ensemble de documents composé de :

- 2 volumes de vignettes anciennes de boîte de fil à coudre.
- 1 volume de calendriers anciens pour publicité de fil à coudre.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 Octobre 1995 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 7 Novembre 1995, nous vous proposons d'accepter :

- l'admission en recettes de la subvention sur l'imputation 903-63- Article 1051
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur l'imputation 903-63-Article 2141 Programme G15-S/C 2344 (achat de livres - subvention - emploi)

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/656

OBJET**THEATRES MUNICIPAUX**
Marché pour l'impression des
matériels publicitaires de la
saison 1995/1996 - Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'imprimerie MOREL et CORDUANT, sise 11, rue des Bouchers à 59800 LILLE, a été attributaire du marché sur appel d'offres n° 501.320 pour l'impression des matériels publicitaires de la saison 1995/1996 de l'Opéra de Lille.

Du fait du changement des caractéristiques techniques de certains de ces matériels (dépliant 5 volets, affiche texte de lancement de saison, couvertures programmes-invitations), il s'avère nécessaire de conclure un avenant audit marché, pour un montant HT de 27.500 F.

En accord avec vos Commissions de la Culture et d'Appel d'Offres réunies respectivement les 26 octobre et 14 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, la passation de cet avenant avec l'imprimerie MOREL et CORDUANT.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/657

OBJET

THEATRES MUNICIPAUX
Vente d'objets commercialisés
au Théâtre Sébastopol
Renouvellement de l'autorisation
Convention

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 1984, vous avez décidé de confier, après mise en concurrence, la vente d'objets commercialisés (généralement des disques ou cassettes) à l'occasion des spectacles - à l'exception de ceux du Festival de Lille, de l'Orchestre National de Lille, et du Théâtre de (La Métaphore) - à un commerçant local, moyennant le versement par celui-ci d'une redevance de 5 % du chiffre d'affaire T.T.C. réalisé dans ce cadre . Cette autorisation a depuis 1990 été limitée au seul Théâtre Sébastopol.

C'est Madame Danièle CHARTIER, disquaire (EDEN GAMBETTA) 188, rue Léon Gambetta à Lille qui a obtenu cette autorisation et qui, depuis, assure ce service dans de bonnes conditions .

La convention passée avec elle, étant arrivée à expiration le 31 août 1995, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Culture réunie le 26 octobre 1995 :

1) de renouveler à Madame Danièle CHARTIER l'autorisation de vendre des articles commercialisés au Théâtre Sébastopol pour la saison 1995/1996, suivant les conditions reprises dans la convention ci-annexée ;

2) d'admettre en recette le montant de la redevance qui sera versée par le concessionnaire et la comptabiliser au sous-chapitre 945/251 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/658

OBJET

Maison de Quartier Concorde -
Attribution d'une aide financière
pour l'opération "Un Été au Ciné"

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération "Un Été au Ciné", la Maison de Quartier de Concorde a mené à bien un projet d'Action Vidéo dont le descriptif et le financement sont repris en annexe.

Il y apparaît une demande de subvention Ville de Lille à hauteur de 3.200 Frs.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 26 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder cette aide financière à la Maison de Quartier Concorde par prélèvement sur les crédits disponibles au BP 95 sur le sous-chapitre 945.280 article 657 sous compte 08710 intitulé "Animations culturelles dans les Quartiers".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/659

OBJETOpération "ARSENAL DES POSTES"- Traité de concession à la SORELI- Approbation du compte rendu
d'activité au concédant.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°87/310 du 10 juillet 1987, vous avez concédé à la SORELI - SAEM, 7, Bd Louis XIV, à LILLE, l'aménagement de l'îlot "ARSENAL DES POSTES" entre la rue de Condé et le Bd de Strasbourg ; plusieurs avenants ont modifié le traité initial, le 3ème ayant prolongé de 3 ans la durée de la convention. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement ; un nouvel arrêté de lotissement comportant 5 lots a été délivré le 19 juillet 1993. Conformément à l'article 18 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1994.

L'année a été marquée par la construction par la SA. HLM "Le Nouveau Logis" d'une résidence universitaire de 120 chambres en financement PLA ; la livraison du bâtiment ayant été effectuée pour la rentrée 94/95. Aucune nouvelle vente n'ayant pu se concrétiser jusqu'à présent il conviendrait de consentir à SORELI une avance de trésorerie, de 430 KF pour 1995.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte rendu d'activité.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/660

OBJET

Opération "Arsenal des Postes"
- Traité de concession à la SORELI
- Avenant n°4

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°87/310 du 10 juillet 1987, vous avez concédé à la SORELI - SAEM, 7 Bd Louis XIV à LILLE, l'aménagement de l'îlot "Arsenal des Postes" entre la rue de Condé et le Bd de Strasbourg; trois avenants ont modifié les conditions de réalisation de l'opération.

Compte-tenu des difficultés de commercialisation rencontrées par SORELI et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer un avenant n°4 au traité initial qui prolonge de 4 ans la durée de la concession et prévoit le paiement du solde de l'achat des terrains en fin de concession.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/661

OBJET

- Opération Dordin Papin Semo
- Traité de Concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 90/210 du 18 juin 1990 vous avez concédé à la SORELI, 7 Bd Louis XIV à LILLE, l'aménagement d'un terrain environ 35.000 m2, ancienne propriété de la société FIVES-CAIL-BABCOCK, situé entre les rues Dordin Papin et Chanzy à Hellemmes, dans le cadre de cette opération un avenant portant sur la construction et la gestion d'une usine destinée à la SA S.E.M.O. est intervenu le 15 octobre 1990 ; les locaux sont loués au loyer d'équilibre puis seront vendus à la S.E.M.O. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement ; sa durée est de vingt ans. Conformément à l'article 18 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1994.

Compte-tenu des difficultés actuelles de commercialisation et dans le cadre de sa nouvelle politique foncière la CUDL s'est portée acquéreur d'une partie des terrains soit 2 hectares et demi environ, le solde, soit 11.000 m2 devant être rachetée par la Semo à l'aide d'un crédit bail en cours de négociation.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activités.

ADOPTÉ à l'unanimité
des Suffrages Exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/662

OBJET

Opération "Flandre-Gambetta"
traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 88/87 du 11 mars 1988, vous avez concédé à la SORELI, SAEM 7 Bd Louis XIV, l'aménagement de 2 îlots : le premier étant délimité par les rues de Flandre, Littré et Manuel; le second par la rue de Flandre, la rue du Marché, les rues L. Gambetta et Mourmant. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement. Conformément à l'article 18 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1994.

Le programme d'aménagement avait pour objectif : la confortation de l'attractivité commerciale de la rue Gambetta et l'animation des marchés couverts et découverts de la place de la Nouvelle Aventure, la dynamisation de l'ensemble du quartier de Wazemmes, la création d'une liaison entre la rue Gambetta et la station de métro. Après réalisation de la première phase (îlot Flandres-Manuel-Littré) et défaillance des promoteurs retenus pour la deuxième phase, les terrains restant ont été vendus à la société CODIC associée à S.A. CATTEAU (enseigne Cédico), MARGNAN Immobilier et FIRST Promotion; le chantier de construction ouvert fin 1994 se déroule normalement. Toutefois les retards nombreux quant à la mise en oeuvre de la 2° phase du projet ont entraîné un surcoût estimé à 2.970. KF

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte rendu d'activité

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/663

OBJET

Immeuble 84, rue de Trévis
- Traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°90/372 du 9 juillet 1990, vous avez concédé à la SORELI - SAEM, 7, Bd Louis XIV, à LILLE, l'aménagement de l'ancienne filature Leblan, 84, rue de Trévis. Compte tenu des modalités particulières de cette convention (la SORELI assure notamment la gestion financière, technique et commerciale des locaux qui restent sa propriété) l'opération est réalisée aux risques financiers de la société sous le contrôle de la Ville. Conformément à l'article 17 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1994.

La commercialisation commencée en 1992 s'est poursuivie en 1993 et 1994 et s'est avérée difficile. Par ailleurs dans le cadre du Plan Université 2.000 il a été proposé que l'Institut des Sciences Politiques s'installe dans les bâtiments ; l'objectif est que l'Etat acquiert dans un premier temps 4.130 m2 et à terme la totalité de l'immeuble après aménagement. Lors de sa séance du 18 décembre 1994 la Ville a confirmé sa décision et sa participation financière à l'opération. Il faut noter que ce projet d'implantation de l'I.E.P a amené SORELI à stopper la commercialisation du 84 et que les travaux et les inévitables nuisances de chantier auront rapidement pour conséquence le départ d'un certain nombre de locataires. Dans ces conditions il importe de prendre en charge le déficit prévisionnel d'exploitation estimé à 3.130 KF TTC pour 1995.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/664

OBJET

- Opération Ilot Coquerez (Cour Carnin)
- Traité de Concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 87/407 du 16 octobre 1987 vous avez concédé à la SORELI 7 Bd Louis XIV à LILLE, l'aménagement de l'ilot compris entre la rue des 3 Molettes et la rue Coquerez autour de la cour Carnin, opération réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville : conformément à l'article 18 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs 1994.

Suite à un avenant n° 1 en date du 16 octobre 1992, le périmètre d'aménagement a été réduit à la seule cour Carnin : la maîtrise foncière de l'ensemble étant achevée, une proposition d'acquisition a été formulée auprès de la SORELI qui permettrait une clôture de l'opération et la garantie de réhabilitation de la cour moyennant le versement d'une participation de 202.600 francs.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité 1994

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/665

OBJET

- Opération Ilot Coquerez
(Cour Car nin) - Traité de concession
à la SORELI - Avenant n°2

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 87/407 du 16 octobre 1987 vous avez concédé à la SORELI, 7 Bd Louis XIV à LILLE, l'aménagement de l'ilot compris entre la rue des 3 Molettes et la rue Coquerez autour de la cour Car nin; un premier avenant a modifié le périmètre d'intervention.

Afin de clore cette opération et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer avec la SORELI, un avenant n°2 au traité initial prolongeant de 2 ans la durée de la concession et modifiant l'article 21 du cahier des charges portant sur la rémunération de SORELI.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/666

OBJET

Bureau des Postes de Lille-Sud
- Traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/129 du 31 mars 1992 vous avez confié à la SORELI SAEM - 7 Bd Louis XIV à Lille, l'aménagement d'un bureau de poste dans le quartier de Lille-Sud, 37-39, rue du Fg des Postes, opération réalisée aux risques financiers de la Ville et sous son contrôle. Le présent compte rendu d'activité est établi sur la base des comptes définitifs de l'opération au 31 décembre 1994.

La SORELI a donc pris à bail emphytéotique cet immeuble, réalisé les travaux et livré les locaux en novembre 1992 ; les loyers perçus couvrent les loyers du bail, le remboursement des emprunts ainsi que les frais de gestion.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte rendu d'activité.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/667

OBJET

- Opération "Toul-SEGARD" -
Traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°90/606 du 14 décembre 1990, vous avez concédé à la SORELI-SAEM - 7, bd Louis XIV à Lille, l'aménagement de la zone située entre les rues de la Digue, Toul et Norbert Segard : construction de locaux d'enseignement et de logements du secteur privé et HLM. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville ; conformément à l'article 17 du cahier des charges SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de 1994.

Compte-tenu de l'occupation des locaux par la Société KESTER la phase opérationnelle n'a débuté qu'en 1994 avec le rachat par SORELI des immeubles et la vente d'une partie à la Société Dubois Promotion qui avait fait l'offre la plus intéressante ; les négociations avec les Facultés Catholiques, HEI (école d'ingénieurs) et l'OPHLM se poursuivent.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/668

OBJET

- Transfert de la Faculté de Droit
dans le Quartier de Moulins
- convention de mandat à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activité au concédant

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°93/549 du 11 octobre 1993, vous avez confié à la SORELI-SAEM - 7, Bd Louis XIV à Lille, le mandat de réaliser les locaux nécessaires au fonctionnement de la Faculté de Droit sur le site des anciennes usines Leblan et de l'ancien groupe scolaire Buffon-Montaigne dans le quartier de MOULINS, la surface du site est de 2,5 hectares ; le programme de la Faculté compte dans une première phase 34.000 m2 de surface dans l'oeuvre incluant une bibliothèque de 5.000 m2. La deuxième phase consiste dans l'extension de cette bibliothèque pour en doubler la capacité et n'est pas concernée par la présente opération.

Après mise en point du programme avec l'Université c'est l'équipe Delemazure-Dumez qui a remporté le concours organisé dans le cadre de la procédure "concepteur-constructeur". Les travaux ont démarré début août 1994 par la démolition partielle des bâtiments ; l'immeuble a été livré à la Ville dans les délais prévus malgré les nombreuses difficultés rencontrées tant juridiques que techniques. Toutefois, l'augmentation de la T.V.A. de 2 points ne permet plus de contenir les dépenses dans le cadre strict du budget et impose à la Ville un portage financier supplémentaire de 4 MF.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

Adopté à l'unanimité
des Suffrages Exprimés

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/669 ..

OBJET

- Opération MARACCI
- traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°86/50 du 10 février 1986, vous avez concédé à la SORELI Société Anonyme d'Economie Mixte, 7 Bd Louis XIV, l'aménagement de l'ilot MARACCI - Avenue du Peuple Belge : l'opération est réalisée selon la procédure de lotissement, aux risques financiers de la Ville et sous son contrôle : conformément à l'article 18 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte rendu d'activités au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1994.

De nombreuses difficultés conjoncturelles et notamment la liquidation judiciaire de la société OGEC propriétaire du lot n° 4 ont retardé l'opération et déséquilibré le bilan financier; ce terrain a été vendu début 1994 à la Société PALM PROMOTION et il reste encore à commercialiser le terrain des bains douches où pourrait être édifiée une résidence étudiante à destination de l'I.A.E; pour équilibrer le bilan financier une participation de la ville d'un montant de 664.000 F T.T.C ainsi qu'une avance de trésorerie à hauteur de 837.000 F sont sollicitées ; il faut noter que le bilan global fait apparaître un déficit prévisionnel de 453.000 F

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte rendu d'activité 1994

ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/670 ..

OBJET

Opération Direction Départementale
des Services Fiscaux - Traité de concession
à la SORELI - Approbation du Compte-rendu
d'activité au concédant

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/89 du 31 mars 1992, vous avez concédé à la SORELI - SAEM, 7 Bd Louis XIV à LILLE, la mission d'aider la D.D.S.F. à poursuivre sa politique de réorganisation de ses sites d'implantation incluant notamment la construction de bureaux dans la zone d'aménagement de l'ancien Arsenal des Postes, Bd de Strasbourg. Cette opération est réalisée sous le contrôle de la Ville aux risques financiers de la société.

Conformément à l'article 17 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1994. En avril 1992, la SORELI a acquis l'immeuble angle rues de Douai et Trévise et consenti un bail de 3 ans à la D.D.S.F. qui a décidé d'acquérir l'immeuble pour la fin de l'année à son prix de revient. En ce qui concerne le Bd de Strasbourg, les négociations avec l'Etat, Ministère des Finances, n'ont pas encore abouti et d'autres terrains sont recherchés; la trésorerie de l'opération a généré 9 KF de produits financiers et le bilan prévisionnel est excédentaire de 69 KF.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte rendu d'activité.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995
N° 95/671 ..

OBJET

Opération rue Courtois
- Traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°91/134 du 23 mars 1991, vous avez concédé à la SORELI SAEM, 7 Bd Louis XIV à LILLE, l'aménagement d'un terrain rue Courtois, d'une superficie de 7.600 m2, en vue d'y implanter des locaux à usage d'activités; cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville. Conformément à l'article 17 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activités au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 1994

Si aucune cession n'a pu se réaliser pendant l'année écoulée, des négociations sont en cours pour la vente des terrains restant à un groupement de 3 sociétés : AXC distribution, C'Frais et S.A. Technic Acier Diffusion; si cette vente se réalise, l'opération devrait présenter un résultat excédentaire de 430 KF qui reviendra au concédant.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activité.

ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/672

OBJETOpération Courtois- Traité de concessionà la SORELI - Avenant n°2Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°91/134 du 23 mars 1991, vous avez concédé à la SORELI-SAEM, 7 Bd Louis XIV à LILLE, l'aménagement d'un terrain rue Courtois en vue d'y implanter des locaux à usage d'activités;

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer un avenant n°2 au traité initial prolongeant de 2 ans la durée de la concession.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/673

OBJETOpération rue de Cannes,
Traité de concession à la SORELI
- Approbation du compte rendu
d'activité au concédant.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°92/90 du 31 mars 1992, vous avez concédé à la SORELI - SAEM, 7, Bd Louis XIV, 59800 LILLE, l'aménagement de terrains rue de Cannes à Lille, sur le site des anciennes usines SADER, opération aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement ; suite au rapport de faisabilité remis par SORELI vous avez, lors du Conseil Municipal du 28 juin 1993 autorisé la signature d'un premier avenant décidant la mise en oeuvre opérationnelle du projet ; conformément à l'article 28 du cahier des charges la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant.

Le projet est destiné à la création d'un parc d'activités économiques non polluants venant d'intégrer dans un environnement d'habitat : individuels groupés et collectifs. La phase d'étude n'a connu jusqu'à présent aucun prolongement matériel en raison des difficultés à concrétiser des ventes de terrains malgré de nombreuses actions de commercialisation engagées avec l'aide de cabinets spécialisés. A ce titre il importe de confirmer le type d'implantation recherché pour le site : depuis le lancement de l'étude de faisabilité l'enjeu de l'opération est de s'intégrer dans le périmètre de développement du projet EURASANTE ; toute orientation contraire conduirait à rechercher un nouveau positionnement commercial, d'autant que si aucune vente de terrain ne se réalise au cours du premier semestre 1996 le refinancement de l'opération ou la mise en jeu de la garantie de la Ville seront nécessaires.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte rendu d'activité 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 20 novembre 1995
N° 95/674OBJET

- Retrait d'une délibération
du Conseil Municipal opérant
remise gracieuse d'astreintes
auxquelles avait été condamné
M. Hauspiez pour infraction
au droit de l'urbanisme

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Considérant que par délibération n°95/64 du 20 février 1995, le Conseil Municipal de la Ville de Lille avait décidé d'accorder une remise gracieuse des astreintes prononcées par jugement du Tribunal de Grande Instance en date du 22 avril 1988 à l'encontre de M. Alain Hauspiez, lequel s'était rendu coupable d'infractions aux règles d'urbanisme ;

Qu'après réception, le 23 février 1995, de ladite délibération, M. le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, Préfet du Nord a formé recours gracieux contre celle-ci le 11 avril 1995 en la déférant enfin, le 21 juillet suivant, à la censure du Tribunal Administratif de Lille ;

Considérant que le représentant de l'Etat fait grief à la Ville d'avoir incompétemment procédé à la remise susdite, violant de ce fait l'article L.480.7, al.4 du Code de l'urbanisme (lequel réserve exclusivement cette faculté au tribunal ayant prononcé l'astreinte) ;

Qu'il convient donc à notre collectivité de rapporter la délibération précitée lors même, il importe de le préciser, que cette dernière s'avère, en tout état de cause, sans objet puisqu'ordonnant remise gracieuse d'une astreinte prononcée par jugement "contradictoire à signifier", lequel, comme le confirme une lettre de M. le Procureur de la République du 19 juillet dernier, n'a jamais été signifié à la diligence du Parquet et, partant, n'est jamais devenu exécutoire".

Compte-tenu des arguments invoqués et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir rapporter la délibération précitée.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/675

OBJET

Maintien des courées de Lille
Programme maintien des courées 95.
Reversements particuliers

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/358 du 29 Mai 1995, la ville de LILLE a décidé de poursuivre le programme d'aide de maintien des courées.

A cet effet, un accord avait été donné pour signature de la convention fixant la liste des courées concernées par le programme 95 ainsi que les modalités de financement.

Les crédits provenant de la C.U.D.L. étaient attribués au CAL-PACT, maître d'ouvrage délégué par la ville.

Or, dans deux courées, la maîtrise d'ouvrage concerne deux autres organismes qui réhabilitent également l'ensemble du bâti, portant de 19 à 21 le nombre de courées bénéficiant de ce programme, sans pour autant modifier la masse globale des crédits prévus dans la délibération 95/358 du 29 Mai 1995.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir accepter que le reversement des coûts des travaux de requalification soit effectué aux deux organismes suivants :

- la S.L.E. pour la cour DUPONT, rue Copernic,
- la S.A. H.L.M. du Nord, pour la cour Capman, rue des Secouristes.

La Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 2 Novembre 1995 ayant donné son accord, nous vous demandons de bien vouloir adopter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/676

OBJET

Association des Paralysés de France
- Service Accessibilité
- Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire
 Mesdames, Messieurs,

Pour mener à bien une politique d'insertion des personnes handicapées moteur, il est nécessaire de rendre accessible tous les sites : les logements les établissements publics et privés, les moyens de transport, les lieux de travail.

L'Association des Paralysés de France 231, rue Nationale, par l'intermédiaire de son Service Accessibilité constitué en majeure partie par des bénévoles et animé par Bernard CAIGNET, chargé de mission, mène des actions en ce sens et notamment à Lille : participation au groupe de travail, des permis de construire, étude des dossiers, visite sur place, information et sensibilisation, des promoteurs, des architectes, des techniciens : l'A.P.F fait partie également de la Commission Communale de Sécurité, de la Commission extra municipale "intégration de personnes handicapées dans la Ville " et participe à de nombreuses réunions concernant tous les problèmes d'accessibilité ;

Pour poursuivre cette activité, l'A.P.F. sollicite le soutien financier de la Ville à concurrence de 60.000 F pour 1995.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous proposons de reconduire la subvention pour un montant égal à celui de 1994 soit 60 000 F ; la dépense sera imputée au chapitre 908-0 article 132 J2 "Opérations et Etudes d'Urbanisme".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/677

OBJETRAVALEMENT DE FACADES
SUBVENTIONSRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13680 du 19 juillet 1991, et n°25.056 du 9 juillet 1993, et n° 31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m² de surface traitée limitée à 10% du montant H.T. des travaux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine public qui s'est réunie le 2 Novembre 1995, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* Congrégation des Filles de la Sagesse 3, rue des Couvents 85290 ST LAURENT SUR SEVRE - propriétaire du 13, place aux Bleuets

- montant HT des travaux	95.246 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	4.360 F

* Monsieur MAES Syndic 7, rue de Courtrai 59000 LILLE - syndic des 17/19, place aux Bleuets

- montant HT des travaux	27.480 F
- montant HT des travaux	2.750 F

* Monsieur TERME 162, allée des Goëlands 34280 LA GRANDE MOTTE - propriétaire du 1, rue de la Bourse

- montant HT des travaux	125.919 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.780 F

* Monsieur BAHRI 38, rue de Cambrai

- montant HT des travaux	41.572 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	4.160 F

* Mademoiselle LOMBART 79, rue de Canteleu

- montant HT des travaux	26.968 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.260 F

* Monsieur LEIGNEL 20, rue Jean Bart 59800 LILLE - propriétaire du 6 rue Caumartin

- montant HT des travaux	12.000 F
- montant de la subvention (10%)	1.200 F

* Monsieur LEGRAND 21, rue du Chauffour

- montant HT des travaux	7.718 F
- montant de la subvention (10%)	780 F

- Monsieur DEWAS 100, rue Colbert

- montant HT des travaux	18.135 F
- montant de la subvention (10%)	1.820 F

* Monsieur PESIN 136, rue Colbert

- montant HT des travaux	47.230 F
- montant de la subvention (10%)	4.730 F

* Monsieur THOREZ 2-4, place Cormontaigne

- montant HT des travaux	17.850 F
- montant de la subvention (10%)	1.790 F

* Madame HERBAUT 10, rue d'Alembert

- montant HT des travaux	11.485 F
- montant de la subvention (10%)	1.150 F

* Monsieur LESAGE 5, rue Edmond Bailleux

- montant HT des travaux	13.500 F
- montant de la subvention (10%)	1350 F

* Madame THOMAS COLIN 6, rue Emile Desmet

- montant HT des travaux	17.600 F
- montant de la subvention (10%)	1760 F

* SCI. LILLE MOTTEZ 41, rue Frédéric Mottez

- montant HT des travaux	27.000 F
- montant de la subvention (10%)	2.700 F

* Monsieur JANIN 14, rue Fulton

- montant HT des travaux	33.618 F
- montant de la subvention (30 F/m ²)	3.140 F

* Monsieur DUCOUX 16, place des Patiniers 59800 LILLE - propriétaire du 32, rue Gauthier de Châtillon

- montant HT des travaux	168.602 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	8.480 F

* Monsieur SAVARY BAILLEUL Route du Ryveld 59114 STEENVOORDE - propriétaire du 39, rue Gustave Joncquet

- montant HT des travaux	13.321 F
- montant de la subvention (10%)	1.340 F

* Monsieur DUBUS 41, rue Gustave Joncquet

- montant HT des travaux	17.064 F
- montant de la subvention (10%)	1.710 F

* Monsieur BRIOIS 5, rue Hondchoote

- montant HT des travaux	12.778 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.200 F

* Madame GUERMONPREZ 27, rue du Lieutenant Colpin 59000 LILLE - propriétaire du 85, rue Jacquemars Gielée

- montant HT des travaux	47.048 F
- montant de la subvention (10%)	4.710 F

* Madame VANCOSTENOBLE 19, rue Jeanne Godart

- montant HT des travaux	57.986 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	4.410 F

* Monsieur QUINT Villa Jacqueline 73/75, rue Jordaens

- montant HT des travaux	25.543 F
- montant de la subvention (10%)	2.560 F

* Monsieur DEGRUGILLIER 7, rue de la Bassée

- montant HT des travaux	18.106 F
- montant de la subvention (10%)	1.810 F

* Madame BAILLOT ACCARDO 181, rue de Charenton 75012 PARIS -
propriétaire du 64, rue de Lyon

- montant HT des travaux	18.736 F
- montant de la subvention (30Fm ²)	930 F

* Monsieur MOUVEAUX 43, rue de la Paix d'Utrecht

- montant HT des travaux	5.150 F
- montant de la subvention (10%)	520 F

* Monsieur DUNAN 475, rue de Pont à Marcq 59710 MERIGNIES -
propriétaire du 148, rue de Paris

- montant HT des travaux	30.000 F
- montant de la subvention (10%)	3.000 F

* Madame DELIGNY 17bis, rue du Port

- montant HT des travaux	25.000 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.160 F

* Monsieur KINDT 26, rue Broussais 75014 PARIS - propriétaire du 2 rue
Puébla

- montant HT des travaux	16.863 F
- montant de la subvention (10%)	1690 F

* Monsieur DESRUMAUX 15, rue de Verdun 59630 BOURBOURG -
propriétaire du 29, rue Ratisbonne

- montant HT des travaux	22.500 F
-montant de la subvention (30F/m ²)	2.150 F

* Monsieur FOORT 22, rue Roland

- montant HT des travaux	16.500 F
- montant de la subvention (10%)	1.650 F

* Monsieur POILLON 5, rue du Couvent 59700 MARCQ EN BAROEUL -
propriétaire du 3, rue de Rouen

- montant HT des travaux	8.685 F
- montant de la subvention (10%)	870 F

* Mademoiselle FAUVARQUE 24, place Sébastopol

- montant HT des travaux	18.186 F
- montant de la subvention (10%)	1.820 F

* Madame BONHOMMET 36, rue des Stations

- montant HT des travaux	16.697 F
- montant de la subvention (10%)	1.670 F

* Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing place du Théâtre

- montant HT des travaux	330.271 F
- montant de la subvention	26.070 F

* Monsieur CABANES 30, rue de Turenne 59000 LILLE - propriétaire du 28 rue de Turenne

- montant HT des travaux	29.421 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.780 F

* Monsieur CABANES 30, rue de Turenne

- montant HT des travaux	27.845 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.780 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif chapitre 914-8 article 130 sous l'intitulé "Aide au ravalement - Participation de la Ville".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/678

OBJET

Propriété sise à Lille,
Chemin des Margueritois
Cession gratuite d'une
partie au Département
du Nord

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un terrain sis à Lille, Chemin des Margueritois, sur lequel est implanté une salle de sports actuellement utilisée par les élèves du Collège Verlaine et par les associations sportives du quartier.

Cette propriété est reprise au cadastre sous le n° 73 de la section DE pour une superficie de 9.496 m².

A l'occasion de la réhabilitation du collège, le Département du Nord a souhaité acquérir une partie de ce bien, à savoir une emprise de terrain en fond de propriété d'une superficie d'environ 2.000 m² afin d'y réaliser une salle et un plateau d'EPS (un document d'arpentage constatera cette division).

Cette cession se réalisera à titre gratuit. En contrepartie, le Département mettra à disposition ses équipements au profit des associations sportives locales en dehors du temps scolaire démontrant ainsi la volonté d'insertion par le sport des jeunes du quartier, ce qui s'inscrit totalement dans la politique d'intervention du Département.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons :

- 1) de décider la cession à titre gratuit, de l'emprise de terrain sus-désignée, au Département du Nord ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/679

OBJET

Vente par la Ville de Lille
d'un immeuble sis à Lille,
14, rue des Bouchers,
17, cour du Mulet

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble à l'état de ruines sis à Lille, 14, rue des Bouchers, 17, cour du Mulet, cadastré section KS n° 119 pour une superficie de 20 m².

Monsieur Bruno BENVENUTI, demeurant à Lille, 3, rue de Thionville, a proposé l'achat de cet immeuble au prix de 7.000 F (sept mille francs).

La Ville n'ayant plus vocation à conserver ce bien dans son patrimoine, accepte de le céder sous condition expresse de conserver la liaison entre la Cour à l'Eau et la Cour du Mulet en cas de reconstruction.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente de gré à gré de cet immeuble au profit de Monsieur Bruno BENVENUTI au prix de 7.000 F (sept mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/680

OBJETVente par la Ville de Lille
des Anciennes Halles Centrales,
rue Solférino à Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les anciennes Halles Centrales rue Solférino à Lille, reprises au cadastre section NZ n° 328 pour une superficie de 2.753 m², ont été progressivement désertées par les commerçants pour être totalement désaffectées en 1976.

La Ville, qui souhaitait conserver la destination commerciale de ce bâtiment, mais ne voulait pas l'aliéner, a décidé d'accorder un bail à construction au profit de la "SCI des Halles" pour une durée de 18 ans à dater du 1er octobre 1982. Après dissolution de ladite SCI, le bénéficiaire actuel du bail à construction est une copropriété constituée principalement par la S.A. MATCH NORD et la Chambre des Métiers du Nord.

La S.A. MATCH, soucieuse, devant l'échéance proche du bail à construction, de pérenniser les investissements réalisés et de garantir leur avenir aux artisans présents, a proposé à la Ville le rachat de cet ensemble immobilier.

A ce jour, la Ville ne désirant plus conserver cette propriété a donc envisagé sa vente à la S.A. MATCH NORD au prix fixé par les Domaines soit 15.000.000 F (quinze millions de francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente de gré à gré à la S.A. MATCH NORD des anciennes Halles Centrales, rue Solférino à Lille, au prix de 15.000.000 F (quinze millions de francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/681

OBJET

Terrain sis à Lille,
12, rue Delezenne
Vente par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a acquis une propriété située 12, rue Delezenne à Lille, en vue d'y implanter un centre de distribution pour le réseau câblé. Celui-ci est à présent construit en front à rue, laissant à l'arrière une parcelle en friche d'environ 30 m2.

Les propriétaires de l'immeuble voisin, sis au n° 10 de la dite rue, ont souhaité par courrier du 10 janvier 1995 acquérir cette emprise de terrain afin d'en faire un jardinet, un document d'arpentage individualisera celle-ci.

Ce bien est repris au cadastre sous le n° 359 de la section MY pour une contenance totale de 105 m2 et repris au plan d'occupation des sols de Lille en zone UBa 1,80 (zone urbaine à densité assez élevée, affectée essentiellement à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances).

Les Services Fiscaux ont estimé sa valeur à 250 F le m2, ce qui est accepté par Monsieur GALLAIS et Madame LEMOINE, les acquéreurs potentiels.

Cette vente sera assortie d'une servitude de passage au profit de la Ville de Lille et de France Télécom pour toute intervention nécessaire sur le CD Câble et aucune construction de nature à gêner le bon fonctionnement de ce bâtiment ne sera possible.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente à Monsieur GALLAIS et Madame LEMOINE de l'emprise de terrain sus-désignée, au prix de 250 F le m2 ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes de terrains - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/682

OBJET

Immeuble communal sis à Lille,
1, Cité Saint Maurice
Vente par la Ville de Lille
au CAL-PACT de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace central de la Cité Saint Maurice à Lille, la Ville de Lille a acquis un immeuble situé au n° 1 de ladite Cité.

Cette propriété est reprise au cadastre sous le n° 388 de la section BL pour une contenance de 40 m².

La Ville n'ayant pas l'utilité de la maison mais uniquement du terrain qui la jouxte, a l'opportunité de la vendre au CAL-PACT de Lille, qui en a proposé le prix de 120.000 F (cent vingt mille francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente au CAL-PACT de l'immeuble 1, cité Saint Maurice au prix de 120.000 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/683

OBJETTerrain sis à Lille, rue Porret
Cession à la Communauté Urbaine
de LilleRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Afin de désenclaver la Cité Lys, la Ville de Lille a acquis une propriété sise à Lille, rue Porret, composée d'une maison et d'un vaste entrepôt.

Seul l'emplacement de cet entrepôt, à présent démoli, est nécessaire à la réalisation de ce projet de voirie.

A cet effet, il serait souhaitable de céder cette parcelle cadastrée section CM n° 458 pour 588 m² (suivant document d'arpentage n° 3126 L de la Société GEOREM) à la Communauté Urbaine de Lille qui accepte.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur de ce terrain à 450 F le m² soit un montant de 264.600 F (deux cent soixante quatre mille six cents francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 novembre 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente à la Communauté Urbaine de Lille du terrain susvisé au prix de 264.600 F (deux cent soixante quatre mille six cents francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes de terrains - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/684

OBJET

Université de Lille IIAvenant au montage financier initialRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le chantier de la Faculté de Droit se termine, à la satisfaction de tous, et dans le strict respect des délais impartis.

En cours de chantier, le Comité de Pilotage, regroupant l'ensemble des partenaires de cette opération, et présidé par Monsieur DEMAILLE a été amené à prendre certaines décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du chantier.

Nous avons dû en particulier, répondre à deux problèmes majeurs :

- le retard apporté par l'Etat à la délivrance de l'ordre de service consécutif à la signature tardive de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Ville, retard qui a entraîné un coût de 1.944.216 Fs TTC.

- le retard apporté à la libération des bâtiments d'assiette, le dernier n'ayant été libéré par la Filature Le Blan que le 28 Février 1995. Nous avons alors le choix, ou de différer l'ouverture de tout le secteur recherche de la Faculté, ou de prendre des dispositions de chantier (travail de nuit, équipes supplémentaires, etc...) nécessaires pour finir quand même dans les délais.

C'est cette seconde alternative qui a été retenue par le Comité de Pilotage, malgré son coût élevé : 5.445.147 Fs TTC

Le Comité a, alors, demandé à la Faculté et à l'équipe de construction de rechercher des économies, ce qui fut fait à hauteur de 1.484.000 Fs TTC.

Il a aussi engagé les démarches auprès de l'Etat pour que celui-ci assume les conséquences du retard de signature de la convention, ce que l'Etat a accepté, sur la partie espaces publics pour un montant de 1.500.000 Fs.

Enfin, il faut souligner incidence de changement de régime de la TVA qui a coûté 2.200 MF.

Nous vous demandons d'approuver le nouveau bilan financier de l'opération :

Dépenses totales révisées :

246,907 MF (hors charge foncière)

Recettes :

- Etat	90,3	MF
- FEDER	2,7	MF
- FEDER	1,5	MF (espaces publics)
- Région	60,0	MF
- C.U.D.L.	67,0	MF
- Ville	26,907	MF(+ charge foncière de 31 MF)

 246,907 MF

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant aux diverses conventions en cours avec l'Etat et avec la SORELI Maître d'ouvrage délégué.

- d'inscrire à nos documents budgétaires les sommes correspondantes.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/685

OBJETLigue des Droits de l'Homme
Attribution d'une aide financièreRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

La section de Lille de la Ligue des Droits de l'Homme, présidée par Gérard MINET, sollicite l'aide financière de la Ville de Lille pour l'achat d'une exposition réalisée par l'Observatoire International des Prisons.

Il s'agit d'une exposition d'affiches et de textes qui se propose d'apporter le regard critique extérieur de 27 graphistes de 12 pays sur la réalité des conditions de détention dans les prisons du monde, soit un total de 63 affiches de format 70 cm x 50 cm.

Cette exposition a reçu le parrainage de l'UNESCO.

La LDH entend, dans les mois qui viennent, tenir des réunions dans les quartiers et les associations de Lille. L'exposition serait présentée, couplée à une réunion animée par un spécialiste de la question, membre de la section.

La Ville sera associée à la présentation publicitaire de cette exposition qui mentionnera "avec le soutien de la Ville de LILLE".

En accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement de la subvention sollicitée par la Ligue des Droits de l'Homme, soit 3.000 Frs qui pourront être prélevés sur les crédits disponibles au sous chapitre 955.9 article 657 sous compte 06568 du BP 95.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N 95/686

OBJETAssociation Trait d'Union
Versement d'une subvention -Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

L'Association lilloise Trait d'Union Familles et proches des Détenus, dont le siège est à la M.N.E., a été fondée il y a 12 ans et a pour objet d'assister les familles de détenus venant au parloir, à Loos, par l'accueil, l'écoute, le dialogue. Elle est l'interlocuteur des familles et parfois des détenus auprès de l'administration pénitentiaire, services sociaux, médicaux, avocats.

Une maison d'accueil est installée devant la maison d'arrêt de Loos, confiée à Trait d'Union par l'administration pénitentiaire.

Le projet immédiat de Trait d'Union est de "marquer" les fêtes de Noël pour les détenus, leurs familles et, en particulier, les enfants.

Le budget prévisionnel nous a été adressé ; il y apparaît une demande de subvention à la Ville de 10.000 Frs.

Considérant l'intérêt que présentent pour la réinsertion future des détenus, lillois à 20 %, les actions menées par Trait d'Union, et en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 6 Novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 4.000 Frs à l'association Trait d'Union. Cette somme pourra être prélevée sur les crédits disponibles au sous chapitre 955.9 article 657 sous compte 06568 du B.P. 95.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/687

OBJET

Orientations d'action en vue de l'élaboration
du Schéma local d'Intégration -
Information

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Ville, contractualisé avec l'Etat et la Région en 1994, la ville de Lille a déterminé les 5 axes transversaux devant structurer toute son action de développement urbain pour les cinq années de la durée de ce contrat.

Ces cinq axes sont : **Citoyenneté**
Insertion
Prévention de la délinquance
Intégration
Qualité de la Ville

Déclinés en 11 plans thématiques, ceux-ci doivent ensuite se concrétiser au moyen de programmes locaux d'action. La cohérence de cette démarche pour aboutir à la mise en oeuvre concrète d'une politique sectorielle a, de ce fait, été reprise et confortée dans l'engagement politique du nouveau mandat municipal, non plus seulement sur la zone prioritaire du Contrat de Ville, mais pour l'ensemble de la Ville.

Elle a pour objectif, en renforçant à ces occasions la concertation avec l'ensemble des partenaires pour une ville plus citoyenne au service de tous ses habitants, de relever les grands défis de cette fin de siècle.

Alors que l'action de la Ville pour l'intégration s'est surtout déclinée antérieurement autour des deux axes suivants :

- globalement, créer les conditions de l'élan nécessaire à une métropole régionale afin qu'elle ne connaisse pas le sort de certains secteurs de notre département où la friche abandonnée devient le paysage dominant et où le chômage ne se contente pas des taux bien trop élevés qu'il connaît dans notre pays mais se rapproche voire dépasse 50 % ;

- maintenir ensuite et malgré l'effort financier que ce premier axe a imposé, une action forte dans les quartiers. Cela fut possible principalement à travers les programmes de développement social urbain dans les quartiers les plus concernés mais aussi par l'action quotidienne des Mairies et des Conseils de quartier, en liaison avec les partenaires locaux ;

le Fond d'Action Sociale (F.A.S.) a vivement sollicité la Ville de Lille, comme d'autres villes du département et de la région, afin de développer, de façon globale et cohérente, l'axe "Intégration" préalablement inscrit dans le Contrat de Ville de 1994 en élaborant un véritable Schéma Local d'Intégration, démultipliant les effets des différentes politiques publiques en la matière.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal, par sa délibération du 10 avril 1995, a décidé la création d'un poste de chargé de mission permettant de déterminer le contenu de ce Schéma et d'en assurer ensuite l'animation et le suivi de la réalisation.

Aujourd'hui, cette démarche confirme plus que jamais sa pertinence car le contexte économique et social, le raidissement législatif, réglementaire et administratif envers les étrangers comme la vague d'attentats terroristes et ce qui l'entoure, risquent si l'on n'y prend garde de nuire aux efforts d'intégration aujourd'hui dispersés mais bien réels et souvent couronnés de succès. Il y a donc nécessité et urgence d'une réflexion et d'une action fortes.

La première phase de diagnostic et d'écriture des priorités a donc démarré publiquement le 21 octobre dernier par la réunion de nombreux partenaires institutionnels, associatifs, économiques et syndicaux.

Le travail de réflexion et de définition partenarial sera poursuivi activement dans les prochaines semaines, tant en ce qui concerne la démarche et le cadre général de vie et d'animation ultérieures du Schéma, qu'en ce qui concerne les thématiques à y inscrire ainsi que leurs modalités de concrétisation et d'évaluation, l'objectif étant d'atteindre au Schéma Local d'Intégration lillois dans le premier trimestre de l'année 1996.

L'aboutissement de cette réflexion sera alors proposé au Conseil Municipal pour délibération.

Déjà trois idées fortes se font jour :

- l'importance d'une meilleure connaissance de la réalité globale des problèmes d'intégration sur Lille. C'est l'objet du diagnostic entamé.

- la nécessité d'une concertation la plus large possible qui ne s'arrête pas au diagnostic. C'est la démarche suivie.

- enfin les problèmes d'intégration dans notre société ne se posent malheureusement pas que pour les étrangers ou les personnes issues de l'immigration. D'autre part de nombreux immigrés ou français d'origine étrangère sont aujourd'hui, fort heureusement, largement intégrés.

Il semble donc indispensable de travailler à soutenir les actions généralistes afin que celles-ci puissent, avec des moyens spécifiques, prendre en compte les difficultés particulières liées à l'intégration des populations migrantes.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir valider cette démarche et les orientations précédemment exposées quant au futur Schéma Local d'Intégration lillois.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/644

OBJETAction Humanitaire -
Orientations - Information

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Action humanitaire à Lille n'est pas une nouveauté. Pour preuves :

- le nombre croissant d'associations, plus ou moins importantes, domiciliées et agissant dans notre ville, dans des domaines divers et variés ;
- la multitude informelle des initiatives qui se mobilisent ponctuellement au gré de l'actualité ;
- le nombre conséquent de Lillois anonymes qui apportent régulièrement leur aide financière, sous forme de dons à divers organismes agissant dans le domaine de l'Action humanitaire.

La municipalité n'est pas en reste : dès 1988, la Ville de Lille, à partir d'organismes associés tels que la Fondation de Lille et les Jumelages, intensifiait les prises en charge de projets humanitaires.

Enfin, la création récente de la délégation à l'Action Humanitaire affiche notre volonté d'intensifier la contribution de la Ville à la mobilisation de nos concitoyens.

Il reste cependant beaucoup à faire, ici et ailleurs. Les détresses, aux causes multiples, aux conséquences dramatiques, perdurent et se succèdent.

LES OBJECTIFS GENERAUX

Trois idées fortes se font jour :

- mieux afficher le rôle de la Ville et sa capacité d'animation en matière d'aide humanitaire ;
- mieux associer les Lillois à des actions humanitaires ciblées permettant des collaborations nouvelles, favorisant l'éducation et l'interculturalité ; exemple : promouvoir le partenariat des grandes écoles, des écoles et des quartiers sur des actions humanitaires ciblées ;
- repérer les besoins et promouvoir les réponses de formation en direction des bénévoles, porteurs de projet et acteurs de l'Action humanitaire ; identifier et valoriser, en particulier à destination des jeunes, les vocations et les emplois que l'humanitaire mobilise ou suggère à terme.

LES OBJECTIFS PARTICULIERS

Les objectifs particuliers pour la première année du mandat reposent sur les 3 thèmes suivants :

- Connaître les acteurs et identifier leurs champs de compétence, leur mode et domaine d'intervention.

Le résultat se concrétisera par une plaquette (préfigurée par des fiches techniques) permettant aux acteurs et à la Ville de mieux faire connaître et identifier «ce qui se fait» en matière d'Action humanitaire :

- liée à l'étranger (actions d'urgence et développement) ;
- en France (initiatives locales renforçant une initiative nationale et participation aux initiatives partielles -Téléthon, Sidaction-) ;
- à Lille (urgence et solidarité).

- Associer les acteurs à l'inventaire et au diagnostic sur «ce qui se fait» et sur «ce qui peut être amélioré ou promu avec l'aide de la Ville».

Le résultat attendu débouche sur la mise en place d'un espace de réflexion sur l'Action humanitaire, qui nous permettra d'élaborer avec les acteurs :

- les nouvelles formes de solidarité,
- les nouvelles formes de collaboration,
- et les projets à promouvoir,

déclinés à partir des dominantes définies dans les objectifs généraux, à savoir :

- la qualité éducative et culturelle des projets ;
- l'affichage d'un partenariat conséquent et diversifié de réalisation ;
- l'accent mis sur l'information et la formation de ceux qui portent les projets (bénévoles) ou de ceux qui, par solidarité citoyenne, veulent par leur engagement renforcer ces projets.

- Définir :

- les collaborations et le partenariat qu'entend promouvoir la Ville avec les acteurs et porteurs de projet humanitaire ;
- les initiatives conduites par la Ville en propre ;
- les lieux de débat et de concertation.

Le résultat attendu prendra la forme d'une mise en oeuvre de 2 à 3 actions caractérisant la démarche.

Ces objectifs supposent une liaison étroite avec :

- tout naturellement, le Conseil Communal de Concertation, animé par Monsieur le Recteur FALISE,
- la Fondation de Lille et le service des Jumelages, qui apparaissent comme étant les outils supports à privilégier pour l'Action humanitaire à l'étranger.

En ce qui concerne les Plans Locaux d'Action, compte tenu des objectifs généraux fixés, il semble nécessaire d'articuler les actions autour des délégations de :

- Mme AUBRY, Premier Adjoint au Maire
- M. ROMAN, 2ème Adjoint au Maire
- M. FALISE, 3ème Adjoint au Maire
- M. KANNER, 8ème Adjoint au Maire
- M. CUCHEVAL, 9ème Adjoint au Maire
- Mme CAPON, 12ème Adjoint au Maire
- Mme ROUGERIE, Conseiller Municipal délégué
- M. CALONNE, Conseiller Municipal délégué
- M. VAILLANT, Conseiller Municipal délégué.
- * Mme HENAUT, Conseiller Municipal délégué

METHODE DE TRAVAIL

1 - Etat des lieux de ce qui existe sur le plan associatif :

- nombre, nature, type d'associations,
- type et destination des actions,
- mode et méthodes,
- stratégie et moyens utilisés.

2 - Etat des lieux de ce qui existe sur le plan institutionnel :

- identifier les institutions et collectivités intervenant sur l'Action humanitaire,
- les objectifs, mode et méthodes d'intervention.

3 - Etat des lieux sur le plan de la Ville de Lille :

- ce qui a été fait et ce qui se fait,
- objectifs, méthodes, nature,
- ressources humaines, techniques et financières.

4 - Analyse des éléments rendus de la réflexion :

- sur le plan du politique,
- sur le plan de l'associatif,
- sur le plan institutionnel.

5 - Définition des conditions et méthodes pouvant conduire :

- a) à la connaissance de l'existant sur l'ensemble des champs ;
- b) à la validation des objectifs de la délégation ;
- c) à la nature des partenariats et de la concertation ;
- d) aux choix des engagements de la Ville ;
- e) aux modalités et conditions de contractualisation ;
- f) aux modalités de suivi et d'évaluation.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir valider cette démarche et les orientations précédemment exposées quant à l'action humanitaire de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/688

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Droits de la Femme
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 24 octobre 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1056.

- CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES (C.I.D.F.)	70 000 F
- UNION DES FEMMES FRANCAISES (U.F.F.)	5 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/700

OBJET

Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception
(C.A.D.A.C) Manifestation Nationale à Paris le 25 novembre 1995.
Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A l'initiative de la Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception, une importante manifestation nationale se déroulera à Paris le 25 novembre 1995 :

- pour le droit à l'avortement et à la contraception,
- pour le droit à l'emploi,
- pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes,
- contre la remontée de l'ordre moral.

Afin de permettre aux femmes de la Coordination d'y participer, Madame Josiane SION sollicite, au nom de la C.A.D.A.C, dont le siège est à Lille 104, rue Jeanne d'Arc, une participation financière exceptionnelle de la Ville.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.500 F au C.A.D.A.C.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/689

OBJETIndemnité de Conseil à M. le Trésorier Principal
de Lille-Municipale. Reconduction.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 91/45 du 18 mars 1991, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une indemnité de Conseil à M. Marcel MIGNON, Trésorier Principal de Lille-Municipale depuis le 1er janvier 1991.

L'attribution de cette indemnité est limitée à la durée du mandat du Conseil Municipal en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Lors du renouvellement de l'Assemblée Communale, une nouvelle délibération s'impose.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir reconduire l'avantage précédemment accordé, dont les modalités d'octroi sont énoncées à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/690

OBJET

Ville de Lille
Budget Supplémentaire
Exercice 1995Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Budget Supplémentaire de 1995 que nous soumettons à votre examen reprend les opérations des D.M. 1, D.M. 2 et D.M. 3, et propose des inscriptions nouvelles.

Il se présente en mouvements budgétaires, comme suit, à l'exception des opérations relatives au budget annexe de la Pouponnière et des prestations internes (répartition des charges indirectes).

* Recettes totales 447.001.984,61 F

* Dépenses totales..... 447.001.984,61 F

En voici la décomposition :

- Déficit sur les opérations réalisées au cours
de l'exercice 1994 (titres et mandats émis), tel qu'il
figure au compte administratif de 1994..... 103.694.006,55 F

A déduire :

- Montant des recettes restant à réaliser au titre
des exercices antérieurs tel qu'il a été arrêté
à la clôture de l'exercice 1994 :

. Section d'investissement..... 267.048.059,35 F

. Section de fonctionnement..... 27.258.715,00 F

294.306.774,35 F

Total des recettes 190.612.767,80 F

- Montant des dépenses restant à mandater
au titre des exercices antérieurs, tel qu'il a été
arrêté à la clôture de l'exercice 1994:

. Section d'investissement..... 176.673.577,67 F

. Section de fonctionnement

° Ville 13.010.161,31 F

° Commune associée d'Hellemmes 283.216,30 F

13.293.377,61 F

Total des dépenses 189.966.955,28 F

A noter que les sommes ci-avant comprennent les crédits réservés tels qu'ils sont détaillés à l'état des crédits et recettes grevés d'affectation spéciale figurant en annexe au compte administratif 1994 pour un montant de **326.987,44 F** soit :

- 283.702,00 F pour la section d'investissement
- 43.285,44 F pour la section de fonctionnement

- Excédent de recettes disponibles
à la clôture de l'exercice 1994 **645.812,52 F**

Le disponible à utiliser étant ainsi dégagé, le Budget Supplémentaire de 1995 se présente dès lors comme suit :

A ajouter :

- Recettes votées en D.M. 1

. Section d'investissement	2.008.550,00 F	
. Section de fonctionnement	3.683.652,54 F	
		5.692.202,54 F

- Recettes votées en D.M. 2

. Section d'investissement	524.104,00 F	
. Section de fonctionnement	3.685.950,00 F	
		4.210.054,00 F

- Recettes votées en D.M.3

. Section d'investissement	68.000.000,00 F *	
. Section de fonctionnement	-	
* dont 61 MF pour l'opération résultant du transfert du droit à déduction de TVA à la SAEM Lille Grand Palais et récupération auprès de celle-ci d'un montant de TVA équivalent		
		68.000.000,00 F

- Recettes supplémentaires et nouvelles à inscrire au cours de la présente séance :

. Section d'investissement	46.289.485,45 F	
. Section de fonctionnement	28.503.468,27 F	
		74.792.953,72 F

soit un total de recettes disponibles au niveau
du Budget Supplémentaire 1995 de **153.341.022,78 F**

A déduire :

- Dépenses votées en D.M. 1

. Section d'investissement..... 2.008.550,00 F

. Section de fonctionnement..... 3.683.652,54 F

5.692.202,54 F**- Dépenses votées en D.M. 2**

. Section d'investissement..... 524.104,00 F

. Section de fonctionnement..... 3.685.950,00 F

4.210.054,00 F**- Dépenses votées en D.M. 3**

. Section d'investissement..... 68.000.000,00 F *

. Section de fonctionnement

- * dont 61 MF pour l'opération résultant du transfert du droit à déduction de TVA à la SAEM Lille Grand Palais et récupération auprès de celle-ci d'un montant de TVA équivalent

68.000.000,00 F**- Dépenses supplémentaires et nouvelles à inscrire au cours de la présente séance :**

. Section d'investissement..... 43.915.106,21 F

. Section de fonctionnement..... 31.523.660,03 F

75.438.766,24 F**Total des dépenses..... 153.341.022,78 F**

X X

X

Nous vous donnons ci-après le détail des opérations de recettes et de dépenses nouvelles.

INTITULES		DEPENSES	RECETTES
A - SECTION D'INVESTISSEMENT			
900.00 - 2140 500	Hellemmes. Hôtel de Ville. Acquisition de mobilier et matériel	96.000,00	-
900.00 - 232 1A	Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers, de sécurité, de grosses réparations (travaux en régie)	304.770,29	-
900.00 - 232 1A	Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers, de sécurité, de grosses réparations	100.000,00	-
900.09 - 232 LH42	Hellemmes. Bâtiments communaux. Travaux de sécurité	200.000,00	-
900.09 - 235 566	Hellemmes. Espace des Acacias Travaux d'aménagements divers (Etage)	80.000,00	-
900.09 - 235 566	Hellemmes. Espace des Acacias. Travaux d'aménagements divers (Réaffectation du rez-de-chaussée)	40.000,00	-
900.9 - 232 K11	Mairies de quartiers. Travaux de modernisation et d'amélioration (travaux en régie).....	8.645,29	-
901.1 - 235 L43	Aménagement du parking Norexpo (solde)	-397.000,00	-
901.1 - 235 L47	Rue André Gide. Comblement de catiches	380.000,00	-
901.1 - 235 LH6	Hellemmes. Cité Derville. Remploi	156.181,35	-
1054 LH6	Hellemmes. Cité Derville. Participation CUDL	-	156.181,35
901.5 - 235 L15	Parcs et espaces verts. Amélioration et rénovation (travaux en régie)	78.400,00	-
901.5 - 235 L16	Opération "Lille, Ville verte". Travaux et plantations (travaux en régie)	83.520,00	-
901.5 - 235 LH28	Hellemmes. Espaces verts. Travaux d'aménagements	180.000,00	-
901.5 - 235 580	Hellemmes. Résidence de l'Epine. Amélioration et rénovation	50.000,00	-
903.3 - 232 N49	Faculté de Droit. Construction	6.907.000,00	-
1051 N49	Subvention de l'Etat	-	1.500.000,00
903.3 - 232 495	IAE (Démolition pignon Hospice Général)	120.000,00	-
903.50 - 232 K21	Divers stades. Travaux de modernisation, grosses réparations, agrandissement (travaux en régie)	8.413,69	-

INTITULES		DEPENSES	RECETTES
903.51 - 232 494A	Salle de sport W. Churchill. Construction	3.250.000,00	-
1059 494A	Salle de sport W. Churchill. Participation de la SNCF	-	3.250.000,00
903.52 - 232 K24	Bassins de natation. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité (travaux en régie)	78.711,46	-
903.53 - 235 537	Hellemmes. Centre aéré Gustave Engrand. Travaux de réfection	120.000,00	-
903.60 - 232 312	Porte de Gand. Indemnité d'assurance. Remploi	36.823,00	-
903.61 - 2141 G7	Musée Industriel et Commercial. Acquisition de matériel	50.000,00	-
903.61 - 2169 G7	Musée Industriel et Commercial. Remploi d'une subvention Amis des Musées	10.000,00	-
903.61 - 232 331	Musée des Beaux-Arts. Rénovation	20.640.000,00	-
1052 331	Subvention de la Région	-	3.000.000,00
903.61 - 232 331	Musée des Beaux-Arts. Participation White Public Relations. Remploi	749.644,20	-
1059 331	Participation White Public Relations	-	749.644,20
903.61 - 232 333	Musée d'Histoire Naturelle. Aménagement (travaux en régie)	10.398,46	-
903.61 - 232 334	Musée Comtesse. Travaux de réfection (travaux en régie)	94.291,02	-
903.61 - 235 G30	Musée des Beaux-Arts. Plans-reliefs. Restauration ..	500.000,00	-
903.65 - 232 342	Conservatoire National de Région. Equipement (travaux en régie)	19.569,35	-
903.9 - 232 496	Lille Grand Palais. Construction	3.203.500,00	-
904.60 - 2147 560	Hellemmes. Crèche. Acquisition de mobilier et matériel	70.000,00	-
904.60 - 232.111	Nouvelle crèche de Fives. Construction	930.000,00	-
908.0 - 1059 E4	Centre Social M. Bertrand. Participation de la C.A.F	-	120.388,00
908.0 - 1059 E4	Centre Social de Wazemmes. Participation de la C.A.F	-	401.000,00
908.5 - 232 LH40	Hellemmes. Divers logements de fonctions. Travaux de rénovation	100.000,00	-
909 - 235 B4	Illuminations de fin d'année. Travaux et installations (travaux en régie)	34.938,10	-

INTITULES		DEPENSES	RECETTES
909 - 235 B4	Illuminations de fin d'année. Crédit complémentaire	140.000,00	-
910.36 - 130 32	Eglise Saint-Maurice. Restauration du chevet. Fonds de concours	882.000,00	-
910.36 - 130 346	Palais Rihour. Restauration de vitraux. Fonds de concours	110.300,00	-
914.8 - 130 N1	MAJT. Implantation d'un restaurant. Participation	100.000,00	-
914.8 - 130 N68	SORELI. Opération Maracci. Participation	664.000,00	-
914.8 - 130 J20	SORELI. Equilibre Opération IEP	2.161.000,00	-
915.3 - 130 N 29	Lycée Montebello. Participation	1.500.000,00	-
922 - 2125 LH26	Hellemmes. Acquisition d'immeubles	64.000,00	-
925.0 - 131	FINEVA. Remboursement	-	693.810,00
925.5 - 2548 J20	SORELI - I.E.P. Remboursement Avance	-	2.825.000,00
927 - 1152	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	-	2.402.226,90
927 - 16	Emprunts	-	31.191.235,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		<u>43.915.106,21</u>	<u>46.289.485,45</u>

INTITULES		DEPENSES	RECETTES
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
930.0 - 6711	Intérêts long et moyen termes	2.150.000,00	-
723	Emprunt obligataire. Intérêts du coupon couru	-	1.932.711,20
930.4 - 6715	Intérêts Ligne de Trésorerie	6.410.000,00	-
930.5 - 831	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	2.402.226,90	-
931.1 - 610	Schéma local d'intégration avec le Fonds d'Action Sociale	60.000,00	-
931.1 - 644	Honoraires médicaux (Comité médical)	50.000,00	-
931.1 - 644	Honoraires médicaux (Accidents de travail)	500.000,00	-
931.1 - 782	Travaux d'investissement en régie. Année 1994	-	504.280,00
932.010 - 609	Ateliers. Autres fournitures. Remploi	18.150,00	-
932.010 - 782	Travaux d'investissement en régie. Année 1994	-	196.324,32
932.011 - 782	Travaux d'investissement en régie. Année 1994	-	7.946,89
932.210 - 630	Extension Hôtel de Ville. Location . Volume 11	595.380,64	-
932.210 - 6312	Bâtiments communaux. Contrats d'entretien	140.000,00	-
932.210 - 632	Bâtiments communaux. Chauffage	2.500.000,00	-
932.210 - 6341	Bâtiments communaux. Eau	500.000,00	-
932.210 - 6629	Palais Rameau. Dépense imprévue	140.000,00	-
7339	Télésurveillance. Travaux non effectués	-	37.516,38
7339	Hellemmes. Autres recouvrements (Dégâts et sinistres)	-	8.620,90
932.212 - 657	Fonds d'Intervention. Vie quotidienne. Remparts Porte de Gand. Itinéraires. 1ère tranche ..	59.300,00	-
932.212 - 657	Fonds d'Intervention. Vie quotidienne. Remparts Porte de Gand. Itinéraires. 2ème tranche	150.000,00	-
932.22 - 632	Bâtiments scolaires. Chauffage	500.000,00	-
932.22 - 6341	Bâtiments scolaires. Eau	420.000,00	-
932.5 - 603	Garage. Consommations de carburants par tiers. Remploi	177.724,00	-
934.240 - 664	Hôtel de Ville. Autres services généraux. Frais de téléphone	500.000,00	-

INTITULES		DEPENSES	RECETTES
934.240 - 665	Frais d'actes et de contentieux. (FINEVA)	693.810,00	-
934.240 - 6629	Centrale d'achats. Crédit complémentaire	200.000,00	-
7339	Assurance. Cotisation annuelle. Trop versé	-	3.532,00
7339	Systèmes d'information. Cession d'un logiciel	-	50.000,00
936.22 - 7152	SORELI. Stationnement de surface. Remboursement sur avances	-	912.498,58
936.4 - 637	Police municipale. Enlèvements de véhicules gênants	400.000,00	-
936.5 - 6340	Eclairage Public. Consommations d'électricité	400.000,00	-
7339	Poste d'alimentation du Boulevard Périphérique Nord Participation C.U.D.L	-	210.973,31
936.5 - 782	Travaux d'investissement en régie. Année 1994	-	13.106,45
940.211 - 657	Vacances à Lille. Subvention au GEDAL	8.570,00	-
7339	Vacances à Lille. Droits de réservations	-	8.570,00
940.230 - 6629	Communication et information. Crédits complémentaires	76.000,00	-
940.232 - 657	Relations internationales. Tournoi de football. Subvention CEE. Remploi	9.627,75	-
7379	Tournoi de football. Subvention CEE	-	9.627,75
940.31 - 609	Protocole. Crédits complémentaires	250.000,00	-
940.31 - 6629	Fêtes et Cérémonies. Crédit pour l'inauguration de la Faculté de Droit	80.000,00	-
940.31 - 660	Protocole. Crédits complémentaires	500.000,00	-
940.32 - 6629	Jumelage. Remploi subvention Etat pour actions avec Kharkov	75.000,00	-
940.33 - 6629	Lille Grand Palais. Association de gestion. Crédit complémentaire	2.500.000,00	-
940.33 - 6629	SCET. Constitution SEM Lille Grand Palais	415.100,00	-
943.3 - 6629	Livret d'accueil sur Moulins pour étudiants	60.000,00	-
943.5 - 657	Mission locale. Subvention complémentaire	650.000,00	-
943.63 - 7339	Conservatoire. Prestation musicale de la Ville	-	4.200,00
943.63 - 7371	Enseignement musical à Lille II. Participation Etat....	-	32.500,00

INTITULES		DEPENSES	RECETTES
944.3 - 657	Caisse des Ecoles. Remboursement indemnité de CPA	105.142,91	-
945.12 - 6341	Terrains et salles de sports. Eau	350.000,00	-
945.13 - 6341	Piscines. Eau	730.000,00	-
945.13 - 7339	Piscine du Sud. Indemnité. Vol	-	1.837,00
945.18 - 657	Jeux Olympiques. Candidature de la Ville	100.000,00	-
945.220 - 6629	Bibliothèque. Ventes de CD ROM. Remploi	27.000,00	-
7002	Bibliothèque. Ventes de CD ROM.	-	27.000,00
945.230 - 6629	Musée des Beaux-Arts. Vente de catalogues. Remploi	3.200,00	-
7002	Vente de catalogues	-	3.200,00
945.230 - 7002	Musée des Beaux-Arts. Vente d'ouvrages	-	447,50
945.251 - 6629	Théâtres. Saison 1995/1996. Avance	1.200.000,00	-
945.280 - 630	Théâtre Saint-Paul. Loyer	136.648,00	-
945.280 - 657	La Métaphore. Remboursement de la taxe professionnelle 1995 (Part Ville)	320.000,00	-
945.280 - 657	Le Biplan. Participation aux charges de fonctionnement	100.000,00	-
945.280 - 6629	Musique Nouvelle en Liberté		
7379	Délib. 95/526 du 25.09.1995. Remploi	60.000,00	-
	Partenariat 1995	-	60.000,00
945.281 - 657	Festival de l'accordéon. Association Tire Laine	70.000,00	-
945.281 - 657	Aéronef. Fonctionnement 1995	320.000,00	-
955.0 - 6401	Contingent d'aide sociale	-634.726,17	-
955.0 - 657	CCAS. Subvention complémentaire	1.800.000,00	-
955.2 - 642	Mission Locale. Remboursement des frais de formation financés par le CNASEA	163.500,00	-
955.9 - 600	Prévention du Sida. Achat de préservatifs	30.000,00	-
7368	Subvention de la DDASS	-	30.000,00
955.9 - 657	Croix Rouge. Aide au Rwanda. Subvention	25.000,00	-
961.4 - 6620	Taxis touristiques. Participation de la Ville (frais d'impression)	140.000,00	-
965.2 - 621	Lille Grand Palais. Impôts et taxe foncière	1.000.000,00	-
970 - 7411	Dotation de Solidarité Urbaine	-	762.165,00

INTITULES		DEPENSES	RECETTES
970 - 8280	Titres annulés	465.000,00	-
970 - 8285	Admissions en non valeur	535.000,00	-
970 - 839	Hellemmes. Crédits complémentaires	500.000,00	-
971 - 625	TVA. Lille Grand Palais. Exploitation association	387.006,00	-
977 - 777	Impositions directes	-	-41.470,00
977 - 777	Rôles supplémentaires	-	12.821.841,01
977 - 7781	Attribution du Fonds National de TP	-	-199.083,00
977 - 7781	Fonds National de Péréquation	-	2.156.662,00
977 - 7792	Dotation de compensation au titre de la TP	-	8.948.461,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		<u>31.523.660,03</u>	<u>28.503.468,27</u>
TOTAL DES OPERATIONS SUPPLEMENTAIRES ET NOUVELLES PROPOSEES AU COURS DE LA PRESENTE SEANCE		<u>75.438.766,24</u>	<u>74.792.953,72</u>

Récapitulation des opérations telles qu'elles sont ci-avant détaillées

INTITULES	DEPENSES	RECETTES
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	43.915.106,21	46.289.485,45
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT	31.523.660,03	28.503.468,27
<u>T O T A U X</u>	<u>75.438.766,24</u>	<u>74.792.953,72</u>

RECAPITULATION GENERALE

- Montant des recettes votées en D. M. 1, D. M. 2, D.M.3	
+ recettes supplémentaires et nouvelles.....	152.695.210,26 F
 - Montant des dépenses votées en D.M. 1, D.M. 2, D.M. 3	
+ dépenses supplémentaires et nouvelles.....	153.341.022,78 F
 - Excédent des opérations de dépenses sur les opérations de recettes.....	645.812,52 F

Chiffre identique au disponible réel dégagé à la clôture de la gestion 1994

BALANCE GENERALE

Libellés	Recettes	Dépenses	Excédent par nature	
			Recettes	Dépenses
Déficit sur réalisation au Compte Administratif de 1994	-	103.694.006,55	-	103.694.006,55
Montant des crédits reportés	294.306.774,35	189.966.955,28	104.339.819,07	-
	294.306.774,35	293.660.961,83	645.812,52	-
Opérations des D.M. 1, D.M. 2 et D.M. 3 + inscriptions supplémentaires et nouvelles	152.695.210,26	153.341.022,78	-	-
<u>Totaux du Budget Supplémentaire de 1995</u>	<u>447.001.984,61</u>	<u>447.001.984,61</u>	-	-

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous prions de bien vouloir adopter le Budget Supplémentaire de 1995 tel qu'il est ci-avant détaillé.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/691

OBJETPouponnièreBudget Supplémentaire de 1995Ratification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En application de la Loi n° 70/1318 du 31 décembre 1970 modifiée portant réforme hospitalière et du décret n° 83/744 du 11 août 1983 relatif au financement et à la gestion des établissements d'hospitalisation publics et privés participant au service public hospitalier, nous vous soumettons le Budget Supplémentaire de la Pouponnière pour l'exercice 1995.

Conformément aux dispositions réglementaires, ce document, reproduit ci-après, sera annexé au Budget Communal au titre des services à comptabilité distincte.

Comptes	Intitulés	Pour mémoire Budget Primitif	Reports	Opérations Nouvelles	TOTAL
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>				
	A - Recettes				
060	Résultat d'investissement reporté			82.422,60	82.422,60
2815	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage	47.126,85			
2818	Autres immobilisations corporelles	56.098,27			
	<u>TOTAL</u>	<u>103.225,12</u>	-	<u>82.422,60</u>	<u>82.422,60</u>
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>				
	B - Dépenses				
215	Installations techniques matériel et outillage	47.126,85	55.113,80		55.113,80
2182	Matériel de transport	12.341,19			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3.162,16	9.295,94		9.295,94
2184	Mobilier	19.960,95	1.491,32		1.491,32
2188	Autres immobilisations corporelles	20.633,97	16.521,54		16.521,54
	<u>TOTAL</u>	<u>103.225,12</u>	<u>82.422,60</u>	-	<u>82.422,60</u>

Comptes	Intitulés	Pour mémoire Budget Primitif	Reports	Opérations Nouvelles	TOTAL
	<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>				
	A - Recettes				
70613	Prix de journée hébergement.....	12.243.727,65		- 263.479,12	- 263.479,12
7583	Remboursement de frais			9.129,19	9.129,19
77211	Produits rattachés à l'exercice précédent			209.728,89	209.728,89
	<u>TOTAL</u>	<u>12.243.727,65</u>	-	<u>- 44.621,04</u>	<u>- 44.621,04</u>
	B - Dépenses				
119	Report à nouveau déficitaire ..	466.526,60			
6061	Fournitures non stockables.....	667.400,00		28.310,00	28.310,00
6064	Fournitures de bureau, imprimés et fournitures informatiques	12.800,00		- 4.800,00	- 4.800,00
6067	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs.....	6.300,00		- 100,00	- 100,00
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures.....	488.000,00		10.750,00	10.750,00
611	Sous-traitance générale	29.500,00		- 2.000,00	- 2.000,00
613	Locations	218.000,00		- 218.000,00	- 218.000,00
615	Entretien et réparations	122.200,00		- 31.972,00	- 31.972,00
616	Primes d'assurances	29.000,00		- 9.000,00	- 9.000,00
618	Divers services extérieurs	1.900,00			
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	573.444,00		58.837,00	58.837,00
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....	99.000,00		- 16.000,00	- 16.000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	700,00			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	9.100,00			
628	Autres prestations diverses	18.000,00		- 16.000,00	- 16.000,00

Comptes	Intitulés	Pour mémoire Budget Primitif	Reports	Opérations Nouvelles	TOTAL
	SECTION D'EXPLOITATION (suite)				
	B - Dépenses (suite)				
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (Autres organismes)	91.041,71		- 10.471,71	- 10.471,71
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (Administration des impôts)	3.000,00			
6411	Personnel titulaire et stagiaire	6.286.544,49		- 309.357,49	- 309.357,49
6413	Personnel permanent non titulaire	189.936,00		270.064,00	270.064,00
6415	Personnel non médical de remplacement	310.000,00		130.000,00	130.000,00
642	Rémunération du personnel médical	52.607,00		- 607,00	- 607,00
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance, personnel non médical	2.361.767,69		- 161.767,69	- 161.767,69
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance, personnel médical	17.307,70		44.692,30	44.692,30
647	Autres charges sociales.....	56.927,34		- 1.927,34	- 1.927,34
648	Autres charges de personnel ..	14.500,00			
661	Charges d'intérêts	15.000,00		- 15.000,00	- 15.000,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			209.728,89	209.728,89
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.....	103.225,12			
	TOTAL	12.243.727,65		- 44.621,04	- 44.621,04

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le Budget Supplémentaire de la Pouponnière pour l'exercice 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/693

OBJET

Fédération des Associations des Jeunes de Quartier (F.A.J.Q).
Organisation d'un voyage en Palestine
du 20 août au 3 septembre 1995
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Un groupe de 10 jeunes de différents quartiers a organisé un voyage en Palestine du 20 août au 3 septembre 1995 en vue d'apporter du matériel médical, notamment prothèses et appareils auditifs, et réhabiliter l'antenne médicale de Nahalin : construction de douches, remise en état de l'installation électrique, réfection des murs et aménagement d'une aire de jeux pour les enfants.

Ces jeunes ont réellement participé à la vie de l'Hôpital et les travaux de réhabilitation les ont rapprochés des habitants leur faisant connaître leurs conditions de vie.

Une exposition de photos et d'objets palestiniens sera présentée au cours de diverses manifestations de quartier.

Le budget de cette opération se présente comme suit :

Dépenses

- matériel médical - prothèses et appareils auditifs	50.000,00 F
- transport.....	39.803,50 F
- hébergement.....	7.500,00 F
- alimentation	9.165,19 F
- assurance et divers	4.507,17 F

TOTAL..... 110.975,86 F

Recettes

- participation aux frais	9.975,86 F
- autofinancement.....	41.000,00 F
- C.L.A.P	20.000,00 F
- participation financière sollicitée auprès de la Ville	40.000,00 F

TOTAL..... 110.975,86 F

.../...

Une subvention de 10.000 F a déjà été octroyée par la Ville au titre de la délégation à la Citoyenneté.

Monsieur Serge DAMIENS, Président de la F.A.J.Q, dont le siège est à Lille 238, rue de Paris, sollicite, à cette occasion, une subvention complémentaire de la Ville.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention complémentaire de 7.500 F à la F.A.J.Q.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 955.9 - article 657 du budget, sous l'intitulé : «Autres aides sociales. Subventions»

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/694

OBJET Organisation du 2ème congrès mondial sur la Grande Vitesse
Ferroviaire EURAILSPEED à Lille du 4 au 6 octobre 1995
Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Grande Vitesse est un nouveau système de transport à hautes performances : sûr, fiable, rapide, confortable et pénétrant au coeur des agglomérations.

Le développement du réseau transeuropéen des T.G.V. suppose :

- une coopération étroite entre les compagnies ferroviaires, les responsables politiques, l'industrie, les organismes de financement ainsi qu'avec les autres modes de transport, de manière à obtenir une bonne complémentarité des réseaux pour les citoyens,
- la recherche de solutions pour son financement.

EURAILSPEED, le 2ème congrès mondial sur la Grande Vitesse Ferroviaire, s'est tenu à Lille du 4 au 6 octobre 1995. Il a accueilli 2500 participants environ : acteurs politiques, économiques, industriels, financiers, décideurs, universitaires, chercheurs et fabricants du monde entier concernés par le développement des systèmes de Transport à Grande Vitesse et journalistes.

Cette importante manifestation s'est articulée autour de conférences, tables rondes, visites du salon professionnel et des matériels roulants à grande vitesse et s'est achevée par une cérémonie de clôture.

Des visites du Vieux-Lille, du Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq et des Monts de Flandres ont été proposées aux accompagnants.

Monsieur Gérard MATHIEU, Directeur du projet, sollicite une subvention exceptionnelle de 60.000 F, à titre de participation financière de la Ville aux frais de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 60.000 F à EURAILSPEED.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget, sous l'intitulé : «Comités. Congrès. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995
N° 95/695

OBJET

Groupe Autonome Pluridisciplinaire d'Etudes et de Recherches en Psychopathologie (G.A.P.E.R.P.). Organisation d'un colloque sur le thème «Victimes et auteurs d'agressions sexuelles : les réponses interdisciplinaires» à Lille les 26 et 27 octobre 1995. Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Autonome Pluridisciplinaire d'Etudes et de Recherches en Psychopathologie, dont le siège est à Lambersart, Avenue Pottier, a organisé un colloque sur le thème "victimes et auteurs d'agressions sexuelles : les réponses interdisciplinaires" à la Faculté de Médecine de Lille les 26 et 27 octobre 1995.

Cette question de santé et de sécurité publique préoccupe depuis plusieurs années le G.A.P.E.R.P. qui avait déjà consacré une partie importante de son congrès de 1988 aux enfants victimes de sévices sexuels.

Cette manifestation avait pour but de faire le point sur l'état de la situation et les solutions préconisées en France ainsi que celles qui sont à l'oeuvre dans d'autres pays, en vue d'aboutir à un protocole méthodique, souple et individualisable de réponses interdisciplinaires à de tels drames.

Elle a réuni 200 participants environ.

Les séances de cette rencontre se sont articulées autour des aspects cliniques et des expertises des victimes et des auteurs d'agressions sexuelles, des réponses interdisciplinaires pratiquées dans certains pays étrangers, notamment au Canada, des initiatives françaises, et se sont achevées par la présentation d'un bilan et des perspectives.

Monsieur Evry ARCHER, Chef du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire de la Région Nord - Pas-de-Calais, Président du G.A.P.E.R.P., sollicite, à cette occasion, une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.200 F au G.A.P.E.R.P.

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/696

OBJETLaboratoire Social LASAIRE. Organisation d'un séminaire
international à Lille les 26 et 27 octobre 1995.
Subvention exceptionnelle.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Laboratoire Social d'Actions d'Innovations de Réflexions et d'Echanges LASAIRE, dont le siège est à Saint-Etienne, a organisé un séminaire international sur le thème de la lutte contre l'exclusion sociale et la mise en place de parcours d'insertion à Lille les 26 et 27 octobre 1995.

Après une présentation des enjeux, thèmes et objectifs du séminaire et une intervention de Madame Martine AUBRY, Présidente de l'Association FACE, des conférences-débats sur la politique européenne de lutte contre l'exclusion et sur les fonds structurels européens ont été dispensées. Ensuite, des ateliers ont été constitués sur la base d'expériences locales ayant pour objet le renforcement de l'implication des acteurs sociaux et locaux dans la mise en place de parcours d'insertion intégrés ainsi que dans la mobilisation des fonds.

Cette rencontre a réuni une centaine de participants.

Monsieur Pierre HERITIER sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce séminaire.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.600 F à LASAIRE.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/697

OBJETUnion Départementale des Syndicats C.G.T. du Nord
Organisation d'un rassemblement à Lille le 29 octobre 1995
Subvention exceptionnelle.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du centenaire de la confédération des Syndicats C.G.T., les militants du Nord ont décidé de commémorer cet événement par l'organisation d'une Assemblée qui s'est tenue à Lille le 29 octobre 1995.

Cette réunion s'est terminée par un repas spectacle et a réuni 1500 à 2000 participants.

Monsieur Jean-Paul BECK, Secrétaire de l'Union Départementale C.G.T. du Nord dont le siège est à Lille, rue Geoffroy Saint-Hilaire, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de cette rencontre.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 16.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget, sous l'intitulé : «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/698

OBJETUniversité de Sciences et Technologies de Lille (U.S.T.L.)
Organisation d'un Colloque Européen sur l'autoformation à Lille
les 6 et 7 novembre 1995. Subvention exceptionnelleRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de son dynamisme dans le domaine de l'autoformation dans la région, le Laboratoire Trigone de l'Université des Sciences et Technologies de Lille a été chargé d'organiser, avec le Groupe de Recherche sur l'Autoformation en France - GRAF - un deuxième colloque européen sur ce sujet intitulé : «Pratiques d'autoformation et d'aide à l'autoformation».

Les retombées sociales des travaux menés sur l'autoformation sont importantes pour notre région où de nombreuses innovations sont en cours de développement.

Cette rencontre s'est tenue dans les locaux de l'Université de Lille I, rue Auguste Angellier à Lille les 6 et 7 novembre 1995. Elle s'est composée de trois conférences plénières, d'une soirée-débat, d'un carrefour international sur l'autoformation, de plusieurs ateliers et lieux d'échanges. Elle a réuni plus de 200 participants.

Monsieur Poisson, responsable du Comité d'organisation, Professeur en sciences de l'Education de l'Université de Lille I, Directeur du CUEEP, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.200 F à mandater au profit du compte chèque postal ouvert sous le n° 20041 01005 05706965026 26 au nom de l'agent comptable de l'Université des Sciences et Technologies de Villeneuve d'Ascq.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements.».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/699

OBJET

Association des Anciens Elèves de l'Institut d'Etudes
Politiques de Lille. Organisation d'un colloque :
"Citoyenneté, Politique et Décision" à Lille
le 18 novembre 1995. Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association des Anciens Elèves de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille, dont le siège est situé 50, rue Gauthier de Châtillon à Lille, a organisé un colloque sur le thème "Citoyenneté, Politique et Décision" à Lille le 18 novembre 1995.

Cette réunion avait pour but de replacer au coeur des préoccupations l'action politique et les hommes qui la mènent par l'explication des mécanismes complexes de représentation et de prise des décisions, de rétablir le lien qui unit Citoyenneté et Politique et réaffirmer la Politique comme source de décisions qui affectent la société.

Cette Assemblée a réuni 500 participants environ dont 200 invités et 8 à 10 intervenants.

Monsieur Franck HEYDE, Vice-Président de l'Association sollicite, à cette occasion, une subvention de la Ville.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4.000 F à l'Association des Anciens Elèves de l'I.E.P de Lille.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget primitif 1995, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/701

OBJETDivers produits communaux. Admissions en non valeur.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Trésorier Principal nous a adressé des états relatifs aux sommes proposées comme irrécouvrables au titre de l'année 1995 après enquêtes et procédures éventuelles.

Ces opérations concernent des produits budgétaires des exercices 1981 et 1985 à 1994 pour un montant total de 838.411,18 F, consistant plus particulièrement en droits de voirie, frais de mise en fourrière, non restitution d'ouvrages, non paiement de loyers ou de charges, avances, etc ..., soit :

- Etat n° 1	
* Exercice 1981.....	832,37 F
- Etat n° 2	
* Exercice 1985.....	354,60 F
- Etat n° 3	
* Exercice 1986.....	1.462,50 F
- Etat n° 4	
* Exercice 1987.....	6.485,12 F
- Etat n° 5	
* Exercice 1988.....	5.907,26 F
- Etat n° 6	
* Exercice 1989.....	3.883,94 F
- Etat n° 7	
* Exercice 1990.....	15.590,77 F
- Etat n° 8	
* Exercice 1991.....	39.200,06 F
- Etat n° 9	
* Exercice 1992.....	328.866,22 F
- Etat n° 10	
* Exercice 1993.....	372.557,53 F
- Etat n° 12	
* Exercice 1985.....	2.577,00 F
- Etat n° 13	
* Exercice 1986.....	2.250,02 F
- Etat n° 14	
* Exercice 1987.....	3.957,92 F

- Etat n° 15	
* Exercice 1988.....	3.675,00 F
- Etat n° 16	
* Exercice 1989.....	5.255,00 F
- Etat n° 17	
* Exercice 1990.....	1.909,00 F
- Etat n° 18	
* Exercice 1991.....	26.018,95 F
- Etat n° 22	
* Exercice 1992.....	8.816,91 F
- Etat n° 23	
* Exercice 1994 - Compte 406	4,01 F
- Etat n° 1	
* Exercice 1992 - Compte 406	
Commune Associée d'Hellemmes-Lille	8.807,00 F

L'irrecouvrabilité de ces ressources ayant été constatée par le Comptable Communal, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, de bien vouloir admettre en non valeur la somme de 838.411,18 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 970 article 8285 de la section de fonctionnement du budget 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/702

OBJET : Société COOGETOUR. Admissions en non valeur.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Trésorier Principal nous a adressé un état n° 1 d'un montant total de 4.856.681,60 F relatif aux sommes proposées comme irrécouvrables au titre de l'année 1994 concernant des titres émis par la Ville à l'encontre de la Société COOGETOUR du fait de la couverture d'annuités d'emprunts contractés par cette structure.

La liquidation judiciaire de COOGETOUR a été prononcée par le Tribunal de Commerce le 4 octobre 1993.

Par lettre du 28 décembre 1994, Maître PERIN, mandataire liquidateur de la COOGETOUR, nous a fait savoir que la Ville n'a aucun espoir de recouvrement de cette créance.

Il convient donc d'admettre en non valeur la somme de 4.856.681,60 F.

Néanmoins, compte tenu de l'importance de cette somme il semble raisonnable de prévoir l'apuration de cette admission en trois années de 1995 à 1997, soit 1.618.900 F en 1995, 1.618.900 F en 1996 et 1.618.881,60 F en 1997.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'apuration de cette admission selon les dispositions ci-avant.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit et à inscrire au chapitre 970 - article 8285 de la section de fonctionnement des budgets des exercices 1995 à 1997, sous l'intitulé «Admissions en non valeur».

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995
N° 95/703

OBJET

Eglise Saint-Louis rue de l'Eglise Saint-Louis à Lille
Sinistre du 17 février 1995. Indemnité d'assurances. Remploi

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les vitraux de l'église Saint-Louis ont été gravement endommagés par suite de vandalisme commis en février 1995.

Après expertise, la compagnie d'assurances a proposé à la Ville de Lille une indemnité de 109.829 F T.T.C. Les services techniques seront amenés à effectuer les travaux de réparation.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) accepter le montant de l'indemnité fixée à 109.829 F T.T.C,
- 2) admettre cette somme en recettes, au chapitre 900.4 - article 242 K4,
- 3) décider son remploi au chapitre 900.4 - article 232 K4 s/c 1186

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/704

OBJET Association Edilys. Aménagement et installation
de la Résidence Edilys, rue Meurein à Lille.
Emprunt de 1.800.000 F.
Garantie financière partielle de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'Association Edilys-Lille, régie par la Loi du 1er juillet 1901, a pour objet de créer, d'administrer et de gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social.

Elle a ainsi créé une résidence pour personnes âgées, 37, rue Meurein à Lille, la S.L.E. étant le maître d'ouvrage de cette opération.

Afin de couvrir les dépenses d'aménagement et d'installation de ce bâtiment, l'Association Edilys-Lille envisage de contracter un prêt de 1.800.000 F auprès de la Banque Scalbert-Dupont, pour une durée de 10 ans, remboursement trimestriel avec un différé d'amortissement de 6 périodes, au taux actuellement fixé à 7,60 %.

Le solde de l'investissement, dont le coût total s'élève à 1.910.406 F, est couvert par un prêt sans intérêt de 110.406 F octroyé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie pour une durée de 15 ans, sous réserve que la D.A.S.S. émette un avis favorable.

La Banque Scalbert-Dupont conditionne cependant la réalisation du prêt envisagé à l'octroi de la garantie financière de notre Commune, sollicitée par Madame FAUVEL, Directrice de la Résidence Edilys, par lettres en date des 24 avril et 25 août 1995.

Conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 et des décrets s'y rapportant, la règle du partage du risque (quotité maximum garantie limitée à 50 %) ne s'applique pas aux garanties d'emprunt accordées pour des opérations menées par des organismes d'intérêt général de caractère, notamment, social. Cependant, compte tenu de la nature sociale de l'Equipement, la Ville de Lille limite sa garantie à 50 %, le solde sera sollicité par l'Association auprès du Conseil Général du Nord.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de l'Association Edilys-Lille,

- la convention à passer avec cette Association devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'Association, pour ce qui concerne l'Association en cause, une inscription d'un nantissement de mobilier lui appartenant,

- l'Association dénommée "Association Edilys-Lille" est constituée conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée dans les conditions légales et jouit, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ladite Association présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, d'accorder à l'Association Edilys-Lille la garantie financière partielle de la Ville et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de l'Association Edilys-Lille,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la demande de garantie financière présentée par cette Association en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière, à concurrence de 50 %, à l'Association Edilys-Lille pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1.800.000 F que le bénéficiaire se propose de contracter auprès de la Banque Scalbert-Dupont, à taux fixe, pour une période de 10 ans, remboursement trimestriel avec un différé d'amortissement de 6 périodes. Ce prêt est destiné à financer les dépenses d'aménagement et d'installation de la Résidence pour Personnes âgées, 37, rue Meurein à Lille.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur lors de la signature du contrat.

Au cas où l'Association Edilys-Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Banque Scalbert-Dupont, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que celle-ci discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité, à hauteur de 50 %.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Banque Scalbert-Dupont est tenue au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par l'Association Edilys-Lille et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/705

OBJET

S.C.I Saint-Louis. Construction d'une bibliothèque
60, rue du Port à Lille. Emprunt de 8.000.000 de F
Garantie financière partielle de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs

La S.C.I Saint-Louis, constituée le 25 octobre 1994, a pour objet :

- la prise à bail à construction d'un terrain situé à Lille, 60, rue du Port pour y édifier un immeuble à usage de bibliothèque, d'enseignement et de recherche,
- la propriété, la gestion, l'administration par location ou autrement des constructions édifiées en vertu du bail,

Elle envisage ainsi de contracter un prêt global de 13.000.000 de F destiné à financer cette construction.

Le coût total du projet est évalué à 29.267.000 F et est financé :

- par un apport en capital de l'E.D.H.E.C., de l'I.E.F.S.I., de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille, de Centres de recherche et de la S.C.I des Facultés Catholiques.
- par des comptes bloqués de la S.C.I des Facultés Catholiques, de l'E.D.H.E.C. et de l'I.E.F.S.I.

La participation de la S.C.I des Facultés Catholiques émane de subventions attribuées par le Conseil Régional et la Communauté Urbaine de Lille.

La Caisse d'Epargne de Flandre consent à la S.C.I Saint-Louis un emprunt de 8.000.000 de F, à taux fixe actuellement de 7,95 % sur 18 ans, mais conditionne toutefois la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de la Ville.

Conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988, cette garantie ne peut excéder 50 % du montant dudit prêt.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de la S.C.I Saint-Louis,

- la convention à passer avec cette Société devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de la Société en cause,

- la Société dénommée «S.C.I Saint-Louis» est constituée conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée, dans les conditions légales et jouit, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ladite Société présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de la S.C.I Saint-Louis,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la demande de garantie financière présentée par cette Société en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière partielle, à hauteur de 50 %, à la S.C.I Saint-Louis pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 8.000.000 de F que le bénéficiaire se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre pour une période de 18 ans, à taux fixe. Cet emprunt est destiné à financer la construction d'une bibliothèque de sciences économiques et de gestion ainsi que des locaux pédagogiques.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur lors de la signature du contrat.

Au cas où la S.C.I Saint-Louis, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Flandre, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que l'organisme prêteur susvisé discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité, à hauteur de 50 %.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse d'Epargne de Flandre est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la S.C.I Saint-Louis et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/706

OBJET

S.C.I Saint-Louis. Construction d'une bibliothèque
60, rue du Port à Lille. Emprunt de 5.000.000 de F
Garantie financière partielle de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La S.C.I Saint-Louis, constituée le 25 octobre 1994, a pour objet :

- la prise à bail à construction d'un terrain situé à Lille, 60, rue du Port pour y édifier un immeuble à usage de bibliothèque, d'enseignement et de recherche,
- la propriété, la gestion, l'administration par location ou autrement des constructions édifiées en vertu du bail.

Elle envisage ainsi de contracter un prêt global de 13.000.000 de F destiné à financer cette construction.

Le coût total du projet est évalué à 29.267.000 F et est financé :

- par un apport en capital de l'E.D.H.E.C., de l'I.E.F.S.I, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille, de Centres de recherche et de la S.C.I des Facultés Catholiques,
- par des comptes bloqués de la S.C.I des Facultés Catholiques, de l'E.D.H.E.C. et de l'I.E.F.S.I.

La participation de la S.C.I des Facultés Catholiques émane de subventions attribuées par le Conseil Régional et la Communauté Urbaine de Lille.

Le Crédit du Nord consent à la S.C.I Saint-Louis un emprunt de 5.000.000 de F, à taux révisable indexé sur le PIBOR 1 an + 0,55 %, pour une période d'amortissement de 18 ans et remboursable trimestriellement. Cependant cet organisme prêteur conditionne toutefois la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de la Ville.

Conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988, cette garantie ne peut excéder 50 % du montant dudit prêt.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de la S.C.I Saint-Louis,

- la convention à passer avec cette Société devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de la Société en cause,

- la Société dénommée «S.C.I Saint-Louis» est constituée conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée, dans les conditions légales et jouit, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ladite Société présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de la S.C.I Saint-Louis,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la demande de garantie financière présentée par cette Société en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière partielle, à hauteur de 50 %, à la S.C.I Saint-Louis pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5.000.000 de F que le bénéficiaire se propose de contracter auprès du Crédit du Nord pour une période de 18 ans, à taux révisable indexé sur le PIBOR 1 an + 0,55 % remboursable trimestriellement. Cet emprunt est destiné à financer la construction d'une bibliothèque de sciences économiques et de gestion ainsi que des locaux pédagogiques.

Ce prêt portera intérêt au taux appliqué lors de la signature du contrat et révisable chaque année.

Au cas où la S.C.I Saint-Louis, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande du Crédit du Nord, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que l'organisme prêteur susvisé discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité, à hauteur de 50 %.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, le Crédit du Nord est tenu, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la S.C.I Saint-Louis et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/707

OBJET

SORELI

Opération Arsenal des Postes

Emprunt de 4.000.000 de F

Garantie financière partielle de la Ville

Réaménagement

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/588 du 13 décembre 1993, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la SORELI la garantie financière partielle de la Ville de Lille pour le remboursement d'un prêt de 4.000.000 de F destiné à financer l'opération Arsenal des Postes pour une durée d'amortissement de 2 ans, au taux fixe de 7,70 %.

La commercialisation des charges foncières étant depuis plusieurs mois complètement bloquée, faute de preneurs pour des projets correspondant aux souhaits de la Ville de Lille, la SORELI a sollicité, auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre, un réaménagement du prêt susvisé.

Les conditions de ce refinancement sont fixées comme suit :

- Montant : 4.000.000 de F
- Durée : 3 ans
- Taux : 8,50 %
- Echéance : capital et intérêts in fine

Cependant, la Caisse d'Epargne de Flandre sollicite de la Ville de Lille une nouvelle délibération constatant les modifications de son engagement initial.

Conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988, l'engagement de la Ville ne peut excéder 80 % de l'emprunt à garantir.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, de faire droit dans la limite de 80 % à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la SORELI tendant à obtenir la garantie financière partielle de la Ville pour le réaménagement d'un emprunt de 4.000 000 de F,

Vu la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à concurrence de 80 % à la SORELI pour le refinancement d'un emprunt de 4.000.000 de F que cet Etablissement a contracté en 1994 auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre, pour une période de 3 ans, destiné à poursuivre l'aménagement de l'opération Arsenal des Postes. Le taux est actuellement fixé à 8,50 % avec un remboursement total in fine.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de la signature du contrat.

Au cas où la SORELI, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Flandre, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues, ni exiger que la Caisse d'Epargne de Flandre discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité à concurrence de 80 % de son montant.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse d'Epargne de Flandre est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat d'emprunt initial souscrit par la SORELI et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/708

OBJET

SORELI

Opération Iéna-Racine

Emprunt de 4.000.000 de F

Garantie financière partielle de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/369 du 22 juin 1992, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la SORELI la garantie financière partielle de la Ville de Lille pour le remboursement d'un prêt de 2.700.000 F destiné à financer l'aménagement de la ZAC d'Aboukir dans le cadre de l'opération Iéna-Racine.

Nous rappelons que la Communauté Urbaine de Lille, par délibération n° 5 du 19 octobre 1990, avait confié à la SORELI, par traité de concession, l'aménagement de la ZAC d'Aboukir. Il s'agissait d'urbaniser un terrain libéré de ses courées pour participer à la reconquête du quartier de Wazemmes.

Cependant, la Communauté Urbaine de Lille ayant dépassé son taux de plafonnement de garantie, c'est la Ville de Lille qui a donc garanti ce prêt.

Par ailleurs, le risque financier de cette opération relevait de la SORELI ; il a été transféré à la Communauté Urbaine de Lille en 1993.

La SORELI a procédé à la cession de terrains sur cette opération au profit de la S.A. d'H.L.M. et Environs (S.L.E.) au prix de 4.032.000 F H.T., objet de la délibération du Conseil Municipal n° 93/633 du 13 décembre 1993.

Cependant, le ralentissement des commercialisations oblige la SORELI à refinancer cette opération afin de répondre aux contraintes suivantes :

- le remboursement du foncier à la Communauté Urbaine de Lille et à la Ville de Lille,
- le financement des prochains travaux (notamment pour la réalisation probable en 1996 d'une résidence universitaire).

En conséquence, la SORELI envisage de contracter un nouvel emprunt de 4.000.000 de F auprès de la Banque Scalbert Dupont, au taux révisable indexé sur le PIBOR 3 mois + 1 %, pour une durée d'amortissement de 4 ans, avec un remboursement en capital in fine.

Cette réalisation est conditionnée à l'octroi de la garantie financière de la Ville.

Conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988, la garantie sollicitée ne peut excéder 80 % de son montant.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, de faire droit dans la limite de 80 % à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la SORELI tendant à obtenir la garantie financière partielle de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 4.000 000 de F,

Vu la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à concurrence de 80 % à la SORELI pour le remboursement d'un emprunt de 4.000.000 de F que cet Etablissement se propose de contracter auprès de la Banque Scalbert Dupont, au taux révisable indexé sur le PIBOR 3 mois + 1 %, pour une durée d'amortissement de 4 ans, avec un remboursement du capital in fine. Ce prêt est destiné à poursuivre l'aménagement de l'opération Iéna-Racine et le règlement du foncier dû à la Communauté Urbaine de Lille et à la Ville de Lille.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de la signature du contrat, puis celui de chaque période.

Au cas où la SORELI, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Banque Scalbert Dupont, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que l'établissement bancaire discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité, à concurrence de 80 % de son total.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Banque Scalbert Dupont est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la SORELI et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/709

OBJETGare de Lille-Flandre - Passerelle de liaison.
Modification des modalités de financementRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/294 du 29 mai 1995, le Conseil Municipal avait examiné les modalités de financement de la passerelle de liaison de la Gare de Lille-Flandre et décidé ainsi de contracter un emprunt de 11.500.000 F, pour une durée d'amortissement de 2 ans, gagé par le produit des surtaxes locales temporaires.

Cependant, l'excédent dégagé sur le produit des surtaxes jusqu'en juillet 1995, soit 12.186.003,54 F, permet le financement des travaux complémentaires de la passerelle sans recourir à l'emprunt envisagé.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 15 octobre 1980 entre la Ville et la S.N.C.F., joint à la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/710

OBJET

Convention de transaction avec la Société FINEVA GROUP
INGENIERIE FINANCIERE.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 mai 1994, le Conseil Municipal de Lille a décidé le principe de la réalisation de deux emprunts obligataires et la passation d'une convention d'assistance et de conseil avec la Société FINEVA.

Ce contrat étant l'accessoire direct des contrats de prêt, considérés par la jurisprudence tant civile qu'administrative comme des conventions de droit privé, nous n'avons pas respecté de ce fait le formalisme exigé par le Code des Marchés Publics.

Nous étions par ailleurs confortés dans notre analyse par le fait qu'en 1994, la mobilisation d'un emprunt obligataire accompagné d'une convention d'assistance de même type n'avait soulevé aucune remarque ou observation préfectorale.

Or, Monsieur le Préfet du Nord a saisi le Tribunal administratif de Lille en vue de l'annulation de la convention conclue le 19 mai 1994 entre la Commune de Lille et la Société FINEVA GROUP INGENIERIE FINANCIERE et par décision du 5 juillet 1995, cette juridiction administrative a acquiescé à cette demande.

Considérant que l'annulation de cette convention entraîne de jure la répétition du paiement émis en son temps par la Ville à la société considérée mais que ce tiers ne saurait être lésé au titre d'une prestation qu'il a exécutée totalement, il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L 122-19 du Code des Communes et aux termes des dispositions de la Circulaire du 14 août 1987 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de prévoir la passation d'une convention de transaction entre la Ville et la Société FINEVA GROUP INGENIERIE FINANCIERE.

Cette convention de transaction sera établie sur la base du paiement d'une indemnité à ladite société égale au prix initialement fixé dans le contrat annulé.

Les opérations en recette (répétition de l'indu) et en dépense (versement de l'indemnité) sont prévues dans le cadre du Budget Supplémentaire 1995.

En conséquence et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous proposons :

- 1) de décider le principe de la passation de cette convention de transaction,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à y intervenir au nom et pour le compte de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/711

OBJETAchat de colis de précarité pour personnes défavorisées.
Appel d'offresRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La municipalité, dans le cadre de l'Action Sociale, est amenée à distribuer aux familles défavorisées des denrées alimentaires.

Depuis novembre 1994 a été mis en place un nouveau mode de distribution des colis de précarité par le biais de colis préparés en liaison avec l'Institut Pasteur selon certaines règles et quantités nutritives à respecter.

Les composantes sont actuellement les suivantes :

- colis 1 enfant (2000 unités livrées en 1995),
- colis 2 enfants (1600 unités livrées en 1995),
- colis 1 adulte (2200 unités livrées en 1995),
- colis 2 adultes (1600 unités livrées en 1995),
- colis sans domicile fixe (600 colis).

La dépense afférente à l'année 1995 s'élèvera à 600.000 F environ pour 8000 colis.

Ceux-ci seront distribués dans les mairies de quartier par les soins du Service Achats.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'organisation de l'appel d'offres nécessaire.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au chapitre 955.0 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/712

OBJET Budgets primitif et supplémentaire (reports).
Transferts de crédits. Exercice 1995.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations internationales, réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes sont régularisées dans le cadre du Budget Supplémentaire de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 1

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	904 91 232 K97	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF POLE D'ANIMATION LESTIBOUDOIS. TRAVAUX DE REFECTION	90.204,58
900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	908 5 232 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	6.000,00
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	14.154,30
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	50.000,00
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	904 91 232 K97	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF POLE D'ANIMATION LESTIBOUDOIS. TRAVAUX DE REFECTION	109.795,42
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	908 5 232 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	40.000,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 9 232 K83	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS BATIMENTS COMMUNAUX. ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. TRAVAUX	903 63 2141 G11	BIBLIOTHEQUES BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. ACQUISITION DE MATERIEL	120.000,00
900 9 232 448	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIE DE QUARTIER DE WAZEMMES. AMENAGEMENT	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	53.688,65
900 9 232 454	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS ANCIENNE MAIRIE DE QUARTIER DE LILLE- SUD. SINISTRE. INDEMNISATION DE LA CIE D'ASSURANCES	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	11.288,08
901 1 235 L7	EQUIPEMENT DE VOIES PARKINGS PROVISOIRES. AMENAGEMENT	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	59,42
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	33,82
901 9 235 L20	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE MOBILIER ET AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	903 9 232 K76	AUTRES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET CULTURELS MONUMENTS ET BATIMENTS PUBLICS. ILLUMINATIONS. TRAVAUX	237.400,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 3

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
901 9 235 L20	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE MOBILIER ET AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	54,94
901 9 235 566	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE HELLEMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	900 09 235 566	BATIMENTS POLYVALENTS HELLEMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX	13.341,84
903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	1.616,00
903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	100.000,00
903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS, AMELIORATION ET RENOVATION	100.000,00
903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	908 5 232 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	10.000,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 2 232 K90	ECOLEES DU SECOND DEGRE LYCEES. OPERATION CHARITE	915 3 130 N29	ENSEIGNEMENT SECOND DEGRE LYCEE MONTEBELLO.PARTICIPATION DE LA VILLE	4.000.000,00
903 59 235 K28	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE PARC DE LOISIRS DE LA CITADELLE. AMENAGEMENT	901 1 235 L4	EQUIPEMENT DE VOIES CHAMP DE MARS. AMENAGEMENT D'UN PARKING	15.000,00
904 60 232 366	POUPONNIERE CRECHES CRECHE LINE DARIEL. TRAVAUX D'EXTENSION	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	38.078,35
904 92 232 K46	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES DIVERS EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX. TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE GROSSES REPARATIONS	901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	7.000,00
908 0 132 P5	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS ARCHITECTES DE QUARTIERS. FRAIS D'ETUDES	901 5 2147 LX	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS ESPACES VERTS. ACQUISITION DE MATERIEL	5.000,00
908 0 132 P5	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS ARCHITECTES DE QUARTIERS. FRAIS D'ETUDES	901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	6.000,00
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	900 9 232 448	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIE DE QUARTIER DE WAZEMMES. AMENAGEMENT	61.161,62

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 5

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
908 5 232 526	LOGEMENTS DE FONCTIONS HELLEMES. ECOLE J. ROSTAND. LOGEMENT DE FONCTIONS. TRAVAUX DE RENOVATION	922 2125 LH26	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL. HORS PROGRAMME HELLEMES. ACQUISITION D'IMMEUBLES	10.744,02
908 6 232 K54	ENSEMBLES ET GROUPES IMMOBILIERS ENSEMBLES ET GROUPES IMMOBILIERS DIVERS. TRAVAUX DE RENOVATION, GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	922 235 K62	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL. HORS PROGRAMME DEMOLITION D'IMMEUBLES ET TRAVAUX ANNEXES	70.000,00
909 232 B8	AUTRES EQUIPEMENTS SALLES DE REUNIONS. TRAVAUX DE REFECTION ET AMENAGEMENTS DIVERS	900 9 2140 K2	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS ACQUISITION DE MATERIEL ELECTORAL	86.952,60
909 235 K58	AUTRES EQUIPEMENTS L'ART DANS LA VILLE. IMPLANTATION DE SCULPTURES ET PEINTURES	903 61 2169 G8	MUSEES MUSEE DES BEAUX-ARTS. ACQUISITION DE TABLEAUX ET D'OEUVRES D'ART	150.000,00
914 8 130 N36	URBANISME ET HABITATION INTERVENTIONS EN MATIERE ECONOMIQUE	901 5 130 L13	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS AMENAGEMENT ET RENOVATION DE PLACES, SQUARES, AIRES DE VERDURE, ETC...	200.000,00
914 8 130 N36	URBANISME ET HABITATION INTERVENTIONS EN MATIERE ECONOMIQUE	908 0 132 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. FRAIS D'ETUDES	10.000,00
914 8 130 N36	URBANISME ET HABITATION INTERVENTIONS EN MATIERE ECONOMIQUE	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	100.000,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 6

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL. HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	901 5 2147 LX	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS ESPACES VERTS. ACQUISITION DE MATERIEL	13.000,01
922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL. HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	9.098,64

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 7

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 210 630	BATIMENTS COMMUNAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	965 2 630	BATIMENTS LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	2.091,00
932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS	936 22 6589	CIRCULATION AUTRES VERSEMENTS SUR RECETTES	16.842,16
932 211 6409	EDIFICES CULTUELS AUTRES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS	903 65 2141 G18	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONSERVATOIRE. ACQUISITION DE MATERIEL MUSICAL	51.000,00
932 211 6409	EDIFICES CULTUELS AUTRES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS	903 65 2141 342	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION. EQUIPEMENT	24.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 212 657	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ITINERAIRES	59.300,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	936 0 609	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES FOURNITURES	32.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE SUBVENTION A LA MAISON DE QUARTIER DE FIVES	17.500,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL DU PARC DES EXPOSITIONS	15.000,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 8

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	20.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC SUBVENTION A L'ASSOCIATION LILLE SUD DEVELOPPEMENT	30.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTION FACE(FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION)	13.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 220 6632	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BIBLIOTHEQUES DE PRETS ET MEDIATHEQUES	10.247,76
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	7.200,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTION A L'A.D.N.S.E.A.	50.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTION AU CAL PACT	15.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	964 2 657	LOGEMENT SUBVENTION A L'APU(ATELIER POPULAIRE D'URBANISME)DE LILLE-MOULINS	33.500,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	964 2 657	LOGEMENT SUBVENTION A L'ASSOCIATION ITINERAIRES	60.000,00
932 22 609	BATIMENTS SCOLAIRES AUTRES FOURNITURES	955 0 6512	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SECOURS	2.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 9

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 22 6314	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	955 0 6512	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SECOURS	2.000,00
934 240 638	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX PRIMES D'ASSURANCES	940 230 6314	INFORMATION MUNICIPALE ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	1.500,00
936 0 609	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES FOURNITURES	940 212 657	SERVICE ANIMALIER SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	30.000,00
936 0 6310	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS	932 22 609	BATIMENTS SCOLAIRES AUTRES FOURNITURES	1.000,00
936 0 6629	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	500,00
936 0 6629	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	936 0 657	ESPACES VERTS ET JARDINS SUBVENTIONS	9.500,00
936 20 609	NETTOIEMENT AUTRES FOURNITURES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	335,00
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	475,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 10

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 633	ATELIERS MUNICIPAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	501,80
936 5 609	ECLAIRAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE AUTRES FOURNITURES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	8.975,00
940 10 645	ÉTAT-CIVIL DEMOGRAPHIE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	934 240 608	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FOURNITURES DE BUREAU	4.000,00
940 11 609	ELECTIONS ET REFERENDUMS AUTRES FOURNITURES	934 240 6620	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS D'IMPRESSION	14.815,00
940 11 6620	ELECTIONS ET REFERENDUMS FRAIS D'IMPRESSION	934 240 6620	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS D'IMPRESSION	15.000,00
940 11 6629	ELECTIONS ET REFERENDUMS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6620	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS D'IMPRESSION	2.785,00
940 210 601	RELATIONS PUBLIQUES ALIMENTATION	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	525,38
940 210 609	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	280,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 11

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 210 609	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES FOURNITURES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES	1.400,00
940 210 657	RELATIONS PUBLIQUES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	4.095,45
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FÊTES ET CEREMONIES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES	400,00
940 210 6629	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.500,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	903 50 232 K21	TERRAINS D'EDUCATION PHYSIQUE DIVERS STADES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS	7.500,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE SUBVENTIONS AUX MAISONS DE QUARTIERS (POSTES DE DIRECTEURS ET D'ANIMATEURS)	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	30.000,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	20.000,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	300,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 12

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	945 282 657	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE	60.000,00
940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	5.400,00
940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	6.000,00
940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.522,50
940 211 6629	ANIMATION URBAINE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.000,00
940 230 630	INFORMATION MUNICIPALE LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	940 33 657	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS GROUPEMENTS	11.000,00
940 232 6629	RELATIONS INTERNATIONALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 232 657	RELATIONS INTERNATIONALES SUBVENTION A LA FONDATION DE LILLE	50.000,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	940 33 657	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS GROUPEMENTS	30.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 13

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	8.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	27.403,04
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	587,50
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	3.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	10.500,00
940 31 6629	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	554,00
940 31 6629	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	1.800,00
940 32 660	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION FETES ET CEREMONIES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.500,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 14

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 32 6629	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	609,00
940 33 657	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS GROUPEMENT	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTION A LA F.A.J.Q.	7.500,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	1.000,00
942 23 6629	INSPECTION DES ETABLISSEMENTS CLASSES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	904 92 2147 13	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES ECOLOGIE URBAINE ET PROPRETE. ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	1.050,00
943 1 607	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE FOURNITURES SCOLAIRES	903 1 2142 FX	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL	200.000,00
943 1 633	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	903 1 2142 FX	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL	20.000,00
943 1 6629	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 33 657	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS GROUPEMENTS	30.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 15

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
943 5 609	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AUTRES FOURNITURES	903 1 2142 FX	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL	20.000,00
943 5 615	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE REMUNERATIONS DIVERSES	943 1 657	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE SUBVENTION AU GEDAL POUR LES CATE	200.000,00
943 5 645	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	903 1 2142 FX	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL	18.000,00
944 41 643	CLASSES D'ENVIRONNEMENT FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	13.000,00
944 41 643	CLASSES D'ENVIRONNEMENT FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS (ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE QUARTIERS)	5.000,00
944 42 643	CLASSES EUROPEENNES FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE	940 232 6629	RELATIONS INTERNATIONALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	50.000,00
944 9 607	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES FOURNITURES SCOLAIRES	903 1 2142 FX	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL	13.000,00
944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES SUBVENTION AU FSE DU COLLEGE LOUISE MICHEL	932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	15.000,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 16

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	9.850,00
945 12 609	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	3.519,76
945 12 630	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE	21.750,00
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	903 52 2147 H4	BASSINS DE NATATION DIVERSES PISCINES. ACQUISITION DE MATERIEL	12.000,00
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	997,80
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	100,00
945 18 609	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES FOURNITURES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE	50.000,00
945 18 6405	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS COTISATIONS MUNICIPALES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE	3.780,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 17

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 18 645	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	194,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.750,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES	1.600,00
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	4.510,25
945 230 609	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.270,00
945 230 609	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES FOURNITURES	934 240 608	HOTEL DE VILLE. AUTRES SERVICES GENERAUX FOURNITURES DE BUREAU	1.646,63
945 230 633	PALAIS DES BEAUX-ARTS ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	903 61 235 623	MUSEES MUSEE DES BEAUX ARTS. RESTAURATION D'OEUVRES D'ART	50.000,00
945 230 6620	PALAIS DES BEAUX-ARTS FRAIS D'IMPRESSON	903 61 235 623	MUSEES MUSEE DES BEAUX ARTS. RESTAURATION D'OEUVRES D'ART	52.510,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 18

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 231 6314	MUSEE COMTESSE ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	50,00
945 233 609	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE AUTRES FOURNITURES	903 61 2141 G4	MUSEES MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE. ACQUISITION DE MATERIEL	3.929,96
945 233 630	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETES	903 61 2141 G4	MUSEES MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE. ACQUISITION DE MATERIEL	1.000,00
945 240 615	MUSIQUE MUNICIPALE REMUNERATIONS DIVERSES	934 240 608	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FOURNITURES DE BUREAU	252,71
945 280 630	ACTIVITES CULTURELLES LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRITE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES PROJETS CULTURELS DECENTRALISES. SUBVENTIONS	21.000,00
945 280 633	ACTIVITES CULTURELLES ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES ACTIVITES CULTURELLES. SUBVENTIONS	19.400,00
945 280 638	ACTIVITES CULTURELLES PRIMES D'ASSURANCES	940 211 638	ANIMATION URBAINE PRIMES D'ASSURANCES	1.690,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 19

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 280 638	ACTIVITES CULTURELLES PRIMES D'ASSURANCES	940 32 638	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION PRIMES D'ASSURANCES	4.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES. (ORGANISATION D'EXPOSITIONS)	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES PROJETS CULTURELS DECENTRALISES. SUBVENTIONS	22.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES ACTIVITES CULTURELLES. SUBVENTIONS	945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	7.236,00
945 280 6620	ACTIVITES CULTURELLES FRAIS D'IMPRESSION	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES PROJETS CULTURELS DECENTRALISES. SUBVENTIONS	17.000,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	2.127,99
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES ANIMATIONS CULTURELLES DANS LES QUARTIERS. SUBVENTIONS	3.200,00
945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	909 235 84	AUTRES EQUIPEMENTS ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE. TRAVAUX D'INSTALLATION	35.000,00
945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	1.500,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 20

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE ACCOMPAGNEMENTS DES PROJETS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS	5.000,00
951 22 637	SERVICE DE DESINFECTION TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	7.700,00
951 420 601	CRECHE DE MOULINS-LILLE ALIMENTATION	904 60 2147 K38	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES-GARDERIES. ACQUISITION DE MATERIEL	1.200,00
951 420 601	CRECHE DE MOULINS-LILLE ALIMENTATION	934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	112,88
951 430 699	CRECHE DES MINISTERES DE L'ECO. & DU BUDGET AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	931 1 611	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	480.000,00
953 9 657	AUTRES OEUVRES D'HYG. & DE PROTEC. SANIT. SUBVENTION A L'INSTITUT PASTEUR	904 92 2147 13	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES ECOLOGIE URBAINE ET PROPRETE. ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	4.800,00
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	931 1 611	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	26.516,77

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 21

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	951 427 645	HALTES-GARDERIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	10.000,00
955 2 615	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS REMUNERATIONS DIVERSES	934 240 602	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX HABILLEMENT	76.213,47
955 5 601	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES ALIMENTATION	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES	800,00
955 5 645	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	2.000,00
955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	934 240 601	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ALIMENTATION	2.408,40
955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES	4.800,00
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	4.000,00
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	5.600,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 22

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	951 66 6629	CLUBS DE PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	7.997,20
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANIMATION PERSONNES AGEES	4.000,00
955 9 609	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES FOURNITURES	934 240 633	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	250,00
955 9 609	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES FOURNITURES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	5.800,00
955 9 645	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS. (INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE)	63.140,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL DES BOIS-BLANCS	932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	110.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	955 0 6512	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SECOURS	12.640,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANIMATION PERSONNES AGEES	955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS (INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE)	4.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 23

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.& FAM.(ACTION SOC.TOUS PUBLICS)	955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS (INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE)	2.214,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.& FAM.(ASSOC.ANIM.PERSONNES AGEES)	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.& FAM.(ACTION SOC.TOUS PUBLICS)	7.750,00
955 9 6629	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.& FAM.(DIV.ASSOC.D'HANDICAPES)	8.700,00
961 0 6629	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.400,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 212 633	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	18.500,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	8.821,89
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 611	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	11.022,70
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE SUBVENTION A LA MAJT POUR FESTIVAL "LES RENCONTRES"	100.000,00
964 2 657	LOGEMENT SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	931 1 611	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	201.019,85

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 24

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
968 2 609	ETABLISSEMENTS DE BAINS AUTRES FOURNITURES	904 92 2147 13	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES ECOLOGIE URBAINE ET PROPRETE. ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	2.000,00
968 311 645	TRANSPORTS SCOLAIRES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	945 12 609	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. AUTRES FOURNITURES	9.285,36
968 311 645	TRANSPORTS SCOLAIRES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	945 12 6629	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	2.582,50
- RECETTES -				
932 210 7336	BATIMENTS COMMUNAUX RECOUVREMENTS DE FRAIS DE CHAUFFAGE, ECLAI RAGE ET AUTRES	965 2 7336	BATIMENTS RECOUVREMENTS DE FRAIS DE CHAUFFAGE, ECLAI RAGE ET AUTRES	150.000,00
932 22 7336	BATIMENTS SCOLAIRES RECOUVREMENTS DE FRAIS DE CHAUFFAGE, ECLAI RAGE ET AUTRES	965 2 7336	BATIMENTS RECOUVREMENTS DE FRAIS DE CHAUFFAGE, ECLAI RAGE ET AUTRES	50.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 08/11/95

EXERCICE 1995

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 25

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES LILLE	1.950,00
932 210 632	BATIMENTS COMMUNAUX TRAVAUX D'EXPLOITATION A L'ENTREPRISE HELLEMES	945 12 6341	TERRAINS. SALLES DE SPORTS. STADES MUN. EAU HELLEMES	32.292,44
936 0 6310	ESPACES VERTS JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS HELLEMES	962 8 6629	ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE HELLEMES	1.120,00
955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTION AU C.C.A.S. HELLEMES	955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTION AU C.C.A.S. LILLE	4.899,42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/713

OBJET

REPRISE DE LA SOCIETE F.M.S.

PAR LA SOCIETE D.C.I.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 92/400 du 16 Octobre 1992, la Ville de Lille a procédé à un Appel d'Offres pour la Reprise d'Antériorité des Actes de l'Etat Civil.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 Octobre 1993 a décidé d'attribuer les Marchés comme suit :

- **Marché N° 1 - Numérisation des Actes d'Etat Civil :**
Attribué à la Société F.M.S.
- **Marché N° 2 - Fourniture de matériels informatiques :**
Attribué à la Société F.M.S. avec comme sous-traitant la Société INFOTAB.
- **Marché N° 3 - Fourniture de logiciels d'acquisition, de délivrance et de mise à jour des actes :**
Attribué à la Société F.M.S. avec comme sous-traitant la Société LOGITUD.

Les Marchés 1 et 2 sont entièrement réalisés.

Dans le cadre du Marché N° 3, la Ville de Lille doit régler le solde des prestations liées à la fourniture et à la mise en place du logiciel.

Or, la Société F.M.S. a été rachetée dans le cadre d'un plan de cession par la Société D.C.I. (Dron Concept Informatique).

Aussi, la Société D.C.I. souhaite bénéficier à son profit du transfert du Marché N° 302270 dont F.M.S. était titulaire et dont le montant s'élevait à 667.125,00 Frs dont 136.212,10 Frs à régler directement au sous-traitant : la Société LOGITUD.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter le dossier présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/714

OBJETQuartiers : aides financièresRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les conseils de quartier disposent de crédits permettant notamment de favoriser la vie associative.

Bien que les conseils de quartier n'aient pas encore été renouvelés, il apparaît indispensable d'accorder des subventions à certaines associations afin de ne pas compromettre leur action.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 7 novembre 1995, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

QUARTIERS : AIDES FINANCIERES

Quartier	Objet	Bénéficiaire	Aide accordée	Imputation
Fives	Représentation d'une pièce d'Eugène Labiche en faveur des habitants du quartier et des membres de l'association des Paralysés de France.	Association "Art de Vivre"	1 500 F	945.280 - art 657
Bois-Blancs	- Braderie d'automne	Association C.A.B.B.	9 000 F	940.211 - art 657
	- Organisation des fêtes de fin d'année pour les écoles du quartier.	(Comité d'Animation des Bois-Blancs)	5 500 F	940.211 - art 657
Vieux-Lille	- illuminations de fin d'année des rues Royale et adjacentes	. Association "Regroupement Esquermoise Renouveau"	18 000 F	940.211 - art 657
	- animation de deux classes par l'Hospice Comtesse pour l'élaboration d'un livre sur la perception du musée:	. Coopérative de l'école Jenner:	2 400 F	944.9 - art 657
	- activité d'éveil musical pour les enfants de l'école Gutenberg	. Association des Parents d'élèves de l'école Gutenberg:	5 000 F	945.280 - art 657
	- séjours de découverte pour 7 jeunes du quartier	. Centre Social G. PETIT	1 400 F	955.9 - art 657
	- projet pédagogique autour d'actions en lecture-écriture	. Coopérative de l'école Branly:	500 F	944.9 - art 657
	- achat d'un camescope pour l'école Diderot	. Coopérative de l'école Diderot	2 250 F	944.9 - art 657
	- acquisition de jouets pour la ludothèque	. Centre social Maison de quartier Godeleine PETIT	2 000 F	940.211 - art 657
	- animation des rues du Vieux-Lille	. Union des commerçants de la rue de la Clef et place des Patiniers	8 900 F	940.211 - art 657

Vauban- Esquermes	: Organisation du voyage de fin d'année : pour les élèves de l'école L. JOuhaux	: Association Parents d'Elèves : de l'école Léon Jouhaux	: 1 500 F	: 945.280 - art 657
Lille-Sud	: Visite à Paris organisée le 8 octobre : dernier en faveur des retraités du : quartier	: Club "Filbertjoie"	: 1 000 F	: 955.9 - art 657
Moulins	: - renouvellement de matériel et de : petit équipement pour la halte-garderie: : mini-crèche "les Petits Meuniers"	: Maison de Quartier de Moulins	: 2 500 F	: 955.9 - art 657
	: - achat de livres pour la bibliothèque : centre de documentation de l'école : primaire Victor Duruy	: Coopérative de l'école Duruy	: 3 000 F	: 945.280 - art 657
Wazemmes	: - soutien d'activités culturelles	: Association "Lille aux Livres":	: 1 000 F	: 945.280 - art 657
	: - soutien aux bibliothèques scolaires	: Coopérative des écoles :		
		: . Quinet Rollin	: 1 000 F	: 944.9 - art 657
		: . Lavoisier	: 1 000 F	: 944.9 - art 657
		: . Gounod	: 1 000 F	: 944.9 - art 657
		: . Viala-Voltaire	: 1 000 F	: 944.9 - art 657
		: . Camille Desmoulins	: 1 000 F	: 944.9 - art 657
		: . Ampère	: 1 000 F	: 944.9 - art 657
		: . André	: 1 000 F	: 944.9 - art 657
		: . Decroly	: 1 000 F	: 944.9 - art 657
		: . Boucher de Perthes	: 1 000 F	: 944.9 - art 657
	: - encouragement aux sports	: Football Club Sacré Coeur	: 3 000 F	: 945.18 - art 657
Faubourg de Béthune	: - Braderie-Animation : Envol de ballons à gaz	: GEDAL	: 5 000 F	: 940.211 - art 657

Faubourg de:	- Action Secourisme-Santé	: GEDAL	: 1 963 F	: 955.9 - art 657
Béthune	:	:	:	:
(suite)	:	:	:	:
:	- Semaine des Personnes Agées	: GEDAL	: 6 335 F	: 955.9 - art 657
:	Aménagement salle Courteline	:	:	:
:	:	:	:	:
:	- Aide à l'installation sur le quartier	: Service des Familles	: 2 000 F	: 955.9 - art 657
:	du Faubourg de Béthune	:	:	:
:	:	:	:	:
:	- Aide au démarrage de l'Association	: Perspectives	: 1 000 F	: 955.9 - art 657
:	"Soutien scolaire"	:	:	:

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/715

OBJET **Création d'un poste de chargé
de développement social et urbain****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la politique de développement des quartiers, la ville souhaite amplifier son action.

A cet effet, je vous propose la création d'un poste de chargé de développement social et urbain dont le rôle serait le suivant :

- prendre en charge les aspects sociaux, culturels, éducatifs, de formation, de développement économique, d'emploi et d'habitat,
- Assurer la responsabilité du montage des dossiers techniques et administratifs, en collaboration avec les services techniques municipaux et les divers maîtres d'ouvrage.
- recenser les dysfonctionnements et les problèmes sociaux du quartier, analyser leurs causes et repérer les formes qu'ils revêtent.
- être en mesure de faire des propositions d'actions qui soient de nature à y remédier,
- établir la mobilisation et la coordination des différents acteurs de terrain, institutionnels, associatifs ou habitants.
- mener une évaluation permanente de son action et produire des bilans annuels.

Profil de poste :

- Praticien de l'action sociale, pourvu d'une expérience professionnelle,
- Capacité d'analyse et de propositions d'actions,
- Bonne connaissance du secteur social et de ses différents intervenants,
- Capacité à mener des réunions avec des publics divers et gérer des conflits,
- Capacité au montage de dossiers techniques et administratifs.

La nature des fonctions nécessitant des compétences professionnelles particulières, il pourrait être envisagé de faire appel à un contractuel dont la rémunération s'établirait sur la base de l'échelle indiciaire du grade de directeur (indice brut maximum 985).

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des affaires générales de la décentralisation et des relations internationales, qui s'est réunie le 7 novembre, nous vous demandons d'autoriser cette dépense, imputée au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/716

OBJET **Développement de la Politique
de la Ville, de l'Emploi et de
l'Insertion : Création de deux postes**

Rapport de Monsieur le Maire**Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Ville souhaite amplifier son action en deux orientations fondamentales :

- Une stratégie de développement économique endogène qui vise à favoriser la valorisation et le développement des activités existantes et la création d'entreprises.

- Une stratégie de développement économique exogène qui consiste à attirer de nouvelles entreprises, en particulier par des actions de prospection et de communication territoriale.

Parallèlement à ce projet la Ville a la volonté de développer ses actions en faveur de l'emploi et de l'insertion.

A cet effet, je vous propose la création des deux postes suivants, nécessaires à la mise en place de ces stratégies et dont les profils sont annexés à la présente délibération:

- un directeur général du développement économique de l'emploi et de l'insertion, (Cadre des administrateurs ou indice maximum de rémunération : hors échelle A - 1er chevron)

- un chargé de mission à la Politique de la Ville (Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou indice maximum de rémunération 985)

La nature des fonctions nécessitant des compétences professionnelles particulières, il pourrait être envisagé de faire appel à des contractuels

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances du Personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales, qui s'est réunie le 7 novembre, nous vous demandons d'autoriser cette dépense, imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/717

OBJET Agent du Crédit Municipal
recrutement - convention**Rapport de Monsieur le Maire**
Mesdames, Messieurs,

Le statut et l'activité des Caisses de crédit municipal ont fortement évolué avec les lois du 24 janvier 1984 et du 15 juin 1992. Devenues établissements de crédit à part entière, les Caisses de crédit municipal ont connu des réorganisations internes ayant pour conséquence des redéploiements d'effectifs.

La loi du 15 juin 1992 ayant opéré une "re-municipalisation" des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal dans ses délibérations 94/10 du 7 mars 1994 et 95/7 du 20 février 1995, a autorisé le recrutement, dans le cadre d'une convention, de cinq de ces agents, dont le profil correspondait à des postes vacants dans les services de la Ville.

Nous vous proposons aujourd'hui le recrutement d'un sixième agent, dans les conditions qui avaient été fixées dans la convention susmentionnée.

La dépense afférente sera inscrite au chapitre 931, article 610 de nos documents budgétaires. Les recettes seront inscrites aux articles 7331 et 7332.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations internationales, qui s'est réunie le 7 novembre, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de cette convention, et l'inscription de cette dépense et de cette recette.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/718

OBJET

**Affectation dans les services de
la Ville de Lille d'un appelé du contingent,
dans le cadre du service national dans les Villes.**

Rapport de Monsieur le Maire**Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille envisage d'accueillir un appelé du contingent, dans le cadre du service national dans les villes, conformément à la convention signée entre la Préfecture du Nord et la Ville de Lille, en application du protocole d'accord du 19 septembre 1991 entre le Ministre d'Etat, Ministre de la Ville et de l'aménagement du Territoire, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Défense.

L'intéressé, après avoir reçu une instruction initiale sera affecté à la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale où sa fonction sera d'assister le cadre chargé de l'élaboration et l'animation du Schéma Local d'Insertion.

La durée de son affectation sera de 10 mois.

Pendant cette période de mise à disposition, outre la solde des militaires appelés versée par l'Etat, l'intéressé percevra une indemnité forfaitaire de 1700 francs par mois, versée par la collectivité d'accueil et destinée à couvrir des prestations telles que logement, alimentation, habillement, transport et déplacement domicile - travail.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel des affaires générales de la décentralisation et des relations internationales, qui s'est réunie le 7 novembre, nous vous demandons d'autoriser l'inscription de cette dépense, imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/ 591

OBJET**Création de deux postes de
collaborateurs dans le cadre du
Conseil Communal de Concertation
et de la délégation à la Démocratie participative.****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre du développement de sa politique de citoyenneté, la Ville souhaite la mise en place d'un Conseil Communal de Concertation. Elle entend également renforcer la démocratie participative par la mise en place de plans locaux d'action et de conventions de partenariat avec les associations.

A cet effet, je vous propose le création de deux postes de collaborateurs dont les missions et les profils sont annexés à la présente délibération.

La nature des fonctions nécessitant des compétences particulières, il pourrait être envisagé de faire appel à des contractuels, dont la rémunération serait basée sur l'échelle indiciaire du grade de Directeur (Indice brut maximum 985)

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations internationales, qui s'est réunie le 7 novembre, nous vous demandons d'autoriser cette dépense, imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 novembre 1995

N° 95/692

OBJETCréation d'un marché spécialisé :
rue Léon Trulin

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En décembre 1994, avec l'accord de la Mairie de Quartier du Centre, l'Union Commerciale des Arts, a créé sur les terre-pleins situés aux angles que forme la rue Léon Trulin avec les rues Anatole France et Faidherbe, une animation commerciale se déroulant le premier samedi de chaque mois et regroupant des brocanteurs, antiquaires, bouquinistes et artistes (peintres, sculpteurs....)

Cette manifestation fut nommée le « Samedi des Arts ». Ses organisateurs bénéficiaient, d'une autorisation provisoire de stationnement sur la voie publique. Elle connut rapidement le succès auprès du public, étant idéalement située au départ de la rue Faidherbe, qui permet la jonction entre le Centre Ville et Euralille et dont la fréquentation a de ce fait fortement augmenté.

En outre, le « Samedi des Arts » attire une clientèle qui se dirige ensuite vers les commerces riverains du secteur et contribue à leur dynamisation.

Une quinzaine de commerçants étaient présents lors du premier « Samedi des Arts ». Ils sont désormais une vingtaine, effectif le plus élevé que permet la dimension de l'emplacement réservé à cette manifestation.

Les organisateurs et commerçants souhaitent maintenant que la Ville assure la pérennité de la manifestation, en l'érigant à partir de 1996 en marché spécialisé en brocante, objets et oeuvres d'art. Ce marché aurait lieu le 1er samedi de chaque mois, et, en cas d'augmentation du nombre de commerçants, le 3ème samedi.

Dans l'hypothèse d'une suite favorable, les commerçants seront assujettis aux droits de place et règlement municipal des marchés, notamment en ce qui concerne l'attribution d'emplacements.

Quant aux charges financières générées par un tel marché, celles-ci sont très réduites. En effet, la nature de l'activité ne provoquant pas de salissures et les commerçants étant tenus de ne laisser sur place aucun détritus ou emballage, il n'est pas nécessaire d'effectuer les opérations de nettoyage. Un receveur-placier et un policier municipaux doivent être affectés à ce marché pour une durée de trois heures, essentiellement lors de l'installation des commerçants. Il s'agit de personnels dont l'activité sera réorganisée à cet effet, leur affectation au marché représentant un coût total de 520 F.

Par ailleurs, l'encaissement de droits de place entraînera pour la Ville une recette de 258 F.

En accord avec votre Commission du Développement Economique réunie le 6 novembre 1995, nous vous demandons de statuer sur cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service reprographie